



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022

Résultats des travaux



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

145^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale	4
2. Participation	6
3. Choix d'un point d'urgence	7
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes	7
5. Volet spécial sur la redevabilité	14
6. Cérémonie de remise du Prix Cremer-Passy de l'UIP	15
7. Séance de clôture de l'Assemblée	16

210^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 145 ^e Assemblée	17
2. Rapport du Président de l'UIP	17
3. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UIP	17
4. Politique et procédures de l'UIP en matière de protection des données personnelles ..	17
5. Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP	18
6. Situation financière de l'UIP	18
7. Budget consolidé pour 2023	18
8. Projet politique de l'UIP aux Nations Unies	19
9. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	19
10. Futures réunions interparlementaires	22
11. Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine	22
12. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	23

288^e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions	23
2. Sous-Comité des finances	26

Forum et Bureau des femmes parlementaires

27

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

27

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires	28
2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	28
3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	29
4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	30
5. Groupe consultatif sur la santé	31
6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	31
7. Groupe de travail sur la science et la technologie	32

Autres manifestations

1. Réunion conjointe avec les présidents des groupes géopolitiques et les présidents des commissions permanentes	33
2. Débat paritaire – <i>Rajeunir les parlements : comprendre pourquoi des parlements plus jeunes et sensibles au genre sont plus efficaces</i>	34
3. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	35
4. Réunion-débat – <i>Appel en faveur du Sahel : lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme</i>	35
5. Réunion-débat – <i>Vers l'égalité des sexes : célébrer et comprendre les accomplissements des forums de femmes parlementaires</i>	36
6. Atelier sur les changements climatiques	37
7. Atelier sur la nutrition : <i>Comment l'action parlementaire peut-elle contribuer à préserver les progrès réalisés en matière de nutrition ?</i>	37
8. Atelier sur les droits de l'enfant : <i>Renforcer l'action parlementaire en faveur des droits de l'enfant par le biais de parlements adaptés aux enfants</i>	38
9. Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP	39
10. Visite du Centre communautaire de Gikondo à Kigali	40

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Comité exécutif	40
2. Vice-Présidents de l'UIP	40
3. Sous-Comité des finances	41
4. Bureau des femmes parlementaires	41
5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	41
6. Comité des droits de l'homme des parlementaires	41
7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	41
8. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	41
9. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	42
10. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	42
11. Groupe de travail sur la science et la technologie	42
12. Vérificateurs internes des comptes de l'exercice 2023	42
13. Bureaux des commissions permanentes	42
14. Rapporteurs à la 147 ^e Assemblée	43

Médias et communication 43

Membres de l'Union interparlementaire 47

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 145^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 48

Déclaration de Kigali : *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique* 49

Résolutions

- *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* 52

Point d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 59
- Résolution : *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État* 60

Rapports des Commissions permanentes

- [Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale](#) 62
- [Rapport de la Commission permanente du développement durable](#) 65
- [Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies](#) 68

Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

Rapports, décisions et autres textes

- [Budget de l'UIP pour 2023](#) 70
- [Barème des contributions pour 2023](#) 71
- [Rapport du Forum des femmes parlementaires](#) 75
- [Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP](#) 76
- [Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) 78
- [Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire](#)..... 80
- [Rapport du Groupe consultatif sur la santé](#) 82
- [Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent](#) 83
- [Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie](#) 84
- [Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine](#) 85
- [Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes](#) 86
- [Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP](#) 88

Autres documents disponibles en ligne

- [Le projet politique de l'UIP aux Nations Unies - Feuille de route pour la mise en œuvre](#)
- [Politique et procédures de l'UIP en matière de protection des données personnelles](#)
- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#)

Prochaines réunions

- [Calendrier des futures réunions et autres activités](#) 92
- [Ordre du jour de la 146^e Assemblée](#) 96

145^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 145^e Assemblée de l'UIP s'est déroulée au Kigali Convention Centre (Rwanda), le mardi 11 octobre 2022, à 11 heures.

La maîtresse de cérémonie, **Mme Hadija Murangwa, Sénatrice du Rwanda**, a souhaité aux délégués la bienvenue à Kigali.

À l'arrivée du Président du Rwanda, **M. Paul Kagame**, un chœur a entamé l'hymne national rwandais.

Mme Donatille Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, a remercié le Président Kagame de sa présence et a souhaité chaleureusement la bienvenue aux délégués du monde entier à la 145^e Assemblée de l'UIP. Les Assemblées sont des moments clés pour faire vivre l'engagement de l'UIP consistant à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, à la gouvernance mondiale et à la résolution de grandes questions internationales. Une part importante des objectifs de paix et de démocratie de l'UIP tient à son ferme engagement à permettre aux femmes de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes.

Le thème de l'Assemblée, *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, devait rappeler aux institutions parlementaires qu'elles doivent dresser un bilan pour voir où en est l'égalité des sexes et identifier des moyens de faire progresser l'intégration de la dimension de genre dans les sphères politique et économique de tous les pays. Au Rwanda, la promotion de l'égalité des sexes, du leadership des femmes et de l'autonomisation des femmes en général sont des impératifs constitutionnels. L'engagement politique en faveur de ces valeurs est considérable au plus haut niveau. Au Rwanda, les femmes jouent un rôle actif, égal à celui des hommes, dans la transformation socio-économique du pays. Elle a remercié les délégués de la confiance qu'ils ont accordée au Parlement rwandais pour organiser l'Assemblée et elle a rappelé combien elle était résolue à faire en sorte que l'événement réponde aux attentes des délégués.

Dans un message vidéo, **M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU**, a déclaré que les Assemblées de l'UIP étaient une passerelle vitale entre les niveaux local et mondial et qu'elles permettaient de porter les préoccupations des populations sur la scène internationale. Il a salué l'accent mis par l'Assemblée sur l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre comme moteurs du changement et a félicité le Rwanda d'être le premier pays au monde à avoir un parlement composé en majorité de femmes. Les parlements devraient veiller à ce que les femmes puissent accéder à la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes et faire le nécessaire pour mieux protéger les femmes en politique contre la menace de la violence, qui ne cesse de croître. Ensemble, les parlements, les gouvernements et les Nations Unies ont la possibilité de faire advenir au plus vite un monde de paix et d'égalité offrant des possibilités à toutes et à tous.

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, a exprimé sa sincère gratitude au Parlement du Rwanda, qui accueille cette Assemblée. Il a fait part de son grand plaisir sur le plan personnel d'être de retour ici, au cœur de ce continent africain dynamique qui l'a vu naître. L'UIP a travaillé pendant de nombreuses années en étroite collaboration avec le Parlement rwandais pour bâtir l'une des institutions les plus avant-gardistes et les plus sensibles au genre du monde. Le Rwanda est la preuve que l'égalité des sexes et les institutions sensibles au genre sont des moteurs de la paix et de la résilience. Aucun pays ne peut prétendre avoir atteint l'égalité totale entre les sexes et aucun parlement ne peut prétendre être 100 % sensible au genre, c'est pourquoi le débat général de la présente Assemblée doit examiner les moyens d'accélérer les progrès pour atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

Malheureusement, l'Afrique est actuellement en proie à une épidémie d'instabilité et de coups d'État. L'UIP ne peut tolérer aucune prise de pouvoir par la force militaire. L'*Appel en faveur du Sahel* est d'ailleurs une initiative de l'UIP censée répondre à cette situation. M. Chungong a lancé un appel à tous les Parlements membres afin qu'ils s'efforcent de trouver des solutions dynamiques et innovantes pour ramener la paix à long terme, décourager les réponses militaires à l'instabilité et soutenir le développement durable dans toute l'Afrique. Il a également appelé les organes directeurs de l'UIP à envisager de forger un nouveau partenariat avec plusieurs institutions du continent africain afin de trouver des solutions à l'instabilité chronique en l'Afrique.

Les pères fondateurs de l'UIP ont montré combien il est important de déployer le potentiel des parlements et de la diplomatie parlementaire pour contribuer à la résolution des conflits. Il avait bon espoir que l'Assemblée de Kigali reste dans les mémoires comme le lieu où les parlementaires du monde entier se sont résolus et engagés sans équivoque à utiliser la diplomatie traditionnelle en complément de tous les efforts mondiaux visant à apporter la paix dans notre monde tourmenté.

M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, a remercié le Parlement rwandais de son hospitalité et des efforts déployés pour organiser l'Assemblée. Il a noté que la présence du Président du Rwanda témoigne de son attachement au multilatéralisme et au parlementarisme. Il l'a félicité pour les succès économiques obtenus par le Rwanda dans sa reconstruction après le génocide de 1994 et pour l'esprit de réconciliation et de dialogue qui règne non seulement au Parlement mais aussi dans l'ensemble du pays.

Depuis l'Assemblée précédente, le monde est toujours en proie à de nombreuses crises – les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités croissantes, le terrorisme et les crises migratoires. La guerre en Ukraine a des répercussions sur l'ensemble du monde, et l'annexion récente de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie constitue une violation supplémentaire du droit international. Les droits de l'homme continuent d'être violés partout dans le monde, notamment les droits des femmes, comme en République islamique d'Iran, où des leçons doivent être tirées du cas tragique de Mahsa Amini. Nous avons toutefois plusieurs raisons de garder espoir : le renforcement du dialogue interconfessionnel, comme en témoignent des réunions récentes et à venir, le sport comme moyen d'unir les peuples, comme lors de la prochaine Coupe du monde de la FIFA au Qatar, et la participation croissante des jeunes à la vie politique.

La représentation des femmes en politique est également en augmentation, et le Rwanda, dont la Chambre des députés est composée à plus de 60 % de femmes, en est un exemple éloquent. L'UIP s'est efforcée de donner un bon exemple en matière d'égalité des sexes en prenant des mesures visant à assurer la parité dans tous les aspects de son travail. Tout comme la présente Assemblée, les trois précédentes se sont tenues dans des pays où le parlement est présidé par une femme, et il semble que les deux prochaines suivront cette ligne.

La communauté internationale a échoué au Rwanda dans les années 1990 et elle ne doit jamais reproduire cette erreur. Les parlementaires doivent œuvrer main dans la main, nouer des dialogues et trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels le monde est confronté, afin de laisser un monde plus pacifique, plus inclusif et plus durable à la prochaine génération.

M. Paul Kagame, Président du Rwanda, a souhaité la bienvenue aux délégués au Rwanda et les a remerciés d'avoir choisi son pays pour y tenir la 145^e Assemblée de l'UIP. L'objectif premier des parlements est de protéger les intérêts des citoyens, et cet objectif ne pourra être atteint sans la participation pleine et active des femmes, en particulier aux postes de direction. L'égalité des sexes est plus facile à atteindre quand elle constitue un droit reconnu pour toutes les personnes, partout dans le monde. Les femmes sont l'élément central des sociétés résilientes et pacifiques. Elles ont joué un rôle essentiel dans le processus de transformation du Rwanda et c'est encore le cas aujourd'hui. Il n'y a pas de solution clé en main pour bâtir des communautés inclusives. En revanche, l'égalité des sexes est une responsabilité partagée que les hommes ont le devoir de soutenir et qu'ils ne doivent pas se contenter d'observer de loin.

Les parlements ont également un rôle important à jouer dans la lutte contre l'idéologie du génocide. Le déni du génocide et le révisionnisme sont en train de devenir des menaces croissantes pour la paix et la sécurité dans le monde entier. Les parlements doivent intensifier les efforts qu'ils déploient pour ériger en crimes toutes les formes de déshumanisation et de racisme dans le monde. Aucune région du monde ne peut prétendre ne manquer de rien. Il incombe à chacun d'œuvrer en faveur de la démocratie et de la paix par la coopération. La solidarité dans la lutte contre l'idéologie du génocide est la reconnaissance d'une humanité commune qui tend vers l'amélioration des sociétés et la protection des générations futures. Il a formulé le vœu que ce message imprègne les discussions dans les jours à venir et a souhaité aux délégués un agréable séjour au Rwanda.

Le Président Paul Kagame a déclaré ouverte la 145^e Assemblée de l'UIP.

2. Participation

Des délégations des 119 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Des représentants de l'Afghanistan et de la Tunisie ont également participé aux travaux de l'Assemblée en vertu de leur statut d'observateur sans droit de vote.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), et Parlement panafricain

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire des États de langue turcique, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Association parlementaire du Commonwealth, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement international pour la Tolérance et la Paix, Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

iv) Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Ordre souverain de Malte.

Sur les 959 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 573 étaient des parlementaires (552 des Parlements membres et 21 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 39 présidents de parlement, 39 vice-présidents, 207 femmes parlementaires (36,1 %) et 130 jeunes parlementaires (22,7 %).

* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 47](#).

Dans le prolongement des pratiques issues de la 144^e Assemblée, la 145^e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. Toutes les salles de séance étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été bien utilisées tout au long de l'Assemblée.

Les travaux de la cérémonie inaugurale, du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et de toutes les séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 16 800 vues, soit bien plus que les 10 000 vues enregistrées à la précédente Assemblée à Nusa Dua (Indonésie). Voir la section [Médias et communications](#) pour plus de détails.

Tous les événements parallèles officiels, ainsi que toutes les séances du Comité des droits de l'homme des parlementaires ont offert la possibilité de participer à distance.

3. Choix d'un point d'urgence

Le 12 octobre 2022, le Président de l'UIP a informé l'Assemblée que les quatre demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été déposées :

- *Création d'un fonds ou mécanisme de financement mondial pour aider les pays vulnérables au climat à faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques* (Pakistan)
- *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État* (Chili et les membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC))
- *Préserver la souveraineté de l'Iraq, rejeter les attaques répétées à son encontre et faire cesser toute ingérence dans ses affaires intérieures* (Iraq)
- *Condamnation de l'annexion illégale des régions de Kherson, Zaporijia, Donetsk et Louhansk par la Fédération de Russie, de la prise pour cibles de civils et d'autres crimes de guerre perpétrés dans le cadre de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine* (Ukraine, avec le soutien du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Pologne)

Avant de passer à l'exposé des propositions par leurs auteurs, un délégué de l'Afrique du Sud a remis en cause les propositions relatives à l'Ukraine, étant donné que l'Assemblée de l'UIP à Nusa Dua avait déjà débattu du même sujet. Un groupe de travail avait été établi à l'UIP à la suite de cette résolution, lequel a mené une mission d'établissement des faits en Fédération de Russie et en Ukraine et doit encore présenter son rapport à l'Assemblée.

Le Zimbabwe a demandé des clarifications s'agissant de la recevabilité de propositions similaires à d'autres, au regard de l'article 11.2 a) du Règlement de l'Assemblée. Le Secrétaire général de l'UIP a expliqué que le Bureau restreint de l'Assemblée avait confirmé la recevabilité des quatre propositions reçues, en vertu de ce même article. Il a ajouté que si une délégation était en désaccord avec une proposition, elle pouvait voter contre.

Les délégations de l'Iraq et de l'Ukraine ont retiré leurs propositions.

Une déléguée de la Türkiye a demandé un rappel au Règlement et a exprimé son inquiétude quant au fait que la proposition de l'Iraq figure dans les comptes rendus de l'UIP. Le Président de l'UIP l'a invitée à envoyer une déclaration écrite à ce sujet afin que la préoccupation de la Türkiye figure en bonne et due forme dans les comptes rendus de l'Assemblée.

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur les deux propositions restantes (voir [pages 58-59](#)). Celle du Chili et du GRULAC, qui a obtenu la majorité requise des deux tiers des voix, a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour en tant que point 7.

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes

- a) Débat général : Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique (Point 3)

Au cours des 3 jours de délibérations, quelque 144 législateurs et représentants de 106 Parlements membres, 5 Membres associés et 6 Observateurs permanents, dont 26 présidents de parlement et 19 jeunes parlementaires, ont contribué au débat général. Les débats ont été diffusés en direct et bon nombre de bonnes pratiques évoquées et de recommandations émises ont été intégrées dans le document final.

Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, a ouvert le débat général le 12 octobre, indiquant que la tenue de la 145^e Assemblée au Rwanda était l'occasion, pour les délégués, de constater par eux-mêmes combien le pays avait changé depuis les tragiques événements de 1994. Les Rwandaises ont fait preuve d'une incroyable résilience pour reconstruire leur propre existence et rebâtir leur pays. Le Rwanda a pris l'engagement irréversible d'œuvrer en faveur d'une société où prévalent l'égalité et la justice dans tous les domaines.

Le Parlement rwandais reste résolu à maintenir l'égalité parmi ses priorités, mais un tel engagement ne pourra porter ses fruits que par la coopération avec d'autres parlements et l'échange de bonnes pratiques en vue de construire un monde plus résilient et pacifique. Les parlements doivent impérativement intégrer une dimension de genre pour répondre aux besoins des différents secteurs de la société pour lesquels ils œuvrent. L'approche mise en œuvre par les parlements en matière d'égalité des sexes doit servir d'exemple et de modèle à la société au sens large. L'Assemblée sera l'occasion, pour les Membres, de présenter des actions réalistes en vue de rendre les parlements plus sensibles au genre.

Elle a terminé en reprenant les mots du Président Paul Kagame, qui a déclaré à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2022 : "L'égalité est un droit, pas un privilège. Nous devons relever le défi de faire plus et mieux, afin que nos filles et nos petites-filles héritent d'une nation où leurs aspirations sont sans limites."

M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, a souligné que la 145^e Assemblée revêtait déjà un caractère unique puisqu'elle était la première à se tenir dans un pays dont le parlement est composé en majorité de femmes. Depuis 2000, la proportion mondiale de femmes dans les parlements a doublé pour atteindre 26 %, mais il faudra encore 40 ans au même rythme pour atteindre la parité. Les parlements doivent suivre l'exemple des pays ayant réussi à instaurer un équilibre hommes-femmes dans leur parlement.

Du point de vue économique, l'égalité des sexes doit se traduire par l'égalité de rémunération, l'inclusion financière, la protection sociale universelle, la valorisation des travaux de soins et la protection contre les discriminations et la violence. L'histoire a montré que lorsqu'elles sont confrontées à une crise, les sociétés s'en sortent mieux si elles investissent dans l'égalité des sexes en faveur de la paix et la résilience. Le débat général serait l'occasion, pour les parlements, de tirer des enseignements mutuels de ces questions importantes.

Dans un message vidéo, **Mme S. Bahous, Directrice exécutive d'ONU Femmes**, a exprimé sa profonde gratitude à l'UIP pour les efforts déployés de longue date en vue de promouvoir l'égalité des sexes – un engagement que reflète également le thème choisi pour l'Assemblée. Le partenariat entre l'UIP et ONU Femmes se renforce de jour en jour. L'UIP est également un puissant leader du Forum Génération Égalité.

Le [Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre](#), qui fête son dixième anniversaire, souligne que les parlements peuvent et doivent montrer l'exemple, remettre en question les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes, et renforcer l'égalité des sexes en élaborant des lois et des budgets intégrant une dimension de genre. À la vitesse où les progrès sont réalisés, il faudra encore 300 ans pour que soient abrogées les lois discriminatoires. Les parlementaires doivent envisager de prendre des mesures dans trois domaines d'action clés : premièrement, parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes dans la prise de décision, afin de garantir l'égalité d'accès des femmes parlementaires et de leur personnel aux processus décisionnels ; deuxièmement, mettre fin aux lois et aux pratiques discriminatoires, en s'appuyant sur le [Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre](#) récemment publié par l'UIP et ONU Femmes ; troisièmement, s'efforcer de limiter les effets de la récession mondiale sur les femmes et les filles et veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées de côté. Elle a exhorté les parlementaires à se servir de leur pouvoir pour élaborer des lois assurant un avenir meilleur aux femmes.

M. W. Van den Berg, administrateur de MenCare (Equimundo), a déclaré qu'il tenait avant tout à saluer les progrès réalisés en matière de représentation des femmes au parlement et à féliciter le Rwanda de se maintenir en tête du classement des pays en fonction du pourcentage de femmes dans leur parlement réalisé par l'UIP. En plus d'être sensibles au genre, les parlements doivent être soucieux du bien-être de leur personnel et ajouter une dimension de bienveillance aux dimensions de démocratie et de justice.

La campagne *MenCare Fatherhood* est une initiative mondiale visant à inciter les hommes à exécuter la moitié des travaux de soins et à rallier la cause de l'égalité des sexes. En 2020, seules 47 % des femmes faisaient partie de la main-d'œuvre officielle rémunérée contre 74 % des hommes. La répartition équitable des tâches faciliterait la participation des femmes à la vie économique.

Les hommes politiques doivent rallier la cause des soins et voter et adopter des politiques d'égalité des soins. Ils pourraient prendre trois types de mesures : soutenir activement l'égalité des sexes et faire entendre leur voix sur la question, donner l'exemple de l'égalité dans leur vie personnelle et professionnelle, et évaluer les projets de loi pour étudier le niveau d'influence des femmes parlementaires. Des mesures doivent également être prises sur des sujets tels que le congé parental, la garde des enfants, les politiques nationales de soins, la participation accrue des pères à la naissance et à l'enfance, et la prise en compte du soutien des hommes à la répartition équitable des tâches de soins dans tous les domaines.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, s'est dite fière que l'UIP ait décidé de mettre à l'honneur l'égalité des sexes à l'ordre du jour de la 145^e Assemblée. Elle a rendu hommage aux femmes du monde entier qui doivent déployer des efforts considérables pour pouvoir participer aux processus décisionnels et elle a appelé les délégués à témoigner de leur solidarité envers les femmes et les filles qui doivent relever le défi de lutter contre la violence et les inégalités dans leur pays.

En tant que femme parlementaire d'un pays en guerre, elle a appelé les Parlements membres à soutenir les femmes parlementaires qui doivent s'acquitter de leurs responsabilités dans des environnements tourmentés partout dans le monde. La résilience des femmes qui représentent leur peuple en temps de crise doit être reconnue et appréciée à sa juste valeur. Les parlements doivent aspirer à être sensibles au genre et tous les obstacles à la participation égale doivent être levés. Par ailleurs, le problème des abus et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements ne doit pas être oublié et il convient de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre le [Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre](#).

Dans un message vidéo, **Mme J. Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse**, a souligné le rôle crucial que les jeunes pouvaient jouer dans la promotion de l'égalité des sexes en politique. Les institutions démocratiques peuvent et doivent faire davantage preuve d'inclusion et de diversité. Les jeunes femmes indépendantes devraient pouvoir jouir pleinement du droit de participer à des espaces politiques sensibles au genre. L'approche sensible au genre doit intégrer le point de vue des jeunes en vue de bouleverser les normes traditionnelles et de moderniser les parlements afin de les rendre plus attractifs aux yeux des jeunes.

En particulier, les parlements en tant que lieux de travail doivent prendre en compte le cycle de vie des jeunes. Faire carrière et fonder une famille ne peuvent plus être antinomiques. Son bureau a récemment lancé la campagne *Be Seen Be Heard* visant à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique. Elle a encouragé les parlements à définir des stratégies et des mesures concrètes en faveur de l'égalité des sexes et de la participation des jeunes, deux conditions essentielles à toute démocratie.

Dans un message vidéo, **Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires**, a dit qu'elle s'exprimait au nom de la jeune génération, qui considère souvent les parlements comme des institutions démodées et obsolètes. Les parlements doivent évoluer constamment et s'adapter aux changements dans la société. Le rôle des parlementaires en matière de législation et d'élaboration de politiques est essentiel pour corriger les déséquilibres et les inégalités.

Les parlements doivent davantage inclure tous les groupes de la société et être plus attentifs aux intérêts des femmes et des hommes de différents groupes et générations. Les jeunes veulent des parlements plus soucieux de l'environnement, plus inclusifs et plus efficaces. Les parlements doivent également devenir des lieux de travail plus attrayants, qui proposent des dispositifs favorables à la vie de famille, tels que des services de garde d'enfants ou l'organisation de réunions hybrides. Enfin, les parlements doivent faire en sorte que la misogynie, le sexisme, le harcèlement et toute forme de violence à l'égard des femmes n'aient plus leur place en leur sein.

Exposition intitulée *Des parlements exempts de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes* : les délégués ont été invités à visiter l'exposition, qui était installée dans le hall principal du *Kigali Convention Centre*. Elle présentait des affiches et d'autres matériels de

communication et de sensibilisation des parlements et des assemblées parlementaires visant à prévenir et à combattre le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes au sein des locaux parlementaires.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu ses séances les 13 et 14 octobre.

Au cours de sa première séance, la Commission a tenu deux réunions-débat l'une à la suite de l'autre. La première, sur le thème *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles*, a débuté par une table ronde animée par trois experts qui ont parlé de l'impact de la guerre sur les femmes, les enfants et, tout particulièrement, les enfants soldats, l'utilisation d'armes explosives dans les zones densément peuplées et le respect du droit international humanitaire. Les 17 délégués ayant pris la parole ont évoqué les conflits actuels qui ont des conséquences mondiales et ont tenté de recenser les mesures que les parlementaires peuvent prendre en vue de leur résolution pacifique.

La deuxième réunion-débat sur le thème *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale* a également comporté une table ronde animée par trois experts, qui ont donné un aperçu de la situation alimentaire catastrophique dans le monde et recensé les facteurs qui conduisent à la fragilité de la sécurité alimentaire. Ils ont eux-aussi suggéré des mesures parlementaires pour bâtir des communautés résilientes et habilitées aux fins d'un approvisionnement alimentaire durable au niveau national. Au cours du débat qui a suivi, huit délégués ont pris la parole et proposé des recommandations pour une plus grande implication des parlementaires dans la résolution de ce problème.

Lors de sa dernière séance, la Commission a débattu du thème d'étude de la prochaine résolution *Cyberattaques et cybercrimes : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Les deux co-rapporteurs de la résolution, Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne) ont fait part de leur point de vue sur la question et expliqué le travail qu'ils ont entrepris depuis leur nomination en tant que co-rapporteurs. Trois experts ont pris la parole pour expliquer la pertinence, l'importance et les risques associés à l'utilisation accrue du cyberspace dans les activités humaines quotidiennes et ont présenté les bonnes pratiques liées au renforcement de la résilience. Le débat, au cours duquel six délégués ont pris la parole, a porté sur le rôle des parlementaires dans la protection des citoyens et des infrastructures critiques dans cette nouvelle dimension. Les participants ont apprécié de découvrir les initiatives nationales en la matière.

La Commission a procédé à des élections pour pourvoir les postes vacants au sein du Bureau. Elle a également adopté son plan de travail pour la prochaine Assemblée. Il a été décidé que la Commission consacrerait tout son temps à la préparation de la résolution. La réunion du Bureau, qui s'est tenue le 13 octobre, a rassemblé 12 membres. Ils ont discuté des situations de conflit actuelles en Ukraine et en Arménie après avoir entendu les exposés des membres du Bureau de ces pays. Le Bureau a pris note de la proposition du Secrétariat de mieux aligner le travail de la Commission sur la Stratégie de l'UIP et les membres ont été encouragés à faire part de leurs commentaires à cet effet.

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable s'est réunie les 12 et 14 octobre.

Au cours de sa première séance, la Commission a débattu du sujet de la prochaine résolution intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. Le thème a été présenté par deux universitaires et M. C. Hoffmann (Allemagne), le co-rapporteur. Vingt-neuf parlementaires ont pris part au débat, insistant sur l'importance de garantir des budgets pour les initiatives de protection des forêts, de régénérer les forêts en établissant des cycles de plantation, de sensibiliser à l'importance des forêts aux fins du développement vert et de la prévention des catastrophes, et d'associer les populations locales aux processus décisionnels en matière de protection des forêts. Le principe des responsabilités communes mais différenciées et le concept de justice climatique ont également été évoqués au cours du débat.

La Commission a débattu des préparatifs en vue de la Réunion parlementaire qui doit se tenir le 13 novembre à Charm el-Cheikh (Égypte), dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). La réunion parlementaire est organisée conjointement par l'UIP et la Chambre des représentants égyptienne. M. K. Darwish, le rapporteur de la Réunion désigné par la

Chambre des représentants égyptienne, a informé la Commission des principaux éléments qui seront inclus dans le projet de document final de la réunion parlementaire. Le débat qui a suivi a permis d'apporter de nouvelles contributions au document. Les intervenants ont mis l'accent sur le financement climatique et les pertes et dommages.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a tenu une réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8*. M. J. Chirove, un expert de l'Organisation internationale du Travail, a souligné la nécessité de favoriser l'autonomisation des micro-, petites et moyennes entreprises, de traduire la croissance économique en emplois pour les populations locales, de reconnaître l'importance des communautés locales pour les économies nationales et de cibler les populations vulnérables telles que les femmes, les jeunes et les personnes à faible revenu.

La Commission a également organisé un atelier sur les changements climatiques conjointement avec la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. L'événement a fourni une plateforme interactive aux délégués pour partager leurs expériences sur l'action climatique. Des parlementaires de 23 pays ont fait part de leurs préoccupations concernant les changements climatiques, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, l'adaptation et le financement climatique. La participation du public, la coopération et la solidarité régionales et mondiales ont été citées comme des solutions pratiques à ces problèmes.

La Commission a procédé à une élection pour pourvoir un poste vacant au sein du Bureau. Elle a également adopté un plan de travail pour la prochaine Assemblée. Il a été décidé que toutes les séances de la Commission seraient consacrées à la rédaction de la résolution. Le Bureau a pris note de la proposition du Secrétariat de mieux aligner le travail de la Commission sur la Stratégie de l'UIP et les membres ont été encouragés à faire part de leurs commentaires à cet effet.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu deux réunions, les 12 et 14 octobre, sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission.

La Commission a examiné le projet de résolution intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. La résolution a été présentée par le co-rapporteur M. F. Zon (Indonésie) et M. P. Beyer (Allemagne), au nom de M. J. Wadehul (Allemagne) qui n'a pas pu participer à la réunion. Le troisième co-rapporteur, Mme S. Nane (Uruguay), n'a pas non plus pu se rendre à l'Assemblée.

Lors de l'examen du projet de résolution, la Commission a pris en compte 91 amendements soumis par 18 parlements (Afrique du Sud, Belgique, Canada, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Inde, Norvège, Pologne, République islamique d'Iran, République tchèque, Royaume-Uni, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Türkiye et Ukraine). Deux amendements ont été proposés par le Forum des femmes parlementaires. La Commission permanente a voté pour décider d'adopter ou non les amendements à la résolution.

Le Président de la Commission permanente a présenté le projet de résolution révisé lors de la séance finale de la Commission le 14 octobre. Le projet de résolution a été adopté par consensus et aucune objection n'a été émise. Après l'adoption de la résolution, plusieurs délégations ont exprimé des réserves :

- l'**Inde** (sur l'alinéa 21), le **Kazakhstan** (sur les alinéas 9 et 10 et le paragraphe 9), le **Qatar** (sur la question de la mobilité de la main-d'œuvre au paragraphe 5), la **République arabe syrienne** (sur l'alinéa 9), la **République tchèque** (sur le paragraphe 3) et la **Türkiye** (sur l'alinéa 19).
- La **Hongrie** et l'**Indonésie** ont exprimé leur réserve sur l'ensemble du texte.

La **Fédération de Russie** a exprimé son opposition à la résolution.

Le Bureau s'est réuni le 14 octobre au matin. Il a examiné les propositions pour le futur programme de travail de la Commission. Trois propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution de la Commission ont été soumises avant la date limite par l'Australie, la France et le Maroc.

À la suite d'une recommandation unanime du Bureau, la Commission a approuvé la proposition de thème présentée par l'Australie intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. Elle a également approuvé la nomination de Mme L. Reynolds (Australie) comme co-rapporteuse. Un débat préparatoire sera organisé lors de la 146^e Assemblée et la résolution correspondante sera finalisée lors de la 147^e Assemblée en octobre 2023.

La Commission a approuvé la recommandation unanime du Bureau d'organiser une réunion-débat lors de la 146^e Assemblée sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberspace*.

Le Bureau a pris note de la proposition du Secrétariat de mieux aligner le travail de la Commission sur la Stratégie de l'UIP et les membres ont été encouragés à faire part de leurs commentaires à cet effet.

La résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* a été présentée par M. Gajadien (Suriname) à l'Assemblée lors de sa séance plénière de l'après-midi du 15 octobre et a été adoptée par consensus. M. Gajadien a pris note des réserves formulées par les délégations de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kazakhstan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République tchèque et de la Türkiye, ainsi que de l'opposition de la Fédération de Russie à la résolution.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie le 14 octobre sous la conduite de son Vice-Président, M. L. Wehrli (Suisse). La séance a consisté en deux réunions-débat auxquelles ont participé de hauts responsables de l'ONU. La première réunion-débat a porté sur les mesures prises par l'ONU face à l'augmentation de la faim et à l'aggravation de la famine dans le monde. M. S. Krishnaswamy, responsable de la division Recherche, analyse et suivi pour la région Afrique de l'Est du Programme alimentaire mondial (PAM), et Mme B. Lazarus, économiste au Bureau régional de Nairobi de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont présenté le Rapport mondial 2022 sur les crises alimentaires. Mme E. Heines, représentante et directrice de pays au Rwanda pour le PAM, et Mme C. Sow, représentante de pays au Rwanda pour la FAO, ont présenté leur travail avec la population et le Gouvernement du Rwanda.

La faim et la famine s'aggravent dans le monde entier en raison de l'augmentation des conflits et de l'insécurité. L'aggravation des changements climatiques provoque des phénomènes météorologiques extrêmes et le monde est aussi secoué par des chocs économiques, notamment par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Le conflit actuel en Ukraine ne fait qu'ajouter à cette situation dramatique. Quelque 202 millions de personnes, réparties principalement dans 45 pays, sont classées dans la phase 3 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui compte un total de 5 phases. C'est la première fois, depuis qu'est publié le Rapport mondial sur la sécurité alimentaire, qu'autant de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

D'après le PAM, 20 % des Rwandais sont en situation d'insécurité alimentaire et les populations les plus vulnérables consacrent chaque mois 65 % de leurs revenus à l'alimentation. Le Gouvernement rwandais a mis en place un programme de repas scolaires soutenu par le PAM. Ce programme crée des débouchés pour les agriculteurs implantés près des écoles qui bénéficiaient des achats réalisés dans le cadre de ce programme, et contribue, de manière générale, à renforcer la résilience et à améliorer la qualité de la nutrition. La FAO collabore avec les autorités du pays afin d'améliorer la production alimentaire et de développer les marchés d'exportation. Les délégués, dont certains ont pu effectuer une visite de terrain en lien avec un projet du PAM au Rwanda, ont dialogué avec les intervenants afin de mieux comprendre ce qu'ils peuvent faire pour éviter que n'empire la situation catastrophique actuelle dans le monde et améliorer la sécurité alimentaire de leurs concitoyens.

La deuxième réunion-débat a été consacrée aux moyens déployés par l'ONU sur le terrain pour soutenir le développement du pays. Le cas du Rwanda a aidé les parlementaires à mieux comprendre pourquoi l'ONU recommande de renforcer les relations entre les opérations de terrain de l'ONU, dirigées par le Coordonnateur résident, et le pays bénéficiaire, notamment son parlement, afin de renforcer la redevabilité et l'adhésion au programme.

M. O. Ojielo, Coordonnateur résident de l'ONU, a expliqué comment lui et l'équipe de pays de l'ONU collaborent avec le Gouvernement et le Parlement rwandais. Il a présenté le travail effectué par l'ONU pour aider le Rwanda à concrétiser sa stratégie Vision 2050 en soutenant les politiques et en renforçant les capacités nationales. Fort de son expérience en tant que Coordonnateur résident au Kirghizistan, il s'est dit entièrement favorable à ce que les parlements jouent un rôle important. Les délégués ont discuté avec M. Ojielo de leurs expériences avec les équipes de pays de l'ONU et ont confirmé l'importance de l'action parlementaire afin d'améliorer les résultats.

f) Débat sur le point d'urgence

Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État

Le débat sur le point d'urgence a eu lieu dans la matinée du 13 octobre, sous la conduite de Mme C.G. Hara, Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi. Y ont également pris part le Président et le Secrétaire général de l'UIP.

Au total, 20 orateurs des pays suivants ont pris la parole au cours du débat, à savoir le Chili (auteur de la proposition), le Canada, la Pologne, la France, le Viet Nam, l'Afrique du Sud, le Pérou, l'Irlande, l'Ukraine, le Portugal, le Royaume-Uni, la Türkiye, l'Espagne, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, le Cambodge, la Nouvelle-Zélande, le Zimbabwe, la Sierra Leone et l'Iraq.

Le délégué du Chili a expliqué que le projet de résolution était le résultat d'une longue négociation au sein du Congrès chilien, comme en témoignent les trois abstentions lors de la décision sur le point d'urgence le 12 octobre. Il a invité le Comité de rédaction à ajouter un paragraphe afin de rendre hommage au travail du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine et de l'encourager dans ses travaux.

De nombreux délégués ont exprimé leur soutien à l'Ukraine et au maintien de son intégrité territoriale. Un délégué a souligné la nécessité de respecter le Mémoire de Budapest de 1994 concernant les garanties de sécurité. D'autres délégués ont insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre fin à la guerre par la voie diplomatique. Certains délégués ont ajouté que l'invasion de la Fédération de Russie constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, ainsi que des principes de l'UIP.

D'autres délégués ont condamné les attaques menées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils, y compris des femmes et des enfants. Plusieurs délégués ont déploré que la guerre se soit intensifiée avec l'annexion de quatre régions d'Ukraine par la Fédération de Russie, que l'Assemblée générale des Nations Unies a condamnée à une nette majorité le 12 octobre.

Certains délégués ont évoqué les graves répercussions de la guerre en Ukraine sur d'autres pays. Les crises énergétique et alimentaire ont des répercussions négatives sur de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, qui importent du blé de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Avec l'approche de l'hiver, la crise des réfugiés est également un sujet de préoccupation.

Les délégués ont évoqué le principe de non-ingérence en citant la Charte des Nations Unies. Ils ont exhorté la Fédération de Russie et l'Ukraine à désamorcer les tensions, et l'UIP à œuvrer activement à la résolution de la crise. Certains délégués ont également déclaré que la communauté internationale doit répondre aux inquiétudes de la Fédération de Russie, en particulier sur la question de l'extension de l'OTAN. Ils ont condamné les sanctions internationales imposées à la Fédération de Russie ainsi qu'à leur propre pays, en soulignant que des gens meurent à cause de ces sanctions. Ils ont ajouté que la fourniture d'armes à l'une des parties (l'Ukraine) doit cesser.

Une autre déléguée a déclaré que la Fédération de Russie a soutenu son pays pendant la guerre civile dont son pays a été le théâtre, et a reproché aux États-Unis d'Amérique et à d'autres pays occidentaux d'avoir provoqué la guerre en Ukraine.

Un délégué de l'Iraq a rappelé l'invasion du Koweït par son pays en 1991 en précisant que cela a été une grave erreur. Il a ajouté que son pays souffre encore de cette guerre et a exhorté la communauté internationale à privilégier un dialogue constructif pour mettre fin à la guerre le plus tôt possible.

L'Assemblée a transmis le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, du Chili, de la Jordanie, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, du Pérou, de la République islamique d'Iran et de la République-Unie de Tanzanie.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 14 octobre, l'Assemblée a adopté par consensus la résolution en séance plénière (voir [page 52](#)).

Après l'adoption de la résolution, les délégations des pays suivants ont pris la parole pour expliquer les raisons de leur abstention : Afrique du Sud, Inde, Mozambique, Soudan du Sud et Yémen.

De nombreux délégués ont pris la parole pour exprimer leur soutien à la résolution, dont l'élaboration a permis d'établir un véritable dialogue et de réaffirmer que les idéaux collectifs défendus en 1889 par les pères fondateurs de l'UIP demeurent au cœur de l'activité de l'Organisation.

5. Volet spécial sur la redevabilité

Le débat général comprenait un volet spécial sur la redevabilité, sous la conduite du Président de l'UIP, au cours duquel les Membres ont été encouragés à faire part de leurs bonnes pratiques et des mesures spécifiques qu'ils ont prises pour mettre en œuvre les résolutions et autres décisions de l'UIP.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, a présenté les principales conclusions du [Rapport des Membres sur les activités liées à l'UIP](#). Elle a réaffirmé l'importance de la redevabilité à tous les niveaux, comme le reflètent les Statuts et Règlements de l'UIP, ainsi que la Stratégie de l'UIP 2022-2026. L'Organisation tient à faire participer activement les Membres à cet aspect important.

Au cours du volet spécial, 18 délégations ont pris la parole pour rendre compte des bonnes pratiques et des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées lors des dernières Assemblées de l'UIP, notamment la Déclaration de Nusa Dua, intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*, la résolution intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale* (144^e Assemblée), la résolution *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* (144^e Assemblée), et les décisions relatives aux violations des droits de l'homme des parlementaires. Les délégations ont également rendu compte du travail de suivi des campagnes de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes et la participation des jeunes à la vie publique.

Des délégations ont présenté des exemples spécifiques d'actions parlementaires :

- Aux Fidji, le Parlement a adopté un projet de loi sur les changements climatiques. Ce texte législatif exhaustif stipule que les plans d'action et les politiques nationales de tous les ministères doivent tenir compte des changements climatiques, prévoit des environnements énergétiques propres et introduit le commerce du carbone.
- Le Canada a mis l'accent sur les récentes lois adoptées par le Parlement en matière d'Objectifs de développement durable (ODD) et a insisté sur la façon dont les parlementaires peuvent tenir le Gouvernement responsable de son action en faveur du développement durable.
- Le Guyana a organisé plusieurs activités pour les jeunes, telles que le Programme annuel de sensibilisation de Noël, le Concours annuel de débat national pour les jeunes sous l'égide du président du parlement et le Parlement annuel des jeunes.
- Aux Émirats arabes unis, le Conseil national de la Fédération a examiné la déclaration de la 144^e Assemblée de l'UIP *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*. Il a adopté une stratégie de transformation numérique fondée sur une approche sans papier.
- En Zambie, le Parlement a organisé un atelier pour ses membres sur l'importance de la revégétalisation dans les zones densément peuplées et fortement urbanisées. Il a été demandé aux parlementaires d'œuvrer dans leurs circonscriptions afin de mettre en œuvre des stratégies de végétalisation locales et régionales, telles que des plantations d'arbres, et de les faire connaître dans les écoles.

- La Suisse a suggéré de renforcer les dispositions des Statuts et Règlements de l'UIP relatives à la mise en œuvre des décisions de l'UIP. Le Groupe des Douze Plus a créé un groupe de travail chargé d'examiner cet aspect. La mise en place d'un mécanisme commun d'examen par les pairs et l'autonomisation des commissions permanentes pourraient, par exemple, contribuer à renforcer le processus d'examen annuel.
- En Belgique, le Parlement a voté une série de projets de loi liés à la pandémie de COVID-19 pour améliorer l'accès à la santé, notamment concernant un mécanisme de financement de la protection sociale universelle, comme le recommande la résolution de l'UIP intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, adoptée lors de la 141^e Assemblée de l'UIP en Serbie.
- Au Gabon, suite à sa participation à une réunion-débat sur le thème du détournement des armes lors de la 143^e Assemblée de l'UIP, un parlementaire gabonais a rencontré le Ministre de l'intérieur et, avec le soutien de l'UIP, a défendu la ratification du Traité sur le commerce des armes dans les deux chambres du Parlement. L'instrument de ratification a été déposé le 21 septembre 2022.

Les autres délégués qui ont pris la parole au cours de la séance représentaient (par ordre alphabétique) : l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Bélarus, le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Pérou, le Qatar, la Serbie, les Seychelles, le Soudan du Sud et l'Uruguay.

En conclusion, le Président a remercié les délégués qui ont pris la parole de leur bon travail et encouragé tous les Membres à prendre activement part à l'exercice de présentation des rapports à venir. Un volet de redevabilité similaire sera organisé dans le cadre de la 146^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Bahreïn en mars 2023.

6. Cérémonie de remise du Prix Cremer-Passy de l'UIP

Lors de la séance de clôture de l'Assemblée, le 15 octobre, le Prix Cremer-Passy a été décerné à Mme Cynthia López Castro, du Mexique, ainsi qu'au Président Ruslan Stefanчук et à tous les membres de la Verkhovna Rada de l'Ukraine.

Le prix tient son nom des deux parlementaires visionnaires qui ont fondé l'UIP et organisé la première réunion de l'Organisation à Paris en 1889 : le Britannique William Randall Cremer et le Français Frédéric Passy.

Le prix distingue des parlementaires qui apportent une contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion des objectifs de l'UIP ou qui participent à la construction d'un monde plus uni, plus juste, plus sûr, plus durable et plus équitable.

Pour l'édition 2022, il a exceptionnellement été décidé de remettre le prix à deux lauréats – une femme et un groupe dirigé par un homme – pour souligner l'importance de l'égalité des sexes à l'UIP, comme le reflétait le thème de la 145^e Assemblée de l'UIP.

Le Président de l'UIP a remis un trophée gravé à chacun des deux lauréats.

Les lauréats

Cynthia López Castro est membre de la Chambre des députés du Mexique depuis 2018. Elle croit fermement en la jeunesse et milite ardemment en faveur du renforcement de la démocratie par la représentation des jeunes.

En 2017, alors âgée de 30 ans, elle a participé à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour Mexico. Elle a fait partie des ardents défenseurs de l'inclusion d'un quota de jeunes dans la loi électorale de la ville.

Aujourd'hui, l'action de Mme López Castro est concentrée sur des efforts visant à ce qu'au Mexique, au moins un quart des candidats à une fonction publique au niveau fédéral soient âgés de moins de 29 ans.

Au sein de l'UIP, elle œuvre activement en faveur de l'engagement des jeunes en politique au moyen de sa participation en tant que membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Également membre actif de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP, Mme López Castro a représenté l'UIP à plusieurs réunions de haut niveau à l'ONU.

Le Président du Parlement de l'Ukraine, Ruslan Stefanchuk, et les 450 parlementaires ukrainiens ont reçu le prix pour leur détermination à poursuivre leurs travaux parlementaires malgré la guerre qui continue de sévir dans leur pays.

Les parlementaires continuent de représenter leurs électeurs, de tenir des débats et d'élaborer des lois dans un contexte d'urgence nationale.

Il convient de saluer tout particulièrement l'action des parlementaires ukrainiens qui siègent dans les organes de l'UIP et qui ont poursuivi leurs activités dans des conditions extrêmement difficiles, notamment Lesia Vasylenko, Présidente du Forum des femmes parlementaires et membre de droit du Comité exécutif.

7. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture de l'Assemblée, **Mme E. Nyirasafari (Rwanda)** et **M. I. Flores (Chili)** ont présenté la Déclaration de Kigali sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique* (voir [page 49](#)). Lors du débat général, les Membres ont été unanimes sur la pertinence et l'actualité de ce thème, et ont reconnu que l'égalité des sexes était essentielle pour trouver des solutions à un grand nombre de crises. La Déclaration de Kigali définit cinq actions courageuses, ambitieuses et transformatrices pour que l'égalité des sexes devienne un moteur de résilience et de paix. Elle prévoit également dix autres mesures à mettre en œuvre ces dix prochaines années afin de renouveler et redynamiser l'engagement des parlementaires en faveur du [Plan d'action pour des parlements sensibles au genre](#), qui a été adopté en 2012. L'Assemblée a fait sienne à l'unanimité la Déclaration de Kigali.

M. A. Gajadien (Suriname), co-rapporteur de la résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a présenté la résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* (voir [page 52](#)). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus, et a pris note des réserves exprimées par l'Inde, le Kazakhstan, le Qatar, la République arabe syrienne, la République tchèque et la Türkiye sur certains paragraphes, et par la Hongrie et l'Indonésie sur l'ensemble de la résolution, et de l'opposition de la Fédération de Russie à la résolution.

L'Assemblée a pris acte des rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présenté par son Président, **M. M.B.M. Al-Ahbabî (Qatar)**, de la Commission permanente du développement durable, présenté par sa Présidente, **Mme A. Mulder (Pays-Bas)**, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par le membre de la Commission **M. M.T. Bani Yassin (Jordanie)** (voir [pages 62-68](#)).

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude de la résolution que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme soumettra pour adoption lors de la 147^e Assemblée de l'UIP, ainsi que les rapporteurs chargés de la rédaction du projet de résolution (voir [page 43](#)).

M. J. Fakhro, premier Vice-Président du Conseil de la choura de Bahreïn, a chaleureusement invité tous les Membres de l'UIP à assister à la 146^e Assemblée de l'UIP, qui se déroulera du 11 au 15 mars 2023 à Manama. Une courte vidéo promotionnelle a été présentée.

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole à l'issue de l'Assemblée, à savoir **Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie)** au nom du Groupe africain, **Mme Pham Thi Hong Yen (Viet Nam)** au nom du Groupe Asie-Pacifique, **M. E. Bustamante (Pérou)** au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, **Mme A. Gerkens (Pays-Bas)** au nom du Groupe des Douze Plus, et **M. J. Fakhro (Bahreïn)** au nom du Groupe arabe. Les orateurs ont adressé leurs remerciements au Parlement rwandais pour son hospitalité et à la Présidente de la Chambre des députés, Mme Mukabalisa, pour sa conduite des débats, et ont félicité le Rwanda pour le chemin qu'il a parcouru depuis 1994 pour devenir moderne et prospère. Ils ont également remercié le Président, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP. Ils ont fait part des résultats obtenus et des décisions adoptées lors des différentes réunions des groupes géopolitiques, se sont engagés à assurer le suivi des importantes décisions prises par l'Assemblée et se sont réjouis à la perspective de se réunir à Bahreïn en mars 2023.

Dans ses observations finales, **M. D. Pacheco, Président de l'UIP** a félicité le Parlement du Rwanda pour l'organisation de l'Assemblée et a remercié Mme Mukabalisa pour sa contribution personnelle au succès de l'événement ainsi que l'ensemble du personnel du Parlement et du Kigali Convention Centre. Il a appelé les délégations à faire remonter les résultats de l'Assemblée dans leurs parlements et à mettre en œuvre des actions concrètes. Il a félicité le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine pour son important travail en cours. Plus de 200 réunions bilatérales ont eu lieu au cours de l'Assemblée, qui ont offert autant de précieuses occasions de renforcer la confiance et la compréhension. La remise du premier Prix Cremer-Passy a également été un moment fort de cette Assemblée. Il a pris note des demandes d'examen d'une révision des Statuts et Règlements de l'UIP, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme permettant de reconnaître l'importance des propositions de points d'urgence n'ayant pas été retenues, et de l'enthousiasme suscité par l'idée de créer des bureaux régionaux de l'UIP. Dans les mois à venir, une attention particulière sera accordée aux mesures visant à résoudre la crise de la démocratie en Afrique et à la préparation de la COP27 en Égypte. Il a remercié tous les délégués pour leur participation.

Dans ses observations finales, **Mme D. Mukabalisa, Présidente de la 145^e Assemblée et Présidente de la Chambre des députés du Rwanda**, a remercié les intervenants de la séance, ajoutant que l'organisation de la 145^e Assemblée de l'UIP avait été un plaisir et un honneur pour elle. Le dévouement de toutes les personnes impliquées a permis d'assurer une Assemblée productive, avec des débats passionnés et dynamiques ayant abouti à des résultats solides que les parlements doivent maintenant mettre en œuvre par le biais de mesures concrètes. Parmi les nombreuses questions abordées, le débat général sur l'égalité des sexes et le point d'urgence sur l'Ukraine ont eu une importance et une place particulières. L'Assemblée a été un excellent exemple de démocratie en action, où tous les participants ont eu l'occasion de faire entendre leur voix. Les débats se sont déroulés dans un esprit de respect, de nouvelles amitiés se sont nouées et les délégués quitteront Kigali assurément plus riches qu'à leur arrivée. Enfin, elle a réitéré sa gratitude au Président Paul Kagame pour sa présence et son soutien à l'Assemblée.

Elle a remercié les délégués de leur participation, s'est réjouie à la perspective de les revoir à la 146^e Assemblée à Bahreïn et a déclaré la 145^e Assemblée de l'UIP close.

210^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 145^e Assemblée

À sa première séance, le 12 octobre, le Conseil directeur a proposé que Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, soit élue Présidente de la 145^e Assemblée de l'UIP.

2. Rapport du Président de l'UIP

Le Conseil a pris acte du rapport du Président de l'UIP sur ses activités pour les six derniers mois. Au cours de cette période (22 visites, 45 réunions bilatérales et 10 réunions en ligne), le Président s'est efforcé de promouvoir les valeurs et la Stratégie de l'UIP, d'accélérer la réalisation de l'objectif d'universalité et d'améliorer la visibilité de l'organisation. Le Conseil a salué les efforts du Président, en particulier en ce qui concerne l'objectif d'universalité, soulignant qu'aucun parlement ne devait être laissé à l'écart de la communauté parlementaire.

3. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UIP

Le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général de l'UIP sur les activités menées au cours des neuf mois précédents pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UIP. Depuis janvier 2022, 36 activités de soutien national ont été menées pour renforcer les capacités parlementaires de 16 pays ; 45 événements régionaux et internationaux ont été organisés pour mobiliser et développer l'action parlementaire et faciliter l'acquisition de savoirs, et plus d'une dizaine de publications et outils ont été produits. Il a été indiqué qu'un rapport plus exhaustif sur l'impact des travaux de l'UIP en 2022 serait présenté aux Membres à l'Assemblée suivante, selon l'usage.

4. Politique et procédures de l'UIP en matière de protection des données personnelles

Le Conseil a approuvé le document [Politique et procédures de l'UIP en matière de protection des données personnelles](#), tel que recommandé par le Comité exécutif, sur proposition du Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture. Cette politique vise à définir les principes clés de

traitement des données personnelles et à déterminer les rôles et responsabilités du Secrétariat de l'UIP, de ses Membres, ainsi que des tiers, afin d'assurer une protection adéquate des données détenues et traitées par l'Organisation. Elle s'inscrit dans la continuité des normes internationales en vigueur.

5. Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP

Dans le droit fil d'une recommandation du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, également discutée par le Comité exécutif, le Conseil a approuvé l'approche exposée ci-après en vue de l'élaboration d'un cadre propre à l'UIP pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP. Cette approche comprend trois engagements :

- I. L'UIP convient d'utiliser le *Code de conduite de l'ONU pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies* comme point de départ pour les politiques de l'UIP de prévention du harcèlement de l'UIP ;
- II. Le Secrétariat de l'UIP élabore et met en œuvre un plan de mesures concrètes conformément au Code de conduite des Nations Unies ;
- III. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes assure le suivi et rend compte régulièrement du plan de mise en œuvre.

La République islamique d'Iran a émis une réserve sur les références à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle énoncées dans le *Code de conduite de l'ONU pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies*.

6. Situation financière de l'UIP

Un rapport concernant la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2022 a été présenté au Conseil directeur, accompagné de la liste actualisée des contributions non réglées. Au 10 octobre 2022, six Parlements membres (Congo, Guinée-Bissau, Libye, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, et Venezuela (République bolivarienne du)) et deux Membres associés (Parlement andin et Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)) avaient des arriérés de paiement de trois années complètes et étaient, de ce fait, passibles d'une suspension de droits au titre de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Trois Membres (Haïti, République centrafricaine et Vanuatu), qui avaient des arriérés de paiement de deux années entières, étaient exposés à des restrictions de participation et de vote.

S'exprimant au nom du Comité exécutif, Mme C. Widegren (Suède) a observé que la situation financière actuelle de l'UIP était saine et que les revenus, les dépenses et les réserves étaient conformes aux prévisions. Elle a noté que l'organisation de l'Assemblée de Nusa Dua avait coûté un peu moins cher que prévu, grâce aux économies réalisées. Elle a salué les efforts continus déployés par le Secrétaire général pour effectuer un suivi auprès de tous les Membres passibles de sanctions pour retard de paiement, remarquant que des progrès avaient été faits, malgré la conjoncture mondiale difficile. Elle a aussi remarqué que, conformément aux prévisions, les contributions volontaires atteignaient environ un quart des revenus totaux, ce qui supprimait tout risque de dépendance excessive vis-à-vis des financements extérieurs. Le Conseil a pris acte du fait que les revenus et les dépenses de l'UIP étaient conformes aux prévisions et en bonne voie de le rester jusqu'à la fin de l'année.

7. Budget consolidé pour 2023

Le projet de budget consolidé pour 2023 a été présenté au Conseil directeur. Le projet de budget avait été préparé sous la supervision du Sous-Comité des finances et conformément aux directives de celui-ci. S'exprimant au nom du Comité exécutif, Mme Widegren a expliqué comment le budget avait été conçu à l'appui des objectifs de la Stratégie, en vue de favoriser les écosystèmes parlementaires tout en veillant à la stabilité financière et à la solidité de l'Organisation. Parmi les grandes priorités du budget 2023 figurent l'appui à la démocratie, la paix et la sécurité, les changements climatiques, le développement et la question du genre, ainsi que la transformation de l'UIP dans le domaine du numérique, conçu comme un moyen de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie. Des revenus et des dépenses à hauteur de 18,5 millions de CHF ont été budgétés à ces fins. Mme Widegren a salué les gros efforts du Secrétariat pour réaliser des économies, favoriser l'efficacité et réduire chaque année

les coûts, soulignant que, dans le même temps, tout était fait pour attirer des financements extérieurs à l'appui des programmes de l'UIP : un type de financement qui atteint environ un quart des revenus budgétés pour 2023. Elle a remercié le Secrétaire général et l'équipe des finances du Secrétariat pour leur travail et la grande qualité des documents préparés qui garantissent une complète transparence et une parfaite reddition des comptes.

Elle a observé qu'après 133 années d'existence, l'UIP jouissait d'une bonne santé financière, qu'il ne fallait cependant pas considérer comme acquise. C'est le raisonnement qui a mené le Comité exécutif à recommander, en même temps que l'approbation du budget pour 2023, un engagement financier à long terme. En effet, la génération des parlementaires actuels se doit de veiller à ce que la génération à venir dispose de finances aussi stables et solides pour poursuivre les travaux de l'Organisation. En 2022, les contributions régulières des Membres étaient au même niveau qu'en 2007, restant alignées sur le barème de l'ONU, avec différents ajustements. Mme Widegren a fait état de la recommandation du Comité exécutif en faveur d'un rééquilibrage des contributions afin de permettre à l'UIP de faire face aux besoins futurs ainsi qu'à l'inflation. Au vu de l'élargissement des activités de l'UIP, elle a souligné qu'il serait prudent de ramener les contributions à leur niveau de 2010 en procédant à une augmentation de 3 % par an des contributions totales pendant la période de la Stratégie 2023-2026. Elle a précisé qu'au-delà de cette période, à partir de 2027, le Comité exécutif recommandait de prévoir des augmentations annuelles de 2 % pour maintenir la capacité d'action de l'UIP. Des sommes supplémentaires pourraient également être obtenues des Membres associés (en portant la contribution minimale à 0,02 %) et de certains observateurs (en leur demandant un montant symbolique).

Le Conseil directeur a entériné les recommandations portant sur les contributions à long terme et a approuvé le budget consolidé pour 2023.

8. Projet politique de l'UIP aux Nations Unies

Le Conseil directeur a examiné et approuvé un rapport portant sur le [Projet politique de l'UIP aux Nations Unies](#).

Ce document, préparé par l'UIP, est issu d'un processus qui s'est étalé sur une année et avait commencé avec l'évaluation des travaux menés par l'Organisation avec les Nations Unies sur les vingt dernières années. Différentes moutures de ce rapport ont été discutées par le Comité exécutif depuis février 2022. Le document tient compte de la Stratégie de l'UIP 2022-2026 et propose une feuille de route pour intensifier les travaux menés par l'UIP auprès des Nations Unies pour le compte des parlements. Les membres du Conseil ont été heureux d'entendre que l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies allait se poursuivre, celle de 2023 étant prévue en février, et que le Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies se réunirait en janvier pour discuter des stratégies à adopter pour améliorer l'efficacité des travaux de la Commission.

Le Comité exécutif examinera les recommandations du Bureau à la réunion qu'il tiendra lors de la 146^e Assemblée à Bahreïn.

9. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Conseil directeur a discuté des questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur. S'agissant des Membres de l'UIP et des efforts visant l'universalité, le Conseil s'est réjoui des progrès réalisés par le Président et le Secrétaire général de l'UIP, en particulier auprès des parlements non membres de la région des Caraïbes. Le Conseil a exprimé sa gratitude envers le Président du Parlement du Guyana pour son indéfectible appui en la matière. Il a exprimé son espoir que le Belize et les Bahamas rejoignent l'UIP dans un avenir proche.

S'agissant des États-Unis d'Amérique, le Conseil a salué les efforts déployés par certains Membres pour promouvoir un retour du Congrès des États-Unis à l'UIP. Le Conseil a pris note de la position du Président qui a rappelé à tous les Membres qu'il leur incombait de manifester leur soutien à l'objectif d'universalité.

Le Conseil a pris acte de l'examen quadriennal de la situation des observateurs et, sur recommandation du Comité exécutif, a adopté les recommandations formulées dans la note d'évaluation.

Le Conseil a approuvé les demandes de statut d'observateur présentées par l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC) et par le Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE.

Le Conseil a été instruit des résultats des délibérations du Comité exécutif sur la possibilité d'établissement de bureaux régionaux de l'UIP dans le monde. Le document transmis aux membres du Conseil apportait des éclaircissements sur plusieurs points, notamment les raisons en faveur de l'ouverture d'un bureau régional ainsi que les obligations et les difficultés liées à une telle ouverture. Il mentionne également les propositions d'accueil d'un bureau régional formulées par l'Uruguay pour la région du GRULAC et l'Égypte pour la région du Groupe arabe. Le Secrétaire général a réitéré les éclaircissements donnés dans la note sur la nature des bureaux régionaux de l'UIP, soulignant qu'il s'agissait d'unités administratives de l'UIP, et non d'organes politiques. L'idée serait d'aider l'UIP à mettre en œuvre sa Stratégie, c'est-à-dire ses plans de travail et son programme. Ainsi, les bureaux régionaux travailleraient en coopération avec les groupes géopolitiques, sous l'autorité du Secrétaire général de l'UIP, celui-ci conservant la responsabilité finale quant à l'établissement de structures administratives correspondant aux besoins de l'UIP. Sur la base de ces éclaircissements, le Conseil a entériné les conclusions du Comité exécutif sur les quatre points suivants :

- a) le principe d'ouverture de bureaux régionaux (auquel la Suède a marqué son opposition) ;
- b) les conditions à réunir pour l'ouverture de ces bureaux ;
- c) la prise en compte des propositions de l'Uruguay et de l'Égypte (avec les réserves du Nigéria) ;
- d) la demande au Secrétaire général de procéder à des consultations auprès de ces deux pays et d'en rendre compte lors de la session suivante du Conseil directeur.

Certains membres ont fait état de leur préoccupation au sujet de la proposition de création d'un bureau en Égypte pour représenter le Groupe arabe, alors que ce pays est géographiquement situé en Afrique. Ils ont suggéré que cette préoccupation soit incluse dans les points de la consultation que le Secrétaire général mènera avec les autorités égyptiennes.

Le Conseil s'est déclaré préoccupé par l'instabilité chronique en Afrique, qui a connu une série de coups d'État militaires, en particulier en Afrique de l'Ouest. Tout en condamnant toute forme d'accession au pouvoir ne passant pas par des élections transparentes, inclusives et populaires, le Conseil a donné mandat au Secrétaire général pour lancer une vaste consultation auprès des institutions africaines, y compris le Parlement panafricain, le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Forum parlementaire de la CDA, etc., afin de permettre à l'UIP de réfléchir aux moyens d'inverser la tendance à l'instabilité en Afrique.

Le Conseil a étudié et entériné la proposition formulée par le Secrétaire général que lui-même et le Président soient chargés de prendre contact avec les Parlements de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan pour jouer un rôle de médiateurs entre les deux pays au niveau parlementaire, dans le but de promouvoir le dialogue et d'obtenir une résolution pacifique du conflit qui sévit actuellement dans la région.

Le Conseil a été avisé de la situation de certains parlements et a adopté des recommandations formulées à leur sujet par le Comité exécutif.

S'agissant de l'**Afghanistan**, le Conseil a exprimé son regret de voir la situation s'aggraver dans ce pays, de même que les problèmes de respect des droits de l'homme des parlementaires. Au vu de la situation, le Conseil a décidé de maintenir sa décision précédente, à savoir de continuer à faire preuve de solidarité vis-à-vis des anciens membres du parlement dissous et de les associer aux activités de l'UIP en tant qu'observateurs sans droit de vote.

Le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par la situation au **Burkina Faso**, qui a été le théâtre de deux coups d'État en l'espace de huit mois. Le Conseil a été informé des contacts préliminaires que le Secrétaire général de l'UIP a pris avec le Président de l'Assemblée législative de la transition, conformément au mandat qui lui avait été donné par les organes directeurs, afin d'aider le pays à retrouver rapidement un régime constitutionnel. Le Conseil a également été informé que les nouvelles autorités prévoient de respecter l'engagement pris par le précédent chef de l'État de tenir des élections en 2024. Le Conseil a pris note avec regret des récentes évolutions et a émis l'espoir que dans les jours ou les semaines suivantes une autorité législative de transition serait établie et qu'un calendrier de transition serait confirmé pour 2024, comprenant une date limite pour l'organisation des élections. Dans cette perspective, les droits du Burkina Faso n'ont pas été suspendus.

S'agissant de la **Guinée-Bissau**, le Conseil a été avisé du peu de changement de la situation, les querelles se poursuivant entre le Parlement et le Président, chef de l'exécutif. Le Conseil a appris que le Parlement avait été dissous dans la perspective de la tenue de nouvelles élections en décembre 2023, les parlementaires sortants conservant leur statut de membres du parlement dans l'intervalle. Le Conseil a pris acte de cette évolution et a encouragé le Secrétariat à inciter les autorités à tendre vers une normalisation aussi rapide que possible de la situation.

S'agissant du **Myanmar**, le Conseil a noté avec regret qu'aucune amélioration significative n'était intervenue depuis la précédente Assemblée. La situation s'est même dégradée, et plusieurs parlementaires ont été exécutés. La junte a déclaré que des élections seraient organisées d'ici août 2023. Dans ces conditions, le Conseil a décidé de maintenir la position adoptée à Nusa Dua, à savoir de ne pas reconnaître le régime militaire du Myanmar, par solidarité avec les parlementaires élus. Le Conseil a également pris acte du fait que les parlementaires étaient pour le moment dans l'incapacité de faire fonctionner correctement le parlement. Il a donc décidé de maintenir sa décision précédente, à savoir que le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw (Parlement du Myanmar) continue à assister aux Assemblées de l'UIP en qualité d'observateur.

Le Parlement de la **Tunisie** est toujours suspendu et aucun dialogue parlementaire n'a lieu pour le moment. Le Président a organisé un référendum sur des amendements constitutionnels lui conférant des pouvoirs extensifs et limitant le rôle du parlement. Après l'issue positive du référendum, des élections ont été prévues en décembre 2022 en vue de la mise en place d'un parlement en bonne et due forme. Le Secrétaire général a informé le Conseil que, conformément à sa demande, il avait pris contact avec le cabinet du Président à Tunis ainsi qu'avec l'Ambassadeur de la Tunisie à Genève. Le Président tunisien a indiqué qu'il accueillerait favorablement une implication de l'UIP après la tenue des élections. Le Conseil a appelé instamment les autorités à œuvrer au plus vite à une normalisation de la situation. Il a donné mandat au Secrétaire général de poursuivre les discussions avec les autorités tunisiennes. Dans le même ordre d'idées, le Conseil a exprimé son vif espoir de voir un rétablissement de l'ordre constitutionnel en Tunisie d'ici à la fin de 2022.

Le Conseil a également été informé de la situation relative à d'autres parlements de transition, dans les pays cités ci-après.

Au **Tchad**, des élections avaient été planifiées pour 2024, au lieu d'octobre 2022, comme initialement prévu. Ce report a été justifié par la nécessité de mener de larges consultations auprès des parties prenantes politiques du pays. Il semble qu'un certain terrain d'entente n'ait été trouvé que récemment entre les diverses factions politiques dans le pays. Les consultations se poursuivent. Le Conseil a aussi été informé de l'assistance apportée par l'UIP. L'UIP a continué à apporter son soutien au parlement de transition du Tchad, en focalisant son assistance sur le personnel parlementaire et le renforcement des capacités en vue de la remise en place d'un parlement en bonne et due forme au Tchad. Le Conseil a pris note de l'évolution de ce pays et a exprimé son espoir que le calendrier prévu soit respecté et que des élections se tiennent en 2024. Le Conseil a chargé le Secrétaire général de continuer à apporter assistance au parlement de transition afin de renforcer ses capacités en prévision du retour d'un parlement valide.

Le Conseil a décidé de ne pas suspendre la **Guinée**, qui était dans une situation similaire à celle du Mali et du Burkina Faso (avant le récent coup d'État). Il a indiqué que l'UIP devait s'engager résolument auprès du parlement de transition afin de promouvoir le retour à un ordre constitutionnel. Une période de transition de 36 mois a été décrétée. Celle-ci devrait déboucher sur la tenue d'élections en 2025. Le Conseil a été informé de l'échange qui a eu lieu entre le Secrétaire général et l'Ambassadeur de la Guinée à Genève, au cours duquel il a exprimé les préoccupations de l'UIP et la volonté de l'Organisation de travailler avec le parlement de transition au rapide rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Conseil est convenu de maintenir la position précédemment adoptée, à savoir de maintenir les droits de la Guinée, dans cette perspective.

S'agissant du **Mali**, le Conseil a été informé que la tenue d'élections était prévue en février 2024, selon un calendrier confirmé par le Président du parlement lors d'un entretien avec le Secrétaire général qui s'est déroulé pendant l'Assemblée. La CEDEAO exerce des pressions sur le pays. À la demande des organes directeurs, l'UIP travaille au Mali avec le parlement de transition à l'établissement des fondements d'un retour à un régime constitutionnel. Dans cette optique, l'UIP a aidé à la préparation de réunions de réconciliation nationale. L'UIP poursuivra ces efforts de transition et aidera à expliquer la constitution aux différents groupes en présence. Un parlement de transition a été mis en place dans la perspective de la fin de la période de transition. Le Conseil est convenu de proroger la décision adoptée à Nusa Dua de maintenir les droits du Mali, dans cette perspective.

S'agissant de la **République bolivarienne du Venezuela**, le Conseil a été avisé de l'absence de changement de la situation depuis l'impasse des pourparlers de Mexico. L'Ambassadeur du Venezuela à Genève n'a pas répondu à la proposition de rencontre que lui a envoyée le Secrétaire général. Dans ces conditions, le Conseil est convenu de proroger sa décision précédente de ne reconnaître ni l'un ni l'autre des deux parlements en concurrence, tout en se réservant la possibilité de modifier sa position en cas d'évolution de la situation.

Le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général concernant ses discussions avec le Président du Parlement d'**Eswatini** au cours de l'Assemblée. Ce dernier s'est déclaré favorable à une éventuelle implication de l'UIP dans les efforts visant à résoudre la crise politique en cours dans son pays. Le Conseil a salué cette ouverture et chargé le Secrétaire général d'assurer un suivi auprès des autorités.

Le Conseil a recommandé au Secrétaire général de continuer à suivre la situation dans les pays ci-après et de lui rendre compte des évolutions à la session suivante : Bosnie-Herzégovine, Haïti, Iraq, Libye, Palestine, République arabe syrienne, Soudan du Sud et Yémen.

10. Futures réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions et des autres activités devant être financées sur le budget ordinaire de l'UIP ou par des moyens extérieurs (voir [page 92](#)). Il a été confirmé que la 146^e Assemblée aurait lieu en mars 2023, à Manama (Bahreïn). Dans l'attente de la confirmation de l'offre préliminaire formulée par le Parlement de l'Angola pour l'accueil de la 147^e Assemblée et des délibérations y afférentes du Comité exécutif, la tenue de cette Assemblée a provisoirement été prévue à Genève en octobre 2023.

11. Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

M. A.R. Al Nuaimi, Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, a présenté son rapport sur les travaux du Groupe depuis sa création, début avril 2022 (voir le rapport complet en [page 85](#)).

Conformément à son mandat, le Groupe de travail a eu pour principaux objectifs de promouvoir, par ses bons offices, le dialogue entre les parlementaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, et d'appuyer les efforts diplomatiques visant à résoudre le conflit dans le respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, notamment en matière de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Trois objectifs ont été arrêtés pour l'immédiat, les moyen et long termes : 1) obtenir un cessez-le-feu total, 2) contribuer, autant que possible, aux mesures de renforcement de la confiance et à l'assistance humanitaire, et 3) établir et renforcer des mécanismes de dialogue entre les parlements de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

Le Groupe de travail a entrepris une première mission à Kyïv et Moscou à la mi-juillet 2022 dans le but d'engager un dialogue politique avec les dirigeants des parlements des deux pays. Il s'agissait de tenter de mieux comprendre la situation sur le terrain et de mettre en lumière des modalités propices à la cessation des hostilités et au retour de la diplomatie. Cette visite a fourni une précieuse occasion de discussion avec les deux parlements, d'écoute des points de vue respectifs et d'incitation à la prise de mesures visant la cessation des opérations militaires et un retour à la diplomatie.

Lors de sa réunion du 13 octobre, le Groupe de travail a débattu des récents développements et déploré l'escalade de la situation dans la région. Le Groupe de travail a également entendu, dans le cadre de consultations individuelles menées pendant l'Assemblée de Kigali, les délégations de la Verkhovna Rada ukrainienne et l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Les deux parties ont confirmé leur volonté de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail à la recherche d'une issue pacifique à la guerre. Le Groupe de travail a, quant à lui, résolument appelé à la désescalade et à l'identification de mesures propices au rétablissement du dialogue politique, notamment la reprise des pourparlers d'échange de prisonniers.

Il a été souligné que, partout dans le monde, des populations souffraient des conséquences de cette guerre à laquelle il fallait mettre fin. Il est, en particulier, du ressort et de la responsabilité des parlements d'exercer des pressions sur leur gouvernement pour trouver des solutions pacifiques aux conflits pour le bien des populations qu'ils représentent. Les deux parties ont été exhortées à trouver des points sur lesquels elles seraient disposées à discuter l'une avec l'autre en préalable au rétablissement du dialogue. Dans l'intervalle, le Groupe de travail s'est déclaré prêt à redoubler d'efforts pour remplir son mandat. Le Conseil directeur a pris acte de ce rapport et des recommandations qu'il comprenait et a encouragé le Groupe de travail à poursuivre sa mission clé.

12. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que du Groupe de travail sur la science et la technologie. Le Conseil a entériné les nouvelles nominations à ces organes.

Le Conseil directeur a adopté les décisions concernant 413 parlementaires de 13 pays présentées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

288^e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 288^e session en quatre séances, la première à Montevideo (Uruguay) le 28 juin, la deuxième en ligne le 26 septembre, et les troisième et quatrième à Kigali (Rwanda), les 9 et 10 octobre.

Le Président de l'UIP a conduit les réunions et les membres suivants ont participé à au moins l'une des séances :

M. A. Kharchi (Algérie), M. I. Flores (Chili), M. Chen Guomin (Chine), M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), M. J.I. Echániz (Espagne), Mme O. Kefalogianni (Grèce), Mme E. Anyakun (Ouganda), M. A. Saidov (Ouzbékistan), Mme C. Widegren (Suède), Mme P. Krairiksh (Thaïlande), Mme B. Argimón (Uruguay), M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), Mme S. Albazar (Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires) et Mme L. Vasylenko (Présidente du Bureau des femmes parlementaires).

Le Secrétaire général a participé à toutes les séances, assisté par des membres du personnel du Secrétariat.

Rapport d'activités du Président

Le Président de l'UIP a présenté un rapport de ses activités au Comité exécutif. Celles-ci ont été menées dans le cadre de son engagement en faveur de la promotion des valeurs et de la stratégie de l'UIP, de l'universalité de l'Organisation et du renforcement de sa visibilité. En ce qui concerne l'universalité, il a informé le Comité de sa rencontre, menée avec le Secrétaire général, avec des parlements non membres des Caraïbes, à Halifax (Canada). Le Comité a remercié le Président et le Secrétaire général pour leur engagement sur ce sujet.

Rapport préliminaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 209^e session du Conseil directeur

Le Secrétaire général a fait savoir aux membres du Comité que son rapport était un rapport préliminaire d'activités, et non le *Rapport d'impact*, qui serait présenté lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à Bahreïn. Ce rapport préliminaire avait vocation à aider les membres à mieux comprendre les actions menées par le Secrétariat depuis janvier 2022 aux fins de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie en se basant sur les objectifs stratégiques. Le Secrétaire général a insisté sur la coordination des actions avec le Président de l'UIP, qui avait également œuvré à la promotion des valeurs et de la Stratégie de l'UIP. Le Secrétaire général a mis en exergue la nécessité de veiller à l'intégrité des parlementaires, considérant

que le nombre de cas de violation des droits de l'homme des parlementaires était en augmentation, concernant quelque 731 parlementaires dans 43 pays. Le Comité a réaffirmé son soutien aux travaux du Secrétaire général et l'a encouragé à renforcer les actions en matière de changements climatiques et de sécurité alimentaire.

Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le Comité a pris connaissance du rapport sur les activités du Groupe de travail établi en mars 2022 et composé de huit membres, tous d'éminents parlementaires. La mission principale du Groupe de travail consistait à préparer le terrain en vue d'une solution pacifique à la guerre en Ukraine, à laquelle il ne pourrait être mis fin qu'au moyen de négociations pacifiques. Dans cette optique, l'UIP pourrait jouer un rôle en faisant le lien entre les deux parlements et gouvernements pour qu'ils s'efforcent de trouver d'éventuelles solutions. Le Groupe de travail avait tenu plusieurs réunions en ligne et organisé une mission en Fédération de Russie et en Ukraine en juillet 2022. Le Comité a fait part de ses remerciements aux membres du Groupe de travail pour leur engagement et leur dévouement. Il a également insisté sur le fait que le rapport traduisait l'indépendance avec laquelle le Groupe de travail menait ses travaux. Le rapport était dès lors sous la responsabilité exclusive du Groupe de travail. Après cette clarification, le Comité a pris note du rapport et a encouragé le Groupe de travail à poursuivre ses travaux satisfaisants.

Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements

Le Comité a pris acte du compte rendu sur les initiatives tendant vers l'universalité, tout particulièrement concernant les parlements non membres des Caraïbes et des États-Unis d'Amérique. Il a pris connaissance avec plaisir des éventuelles futures affiliations des Bahamas et du Belize.

Quant au Congrès des États-Unis, le Comité était satisfait d'apprendre que des progrès avaient été réalisés, dans la mesure où certains Membres s'efforçaient d'accélérer le retour du Congrès des États-Unis à l'UIP. Le Comité a rappelé aux Membres de l'UIP que l'universalité était un objectif commun. Il a dès lors sollicité le soutien de tous les Membres pour tendre vers cet objectif.

Conformément à la demande du Comité adressée au Secrétariat à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua et compte tenu des *Modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP*, qui prescrivent une évaluation de la situation des observateurs par le Comité tous les quatre ans, le Secrétariat a présenté une note à l'attention de ce dernier. Le Comité l'a examinée avec attention et a décidé d'approuver les recommandations formulées dans celle-ci.

Dans le même ordre d'idées, le Comité a examiné plusieurs demandes de statut d'observateur à l'UIP. Ces demandes ont fait l'objet d'un examen au cas par cas visant à confirmer la nature parlementaire desdites organisations et, plus précisément, le partage des valeurs et des objectifs de l'UIP. Le Comité a donc décidé d'approuver les demandes de statut d'observateur des organisations suivantes :

- l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de sécurité collective (AP-OTSC), et
- le Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE.

Le Comité a été informé de la situation de certains parlements et a formulé un certain nombre de recommandations pour examen par le Conseil directeur.

Bureaux régionaux de l'UIP

Par suite de leurs discussions en juin 2022 à Montevideo concernant la proposition du Parlement de l'Uruguay visant à accueillir un bureau de l'UIP pour l'Amérique latine et les Caraïbes et celle du Parlement de l'Égypte d'accueillir un bureau de l'UIP pour les pays arabes, les membres du Comité ont confié au Secrétariat de l'UIP le soin de préparer une note expliquant ce qui justifierait l'établissement éventuel de ces bureaux. En principe, les membres du Comité étaient favorables à la décentralisation grâce à l'établissement de bureaux régionaux de l'UIP, dans la mesure où ceux-ci permettraient de rapprocher l'UIP des régions, de leurs administrés et de leurs parlementaires. S'inspirant des modalités énoncées dans la note explicative du Secrétariat, le Président et le Secrétaire général sont convenus de prendre part à des consultations avec ces deux parlements, de sorte à déterminer dans quelle mesure il pourrait être satisfait aux exigences prévues. Il va sans dire que la création d'un bureau

régional exigerait également le soutien du groupe géopolitique concerné. Il a été suggéré que l'UIP examine la possibilité de mettre en œuvre un projet pilote d'établissement d'un bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en Uruguay. Le Comité a souligné que ce processus était en cours.

Projet politique de l'UIP aux Nations Unies

Le Comité a examiné la version révisée du projet de feuille de route sur le projet politique de l'UIP aux Nations Unies. Cette version avait suscité des commentaires de membres du Comité lors de sa séance à Montevideo. Une nouvelle version apportait une plus grande clarté quant à sa nature de feuille de route conduite par les Membres, considérant que les parlementaires étaient les principales parties prenantes en matière de mise en œuvre du projet politique aux Nations Unies. La nouvelle version formulait également quelques recommandations concernant la nécessité d'aligner la Stratégie de l'UIP et la communication autour de celle-ci avec la feuille de route en faveur d'un engagement politique, l'objectif étant de veiller à une plus grande visibilité de la finalité du projet politique aux Nations Unies et à une meilleure sensibilisation à celle-ci.

Le Comité a jugé nécessaire de partager cette version révisée avec les parties prenantes concernées, à savoir les membres de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, aux fins de commentaires et de contributions, dans le cadre de la suite à donner au rapport. Le Comité a décidé de fixer la date du 15 novembre comme date butoir pour leurs commentaires.

Politique en matière de protection des données

Le Comité a approuvé le document *Politique et procédures de l'UIP en matière de protection des données personnelles*, tel que proposé par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture.

Politique de l'UIP en matière de harcèlement

Donnant suite à une recommandation du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, le Comité a examiné et approuvé une série de propositions visant à l'élaboration d'un cadre de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP.

Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP

Le Comité a été informé du rapport des Membres et en a pris note. Il a entériné les recommandations y figurant.

Futures réunions

Le Comité a pris connaissance de la liste des futures réunions soumise à son attention et l'a adoptée. Cette liste contient désormais des informations concernant le domaine d'action de chacun des événements proposés. Le Secrétaire général a informé le Comité que le financement de toutes les réunions proposées sur la liste était assuré.

Le Comité a également été informé de la flexibilité du Parlement du Viet Nam quant à la date de la neuvième Conférence des jeunes parlementaires. Il a confié au Secrétaire général le soin d'engager des discussions avec le Parlement du Viet Nam à cet égard.

Le Comité a par ailleurs été informé de la proposition de l'Assemblée nationale de l'Angola d'accueillir l'Assemblée de l'UIP prévue en octobre 2023. Toutefois, l'UIP devait encore vérifier si le Parlement de l'Angola était en mesure de remplir tous les critères fixés pour l'accueil d'une Assemblée de l'UIP. Le Comité exécutif a décidé de prendre une décision quant au lieu de cette Assemblée au cours de sa session à venir avant la fin de l'année.

Coopération entre l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP)

Le Vice-Président de l'ASGP, M. Jose Pedro Montero, a échangé avec les membres du Comité exécutif. M. Montero a présenté au Comité un aperçu des activités de l'ASGP. Pendant la période de restrictions liées à la COVID-19, l'ASGP avait mis en place des dispositifs (réunions en ligne) pour maintenir l'activité entre ses membres. Il a présenté au Comité les travaux du Centre pour l'innovation au parlement, un outil important pour le personnel parlementaire. Il a également fait savoir au Comité

que l'Association travaillait sur l'élaboration d'un guide consacré aux parlements numériques. M. Montero attachait une grande importance à la collaboration avec le Comité et appelait à la renforcer davantage.

Les membres du Comité étaient du même avis et invitaient l'ASGP, par l'entremise de M. Montero, à ne pas hésiter à les contacter en cas de besoin.

Hymne de l'UIP

Le Président a fait savoir au Comité que la date butoir pour la réception des propositions était fixée au 31 décembre 2022. Le Comité a pris acte de cette information.

Prix Cremer-Passy

Le Président de l'UIP a présenté au Comité le processus de sélection du lauréat du prix. Cette année, le comité de sélection avait choisi de sélectionner deux lauréats dans un souci d'équilibre entre les sexes. Le Président a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un précédent pour les années à venir. Le comité de sélection peut nommer un homme ou une femme. Cette année, Mme Cynthia López Castro (Mexique) et le Président du Parlement et le Parlement de l'Ukraine se verraient décerner ce prix. Le Comité a félicité les lauréats et suggéré de partager une note explicative consacrée à ces derniers, à ses membres.

Élection des vice-présidents de l'UIP et du vice-président du Comité exécutif

Le Comité a réélu Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) en qualité de Vice-Présidente du Comité exécutif et de Vice-Présidente de l'UIP représentant le Groupe africain.

Mme B. Argimón (Uruguay), représentant le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme P. Krairiksh (Thaïlande), représentant le Groupe Asie-Pacifique, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), représentant le Groupe arabe et M. A. Saidov (Ouzbékistan), représentant le Groupe Eurasie, ont été élus vice-présidents de l'UIP. M. J.I. Echániz (Espagne) a ensuite été nommé par le Groupe des Douze Plus et élu vice-président de l'UIP représentant ce groupe.

2. Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité des finances s'est réuni le 3 octobre 2022 pour préparer et faciliter l'examen par le Comité exécutif de la situation financière de l'UIP, du projet de programme et de budget pour 2023 et de la situation des contributions volontaires. Le Sous-Comité, qui a supervisé de près la préparation du budget 2023 tout au long de l'année, a conseillé au Comité exécutif de recommander son approbation par le Conseil directeur.

La Présidente du Sous-Comité, Mme C. Widegren (Suède), a relevé que le Secrétaire général n'avait pas ménagé ses efforts pour faire le point avec tous les Membres et Membres associés passibles de sanctions pour arriérés de paiement. Des progrès avaient été réalisés en matière de collecte des arriérés des années précédentes et les Membres avaient payé 90 % de leurs contributions pour 2022. Les présidents des groupes géopolitiques ont néanmoins été encouragés à assurer le suivi d'éventuels arriérés des Membres au sein de leurs groupes respectifs.

Il a été précisé que le Comité exécutif recommandait de renforcer la situation financière de l'UIP en proposant une augmentation constante des contributions annuelles totales des Membres de 3 % par an jusqu'en 2026. Cette décision est intervenue après le constat du Conseil directeur, à Madrid et à Nusa Dua, que le total des contributions annuelles des Membres en 2022 se trouvait au même niveau qu'en 2007.

Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 34^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 11 octobre. Elle a réuni 191 participants, dont 139 parlementaires (128 femmes et 11 hommes) de 78 pays et des représentants de diverses organisations internationales.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme L. Vasylenko (Ukraine), a ouvert la session. Le Forum a élu Mme E. Nyirasafari, Vice-Présidente du Sénat du Rwanda, à la présidence de sa 34^e session. La Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, Mme D. Mukabalisa, et le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, ont souhaité la bienvenue aux participants au Forum et à la 145^e Assemblée de l'UIP. Le Secrétaire général de l'UIP a également participé.

À titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. La réunion a débuté par un exposé introductif de M. P. Beyer (Allemagne), co-rapporteur de la résolution. Le Forum a recommandé une approche de la migration fondée sur les droits de l'homme et tenant compte de la dimension de genre, l'examen des causes profondes de la traite des femmes et des filles, notamment à des fins d'exploitation sexuelle, et une lutte contre la traite des êtres humains axée sur les droits et les besoins des personnes rescapées. Le Forum a ensuite proposé des amendements au projet de résolution de la Commission permanente et a soutenu plusieurs amendements proposés par les délégations nationales. Toutes ses propositions ont été intégrées dans le projet de résolution.

En outre, le Forum a organisé une réunion-débat sur le thème *Des parlements sensibles au genre : des parlements exempts de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes*. Les participants ont appelé à lutter contre les discriminations, la culture sexiste et toutes les formes de violence sexiste qui prévalent encore dans les parlements. Parmi les mesures de lutte, ils ont recommandé des formations pour prévenir le sexisme et le harcèlement au parlement, des mécanismes indépendants de signalement et de traitement des plaintes, et la mise à disposition d'espaces confidentiels permettant aux victimes de recevoir des informations et du soutien. Ils ont également préconisé l'application de sanctions lorsqu'une procédure de plainte révèle un mauvais comportement.

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires a tenu séance le 12 octobre. Il a rassemblé 125 participants, dont 84 parlementaires (26 jeunes femmes et 58 jeunes hommes parlementaires) de 62 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales. En l'absence de la Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, la réunion a été conduite par M. M. Rakotomalala (Madagascar), en tant que plus jeune membre du Conseil présent à l'Assemblée. Le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont souhaité la bienvenue aux participants et ont insisté sur le rôle que les jeunes parlementaires peuvent jouer pour apporter de l'innovation aux parlements et les rendre plus sensibles au genre.

Les membres du Forum ont rendu compte des principales évolutions concernant la jeunesse dans leurs pays respectifs, notamment la création de groupes de jeunes et de sections jeunesse au sein des partis politiques, les opportunités d'autonomisation pour les jeunes parlementaires et les événements organisés pour tisser des liens avec les jeunes. Ils ont mis en lumière les efforts qu'ils ont déployés pour promouvoir et mettre en œuvre la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* dans leur pays d'origine. Après avoir partagé leurs bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de la campagne, les jeunes parlementaires ont tenu une séance de questions et réponses sur le mentorat des jeunes qui envisagent une carrière politique. Ils ont souligné que les parlements de jeunes, la participation des jeunes aux discussions et la création au parlement de sièges réservés aux représentants des conseils de jeunes faisaient partie des bonnes pratiques.

Les membres du Forum ont discuté du thème principal du débat général de l'Assemblée. Ils ont réaffirmé que la question des jeunes et celle de l'innovation vont de pair notamment lorsqu'il s'agit de rendre les parlements davantage sensibles au genre. Trop de parlements ne disposent toujours pas des moyens nécessaires pour appuyer la participation des jeunes au cours de l'étape de leur vie à laquelle ils se trouvent, notamment ceux qui ont des enfants en bas âge. Les membres se sont réjouis des jeunes parlementaires qui défendent de nouvelles innovations, telles que les salles d'allaitement pour les mères et les services de garde d'enfants.

En apportant le point de vue des jeunes à la résolution sur les migrations, les jeunes parlementaires ont appelé les pays à adopter une approche fondée sur les droits lorsqu'ils élaborent des lois et des politiques pour lutter contre la traite des êtres humains. Le Forum a désigné M. U. Lechte (Allemagne) et M. M. Rakotomalala (Madagascar) pour préparer les rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes à propos des résolutions qui seront examinées lors de la 146^e Assemblée.

Lors de la réunion du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, les membres du Conseil se sont dits particulièrement préoccupés par l'absence de nombre de leurs homologues à l'Assemblée. Ils ont exhorté les parlements dont certains de leurs membres siègent au Conseil à inclure en priorité dans leur délégation ces jeunes parlementaires.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

La 169^e session du Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est tenue du 10 au 14 octobre. Mme A. Reynoso (Mexique), Présidente, M. S. Cogolati (Belgique), Vice-Président, M. N. Bako-Arifari (Bénin), M. E. Blanc (France), Mme L. Quartapelle (Italie), M. A. Caroni (Suisse) et Mme C. Asiain Pereira (Uruguay) ont pris part à cette session. M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) était empêché.

Au cours de cette session, le Comité a examiné les cas de 428 parlementaires (dont 26 % sont des femmes) dans 17 pays. Quelque 98 % des cas concernaient des parlementaires de l'opposition. En outre, le Comité a déclaré recevables les nouveaux cas de 36 parlementaires dans les pays suivants : République démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Tunisie et Zimbabwe. Le Comité a également procédé à 12 auditions (dont 4 se sont déroulées en ligne) avec plusieurs délégations et plaignants, un expert indépendant, et un Rapporteur spécial des Nations Unies.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, des décisions concernant la situation de 413 parlementaires des pays suivants : Brésil, Cambodge, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Gabon, Myanmar, Ouganda, République démocratique du Congo, Tunisie, Türkiye, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité a tenu deux séances, le 28 juillet et le 11 octobre, en présence d'au moins huit de ses membres à chacune d'elle. Le Comité a reconnu l'importance de son mandat pour parvenir à la paix par la coopération, l'établissement de relations au moyen de la diplomatie parlementaire, et la conjugaison des efforts pour trouver des solutions aux problèmes communs.

Les membres ont entendu un rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités menées par le Comité depuis la 144^e Assemblée. Le Secrétariat de l'UIP a travaillé en collaboration avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à la mise en place des Écoles de la science au service de la paix, un programme de formation avancée de l'UIP permettant aux fonctionnaires parlementaires du monde entier de travailler ensemble pour relever les défis mondiaux et découvrir des modèles de coopération scientifique. La première séance se tiendra au CERN en décembre 2022 et sera axée sur l'exploration des sources d'eau nouvelles ou renouvelables.

Le Comité a entendu un exposé sur les faits nouveaux au Moyen-Orient, notamment sur les évolutions tant encourageantes que préoccupantes pour les relations de paix. Les membres ont souligné l'importance de mettre en lumière les évolutions positives et de montrer comment celles-ci peuvent être mises à profit pour trouver des solutions. Le Comité est convenu que l'accent devait être mis sur les éléments qui unissent tous les peuples, notamment leur désir de paix et de liberté. Ni les Israéliens ni les Palestiniens ne profitent de la situation actuelle : tous en souffrent, et en particulier les femmes et les enfants. Les membres se sont félicités des récentes déclarations des dirigeants israéliens et palestiniens en faveur de la solution à deux États.

Le Président du Parlement yéménite, M. S.S. Al Barkani, a informé le Comité de l'évolution de la situation au Yémen. Malgré la trêve, le peuple yéménite endure d'immenses souffrances. Le droit et les accords internationaux ne sont pas respectés par les milices Houthi. Le Yémen traverse une crise alimentaire alarmante. La communauté internationale doit intensifier ses efforts en matière de médiation et de fourniture d'aide humanitaire. Le Secrétariat de l'UIP a engagé des discussions avec le Parlement du Yémen afin de déterminer ses besoins en matière d'assistance technique pour soutenir son relèvement.

Le Comité a été informé de l'évolution de la situation en Libye par le Vice-Président et le Secrétaire général de la Chambre des représentants libyenne, respectivement M. F. Salim et M. A. Mussa. La Libye connaît actuellement de fortes tensions interinstitutionnelles tout en subissant des ingérences étrangères. La population veut vivre en paix et a droit à une solution menée par les Libyens. Les représentants libyens ont demandé que l'UIP aide la Libye à trouver la stabilité politique par le biais d'une assistance technique. Le Comité a estimé que la Libye devait continuer à maintenir une communication efficace sur le soutien dont elle a besoin pour une solution dirigée par la Libye, en particulier pour remettre ses institutions en état de fonctionner.

Les membres ont également entendu un exposé de M. S. Nakouzi, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sur la crise de la sécurité alimentaire qui sévit au Moyen-Orient à cause des événements en Ukraine. M. Nakouzi a expliqué que la région était confrontée à des défis multidimensionnels en matière de sécurité alimentaire, mais que les mesures actuelles n'étaient pas dynamiques et ne suffisaient pas. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la transformation des systèmes agro-alimentaires par le biais de politiques et de crédits budgétaires. Le Comité a félicité la Türkiye pour le rôle qu'elle a joué dans la conclusion d'un accord sur l'exportation des céréales entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et pour avoir ainsi créé une lueur d'espoir vers de futures solutions pacifiques aux crises mondiales de ce genre.

M. M. Burchard, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a informé les membres du rôle de l'UNRWA, qui consiste à apporter une aide aux réfugiés palestiniens dans la région. La présence de cet organisme a réduit le risque de voir les réfugiés s'enfoncer dans une pauvreté grandissante et basculer dans la radicalisation. Ces dernières années, la situation s'est détériorée dans plusieurs pays de la région, entraînant une dépendance accrue vis-à-vis de l'UNRWA. Malgré la valeur incontestable de son travail, cet organisme ne dispose pas des ressources financières dont il a besoin pour remplir son mandat. Les membres ont reconnu que les parties concernées et la communauté internationale avaient pour mission de trouver une solution au conflit, tandis que le mandat humanitaire de l'UNRWA consistait à protéger les réfugiés.

3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 12 octobre. M. J. Kiarie (Kenya) a été élu président du Comité pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

Le Comité a entendu une brève présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au DIH et à la crise des réfugiés en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine. En général, les membres du Comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et le nombre croissant d'hommes, de femmes, de garçons et de filles contraints de fuir pour échapper à la violence et à la persécution. Le Comité a lancé un appel ferme pour que l'on mette fin aux guerres dans le monde, que le DIH soit respecté et qu'une aide humanitaire soit fournie aux réfugiés et aux populations déplacées. Il a appelé les parlements à réfléchir à des moyens de contribuer à ces efforts, au vu de la nécessité d'établir une coopération multilatérale pour répondre à ces situations dramatiques. Les membres du Comité ont en outre souligné la nécessité de fournir aussi un appui aux pays d'accueil.

Le Comité a renouvelé son soutien à la mobilisation des parlements pour mettre un terme à l'apatridie. La campagne *#J'appartiens* du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 est entrée dans sa dernière phase. Le Comité tiendra une réunion avec le HCR pour se tenir informé de cette question et élaborer un plan de travail pour les années à venir.

Le Comité a été informé de la suite donnée au Forum mondial sur les réfugiés et de la réalisation des engagements pris à cette occasion. Les Membres de l'UIP ont été invités à assurer le suivi des engagements pris par leurs pays respectifs (voir <https://globalcompactrefugees.org/index.php>). Le Comité a également décidé d'organiser une séance d'information sur le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Bahreïn.

Le Comité s'est félicité de la réunion mondiale sur les changements climatiques et les populations déplacées organisée à distance par l'UIP et le HCR en septembre 2022, à laquelle ont participé plus de 600 personnes. Ce thème sera développé et approfondi lors de la réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la COP27 en Égypte. Le Comité a également accueilli avec intérêt la proposition d'organiser un webinaire mondial sur les réfugiés et l'éducation.

Le Comité a évoqué sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), s'agissant notamment des préparatifs d'un webinaire destiné aux parlementaires sur les Protocoles facultatifs aux Conventions de Genève, qui aura lieu à l'occasion du 45^e anniversaire des Protocoles en 2022. Le Comité est également convenu de poursuivre ses travaux en vue de l'universalisation et de l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe a tenu sa 46^e session le 14 octobre. Étaient présents son Président, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), et les membres M. A. Saidov (Ouzbékistan) et Mme L. Vasylenko (Ukraine). Le Secrétaire général de l'UIP était également présent.

Le Groupe a dressé le bilan de la représentation des femmes dans les parlements nationaux et à l'UIP. Il s'est notamment penché sur la composition des délégations assistant à la 145^e Assemblée. Au 15 octobre, 36,2 % des délégués de l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 86](#)), ce qui est supérieur à la moyenne de la dernière décennie, mais inférieur aux deux dernières Assemblées, où le record de 38,9 % de femmes déléguées avait été atteint deux fois de suite. Le Groupe a félicité les délégations de la 145^e Assemblée dans lesquelles le nombre d'hommes et de femmes était équilibré. À Kigali, 35 délégations sur 119 (soit 29,4 %) étaient composées d'un nombre de femmes comparable à celui des hommes, c'est-à-dire composées de 40 à 60 % de femmes. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'Assemblée précédente, où 29,7 % des délégations respectaient l'équilibre entre les sexes (30 délégations sur 101). Les 35 délégations susmentionnées participant à la 145^e Assemblée sont énumérées à la [page 87](#).

Sur les 119 délégations présentes, 110 étaient composées d'au moins deux délégués, dont 14 ne comptaient que des hommes (12,7 %). De surcroît, quatre délégations de deux délégués au moins étaient composées entièrement de femmes. Les 17 délégations exclusivement composées de représentants d'un seul sexe étaient celles des parlements des États suivants : Argentine, Arménie, Danemark, Espagne, Gabon, Hongrie, Islande, Libye, Madagascar, Malaisie, Malte, Ouzbékistan, Seychelles, Somalie, Suriname, Uruguay et Yémen. Par ailleurs, neuf délégations assistant à l'Assemblée ne comptaient qu'un seul membre. Au total, 11 délégations ont été sanctionnées, contre huit lors de la dernière Assemblée. Toutes les délégations sanctionnées ne comptaient que des hommes pour une deuxième Assemblée consécutive.

Le Groupe a examiné pour la première fois la proportion de femmes déléguées par groupe géopolitique. Les avancées sont inégales, avec de grandes disparités entre les groupes. Le Groupe examinera la question de plus près et envisagera des mesures pour encourager davantage de progrès plus constants. Les efforts viseront à mettre en valeur les délégations et les groupes géopolitiques qui ont fait de bons progrès à cet égard.

Le Groupe a poursuivi ses débats concernant les solutions à mettre en œuvre pour soutenir les parlements comportant peu de femmes, voire aucune. Dans le prolongement de la séance précédente tenue lors de la 144^e Assemblée, il a organisé un dialogue avec la délégation nigériane participant à la 145^e Assemblée, dirigée par le Président de la Chambre des représentants. La délégation a évoqué les mesures prises pour remédier à la faible participation historique des femmes à la vie politique dans le pays. Il s'agit notamment d'attribuer des postes de direction aux femmes et d'organiser des débats sur le sujet au parlement. Les organisations de la société civile se mobilisent également pour créer une dynamique dans la perspective du processus de révision constitutionnelle qui aura lieu avant les élections de 2023. Malgré ces efforts, le Parlement a rejeté les projets de loi qui ont été déposés dans le but de modifier la Constitution pour prévoir des sièges réservés aux femmes à l'Assemblée nationale et des quotas de genre pour les postes pourvus par nomination. L'Assemblée nationale a ensuite décidé d'annuler la décision de rejeter les projets de loi. Au moment de la réunion du Groupe, aucune date n'avait été fixée pour un nouveau vote sur ces projets de loi.

La représentation des femmes à l'Assemblée nationale nigériane a toujours été faible. Actuellement, les femmes occupent 3,6 % des sièges à la Chambre des représentants et 7,3 % au Sénat. Les défis persistants auxquels les femmes sont confrontées en politique dans le pays comprennent des usages traditionnels, sociaux, culturels et religieux bien ancrés, le manque de ressources et le manque de soutien des partis politiques. En effet, très peu de femmes ont été désignées pour briguer des sièges lors des élections de février 2023.

Le Groupe s'est félicité de ces échanges et a encouragé la poursuite des efforts en faveur des projets de loi d'amendement constitutionnel sur l'émancipation politique des femmes, afin qu'ils puissent être adoptés à temps pour les élections de 2023. Le Groupe a souligné l'aspect primordial de l'éducation et de la sensibilisation à l'importance de la participation des femmes à la vie politique et à leur leadership. Les femmes dirigeantes peuvent servir de modèles, mais le soutien des personnalités publiques masculines est également particulièrement important. Le Groupe s'est dit prêt à appuyer les efforts de l'Assemblée nationale nigériane.

5. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 12 octobre. Cinq de ses huit membres ont pris part à la séance, à laquelle ont également participé des partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe consultatif a été informé de la collaboration entre l'UIP et le Parlement du Rwanda dans le domaine de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Les membres du Groupe ont félicité le Parlement rwandais pour les résultats qu'il a obtenus après qu'il a légiféré sur la santé génésique et l'enregistrement de l'état civil, ainsi que pour l'amélioration des indicateurs concernant la santé maternelle et infantile. Étant chargé de coordonner la mise en œuvre du volet sanitaire de la Stratégie de l'UIP, le Groupe consultatif a discuté des stratégies qui permettent de recenser et d'atteindre efficacement les populations vulnérables et marginalisées. Les membres du Groupe consultatif ont évoqué les barrières culturelles et sociales qui limitent la diffusion de l'information sur la santé sexuelle et génésique et l'accès aux services correspondants. Ils ont souligné qu'il est essentiel d'instaurer la confiance au sein de la population en travaillant avec les parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile, les organisations de jeunes et les chefs religieux. Les membres du Groupe ont également estimé que la qualité des soins et l'autonomisation des femmes constituent des facteurs essentiels pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

Le Secrétariat de l'UIP a présenté les travaux qu'il mène sur la santé et les changements climatiques dans le cadre de la Stratégie de l'UIP 2022-2026. Les membres du Groupe consultatif sont convenus de l'importance de renforcer les synergies entre ces deux domaines, notamment en ce qui concerne la nutrition, les effets des changements climatiques sur la santé et les migrations liées au climat.

Enfin, les membres du Groupe ont été informés des travaux de la GAVI, l'Alliance du Vaccin, et de sa collaboration avec l'UIP pour promouvoir l'action parlementaire en ce qui concerne la vaccination et la couverture sanitaire universelle.

Les membres du Groupe ont décidé d'organiser en 2023 une visite de terrain afin de pouvoir continuer à adresser des recommandations aux parlements sur la manière d'améliorer l'accès aux soins. Ils ont également proposé d'organiser lors de la 146^e Assemblée de l'UIP une réunion parallèle sur les moyens d'assurer une éducation sexuelle complète.

6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Une séance du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est tenue à huis clos le 12 octobre à Kigali (Rwanda), durant la 145^e Assemblée de l'UIP, faisant suite à la 11^e réunion du Groupe tenue le 15 juillet (en ligne). Le présent rapport résume les discussions et les décisions prises par le Groupe au cours de ces réunions.

Le Groupe a reçu des informations concernant les domaines de travail du Secrétariat, y compris le développement et le lancement d'outils interactifs, l'initiative *Appel en faveur du Sahel* et ses réunions thématiques, et les étapes initiales d'un rapport d'analyse contextuelle sur le Sahel. Les membres du Groupe ont insisté sur la nécessité de réagir à la grave situation au Sahel et de trouver une définition précise du terrorisme afin d'élaborer une législation antiterroriste efficace.

À la onzième réunion (en ligne) du Groupe, le Secrétariat a présenté la première phase de ses nouveaux outils informatiques, à savoir l'application mobile et la carte interactive. L'objectif de ces outils était de mettre en relation les parlementaires et de faciliter la communication entre l'UIP et les parlements nationaux, ainsi que de coordonner les informations sur la législation relative à la lutte contre le terrorisme dans le monde. Le Secrétariat a présenté les avancées réalisées dans le cadre de l'*Appel en faveur du Sahel*, ainsi que les premières étapes d'une analyse contextuelle de la région à l'appui de cette initiative. Les membres ont exprimé leur volonté de diriger les réunions thématiques consacrées à l'*Appel en faveur du Sahel*.

Lors de la douzième réunion du Groupe à Kigali, les membres ont discuté de l'importance, au regard de son mandat, de trouver une définition fonctionnelle du terrorisme afin de pouvoir proposer aux Parlements membres de l'UIP une législation antiterroriste efficace. La définition doit être formulée sur la base d'un consensus et non d'objectifs politiques personnels.

Le Secrétariat de l'UIP a communiqué aux membres des informations actualisées sur l'*Appel en faveur du Sahel* et ses prochaines réunions. M. N. Tankoano, Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire du G5-Sahel (CIP-G5 Sahel), a également informé le Groupe de la situation dans la région du Sahel. Les membres sont convenus que la situation était grave et qu'une action urgente était nécessaire.

M. S. Stroobants, expert de l'Institut pour l'économie et la paix, a fait un exposé sur l'indice mondial du terrorisme 2022, analysant l'impact du terrorisme sur la situation sans cesse plus dégradée de la région du Sahel, qui est devenue le point chaud mondial des activités terroristes. M. Stroobants a averti que la situation environnementale du Sahel s'aggravait et que la pénurie de nourriture et d'eau entraînerait de plus en plus de violence.

M. M.N. Hounkonnou, Président du Réseau des académies africaines des sciences, a présenté un exposé sur l'état de l'éducation dans les pays du Sahel et son lien avec l'augmentation de la violence et de la radicalisation. Il a souligné que la population du Sahel est principalement composée de jeunes, avec des degrés variables d'analphabétisme. Il a expliqué que l'analphabétisme et la scolarisation insuffisante sont des problèmes importants à résoudre, car ils exposent les enfants au crime organisé, au recrutement par des groupes armés et à la radicalisation. Une meilleure éducation seule ne suffira pas pour éradiquer le terrorisme dans le Sahel, mais sans éducation, le Sahel ne pourra pas être libéré du terrorisme.

Les membres du Groupe ont noté que l'*Appel en faveur du Sahel* est l'un des projets les plus importants de l'UIP. Ils ont souligné que les tragédies de la guerre en Ukraine ne doivent pas éclipser d'autres tragédies dans d'autres parties du monde, notamment dans les pays du Sahel. L'attention mondiale accordée à la guerre en Ukraine montre la nécessité d'adopter la même position humanitaire quel que soit le lieu, car les victimes sont des victimes où qu'elles se trouvent dans le monde.

7. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail a tenu deux séances, l'une à Quy Nhon (Viet Nam) le 13 septembre, et l'autre à Kigali (Rwanda) le 14 octobre. Huit membres ont participé à au moins l'une des deux séances.

Lors de sa séance du 13 septembre, le Groupe de travail a discuté de son rôle dans la valorisation de la science dans les travaux de l'UIP dans le contexte de la Stratégie 2022-2026 de l'Organisation. Les membres sont convenus qu'ils doivent déterminer des objectifs et des approches spécifiques liés à la science et à la technologie dans le cadre de la consolidation des travaux de l'UIP dans le domaine scientifique. Une stratégie cohérente garantirait le succès continu du Groupe de travail, qui pourrait être encore renforcé en établissant des liens avec d'autres organes de l'UIP.

Le Groupe de travail est convenu qu'un élément central de son travail doit être l'amélioration des voies de dialogue entre la science et la politique, en veillant à ce que la science soit prise en compte dans la prise de décision politique à tous les niveaux. Le Groupe de travail a entendu un exposé de M. Ross Smith, ancien Président de l'association *Science and Technology Australia*, sur les moyens par lesquels le dialogue entre les scientifiques et les parlementaires a été amélioré et institutionnalisé en Australie. L'importance accordée à ce dialogue a permis de faire en sorte que les parlementaires disposent d'éléments probants pour orienter leurs décisions politiques, ce qui renforce les deux parties. Les membres du Groupe de travail ont présenté les bonnes pratiques de leur pays en matière de renforcement des liens entre les parlementaires et la communauté scientifique. Néanmoins, le manque de ressources financières peut entraver cette institutionnalisation dans d'autres pays. Dans les pays où les ressources financières sont rares, la force motrice pourrait venir de l'enthousiasme des individus à développer des voies de communication, ce qui permettrait de créer une dynamique.

Lors de ses deux séances, le Groupe de travail a également examiné la proposition de Charte internationale d'éthique des sciences et des technologies. La Charte doit servir de cadre éthique pour l'application et l'utilisation des sciences et des technologies et pourrait constituer un point de départ pour les pays désireux d'établir une législation dans ce domaine. Les membres ont discuté des amendements relatifs à l'égalité d'accès des citoyens à la recherche scientifique, notamment en ce qui concerne les mesures spéciales d'accès à la science pour les femmes et les jeunes. La Charte devrait également inclure davantage de contributions de la part de plusieurs parties prenantes clés, notamment des spécialistes des sciences sociales et des experts en matière de technologie et d'intégration de la dimension de genre, qui pourraient être recueillies lors d'ateliers de consultation des parties prenantes dans les mois à venir, selon un calendrier strict.

Les membres du Groupe de travail sont convenus que les normes éthiques présentées dans la Charte seraient fondées sur le bien-être de l'humanité, qui doit être au centre tant de la science que de la politique. Il est important de s'assurer que les principes énoncés dans la Charte soient applicables dans des contextes partout dans le monde. La manière dont la Charte sera promue et utilisée devrait également être une considération centrale du Groupe de travail lors de la rédaction de ce document, et des directives pratiques sur la mise en œuvre de ses principes au niveau national devraient être définies. Une campagne de l'UIP devrait être mise en place pour promouvoir la Charte et la faire connaître aux parlementaires du monde entier.

Le Groupe de travail a discuté des résultats de sa participation à la Conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain qui a été organisée au Viet Nam en septembre 2022 par les Rencontres du Viet Nam, en collaboration avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), le Parlement du Viet Nam et les organisateurs de l'Année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable 2022. Plusieurs membres étaient présents et certains ont participé aux réunions-débat organisées pendant la Conférence. Les membres ont salué cette opportunité de dialogue entre les parlementaires et la communauté scientifique.

Lors de la deuxième séance du Groupe de travail, les membres ont suggéré des activités futures touchant à la manière dont la science et la technologie pourraient être utilisées pour réduire les inégalités, ainsi que la création de bases de données sur des sujets clés pour le partage de la législation et de la recherche scientifique entre les pays. Les membres ont également proposé qu'une discussion soit menée pour définir des indicateurs qui permettraient d'évaluer dans quelle mesure la science et la technologie sont utilisées dans les efforts déployés en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable.

Autres manifestations

1. Réunion des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des commissions permanentes

Le 11 octobre, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes. Ont assisté à cette réunion Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente du Groupe africain, M. J. Fakhro (Bahreïn) au nom du Groupe arabe, Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente du Groupe Eurasie, M. B. Llano (Paraguay), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Présidente du Groupe des Douze Plus, ainsi que M. M.B.M. Al-Ahbab (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente du développement durable, M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, et M. L. Wehrli (Suisse), Président par intérim de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Le Président de l'UIP a donné un aperçu de ses principales activités et initiatives au cours des six mois écoulés depuis la dernière Assemblée, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la visibilité de l'Organisation et sa progression vers l'universalité. Les groupes géopolitiques et les commissions permanentes ont été encouragés à poursuivre leurs travaux entre et après les Assemblées. L'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication qui avait fait suite à la pandémie a grandement facilité le dialogue et les échanges. Il importe également de renforcer la redevabilité à l'UIP à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions et autres décisions

de l'Organisation. Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, a présenté le rapport 2022 de l'Organisation sur les mesures de suivi prises par les Membres et a encouragé toutes les délégations à participer au volet spécial sur la redevabilité, qui aura lieu en séance plénière de l'Assemblée.

Les présidents des groupes géopolitiques ont passé en revue leurs activités récentes. Le Groupe des Douze Plus a créé un groupe de travail chargé d'examiner dans quelle mesure il serait opportun de modifier les Statuts et Règlements de l'UIP s'agissant des dispositions relatives aux conditions d'affiliation. Cet examen est en cours. Le GRULAC a pour sa part organisé et soutenu un certain nombre d'événements, notamment un séminaire régional sur les changements climatiques et une réunion parlementaire dans le cadre du quatrième Sommet interaméricain, et s'est dit enthousiaste à l'idée d'avancer avec la mise en place d'un bureau régional de l'UIP à Montevideo. Le Groupe Eurasie s'est doté d'un nouveau règlement intérieur, a organisé une séance en ligne pour désigner ses représentants au sein du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine et du jury du nouveau Prix Cremer-Passy, et a discuté de la question des sanctions politiques contre les parlementaires. De son côté, le Groupe arabe coordonne la traduction et la diffusion de tous les documents officiels de l'UIP, assure la participation pleine et active des membres du Groupe aux diverses activités de l'Organisation, et s'emploie à mobiliser l'engagement dans la région dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie. Quant au Groupe africain, il mène des discussions sur la nécessité de réviser les Statuts et Règlements de l'UIP en vue d'assurer une plus grande efficacité et flexibilité dans le travail de l'Organisation.

Les présidents des commissions permanentes ont tour à tour donné un aperçu de leurs activités prévues dans le cadre de l'Assemblée de Kigali. M. A. Richardson, Secrétaire de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a présenté une note d'orientation préparée par le Secrétariat sur la contribution des commissions permanentes à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. Cette note formule notamment des recommandations pour aider les commissions permanentes à adopter une approche plus stratégique dans l'établissement de leurs programmes de travail et de leurs priorités, et en particulier dans la définition de domaines d'action prioritaires ambitieux pour 2023 et au-delà. Le Président de l'UIP a encouragé les commissions permanentes à discuter de ces questions au sein de leurs Bureaux respectifs et à rendre compte des échos reçus.

2. Débat paritaire – Rajeunir les parlements : comprendre pourquoi des parlements plus jeunes et sensibles au genre sont plus efficaces

Le 13 octobre, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire qui a réuni 33 participants, dont 18 parlementaires (13 femmes et 5 hommes). Le débat a permis d'examiner les besoins, les attentes et les aspirations d'une génération plus diversifiée d'hommes et de femmes parlementaires. Il a été organisé dans le cadre de la série de réunions qui ont eu lieu pendant la 145^e Assemblée pour faire le point sur les progrès réalisés par les parlements dans la mise en œuvre du [Plan d'action pour des parlements sensibles au genre](#), adopté par la 127^e Assemblée de l'UIP, à Québec, en 2012.

Les débats ont été enrichis par les contributions de plusieurs intervenants : Mme M. Ruiz Flores (Bolivie), M. J. Kiarie (Kenya), Président du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Mme A. Larouche (Canada), M. J. Fakhro (Bahreïn), et Mme S. Childs, Professeure de politique et de genre, Université d'Édimbourg.

Les participants ont fait part des progrès réalisés dans leurs parlements pour mieux inclure les femmes, les jeunes, les personnes autochtones et les personnes handicapées. Ils sont convenus que les parlements devaient s'adapter à la nouvelle génération de parlementaires en modifiant leurs règles et leurs structures ainsi que leur culture institutionnelle afin de tenir compte de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'inclusion.

Le débat s'est concentré sur les améliorations à apporter pour répondre aux besoins découlant des obligations familiales des parlementaires ayant des enfants. Il s'est articulé autour de mesures pratiques mises en œuvre dans les parlements pour les aider à concilier les activités parlementaires et les responsabilités familiales, telles que des crèches et des salles réservées aux familles dans l'enceinte des parlements ; des politiques autorisant les parlementaires à voyager avec leur bébé et un accompagnateur ; une couverture médicale complète pour les parlementaires, leurs conjoints et leurs enfants ; la reconnaissance des conjoints des parlementaires dans certains programmes et activités parlementaires ; et un code vestimentaire parlementaire sensible au genre.

Outre les difficultés sur le plan matériel et organisationnel auxquelles elles sont confrontées, certaines des jeunes participantes ont également évoqué les préjugés sociaux et politiques qui touchent les femmes parlementaires lorsqu'elles deviennent mères.

Le débat a également ouvert un nouveau champ de discussion sur l'utilisation des nouvelles technologies au parlement, en particulier pour le travail et le vote à distance, et sur la manière dont ces technologies peuvent favoriser l'égalité, plutôt que de la compromettre.

3. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'UIP a tenu une séance publique, le 14 octobre, intitulée *Bonnes pratiques parlementaires : inclusion des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides*. Les intervenants étaient des parlementaires de Djibouti, du Rwanda et de Türkiye et des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Les débats ont mis en lumière le fait qu'à la fin de 2021, le monde comptait 89,3 millions de personnes déplacées de force en raison de persécutions, de conflits violents, de violations des droits de l'homme ou d'événements troublant gravement l'ordre public. Ce chiffre sans précédent englobe les 27,1 millions de réfugiés à travers le monde, dont 83 % se trouvent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire en proie à leurs propres difficultés économiques et de développement. En outre, 4,3 millions de personnes sont répertoriées comme apatrides.

Ces dernières années, une augmentation constante du nombre de personnes déplacées de force (hommes et femmes, garçons et filles) a été observée. Si la vulnérabilité des populations déplacées est une préoccupation majeure, les efforts visant à faciliter leur inclusion et à renforcer leur autonomie se sont avérés un puissant moyen d'atténuer les conséquences de ces situations dramatiques, tant pour ceux qui ont tout quitté que pour les communautés qui les accueillent.

Favoriser l'inclusion dans les systèmes nationaux permet aux États de mettre en œuvre une approche plus intégrée, efficace et coordonnée, qui profite tant aux communautés d'accueil qu'aux réfugiés et aux apatrides. De leur côté, les pays d'accueil devraient bénéficier d'un soutien plus important de la part des acteurs du développement afin d'être en mesure de fournir des services nationaux inclusifs et de meilleure qualité.

Durant la séance, des initiatives concrètes prises dans les pays pour faciliter l'inclusion des réfugiés, leur autonomie et leur contribution à la communauté hôte ont été présentées. Ces présentations ont permis de faire connaître des mécanismes visant à faciliter l'obtention d'un statut juridique, l'enregistrement de l'état civil et l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Les participants ont salué l'approche des pays qui ont facilité l'inclusion et ils ont souligné la nécessité d'accueillir les réfugiés dans des conditions dignes. Un appel a également été lancé pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, notamment les guerres, les persécutions ou les déplacements dus aux changements climatiques. Pour qu'un véritable changement se produise, les parlementaires ont été invités à faire preuve de volonté politique en vue de soutenir les réfugiés, à procéder à des vérifications et à faire en sorte que des ressources budgétaires suffisantes soient allouées à l'inclusion des réfugiés, ce qui profiterait également aux communautés d'accueil.

4. Réunion-débat – Appel en faveur du Sahel : lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme

Le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a organisé une réunion-débat le 13 octobre consacrée à l'initiative *Appel en faveur du Sahel* sur le thème *Lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme*. S'appuyant sur le plan d'action de l'*Appel en faveur du Sahel*, les participants se sont attachés à comprendre le lien entre la dégradation de l'environnement et la montée du terrorisme dans la région du Sahel ces dernières années. Les participants étaient nombreux. Les débats et la séance de questions-réponses ont été animés. L'initiative a été vivement saluée et l'UIP a reçu des remerciements pour avoir programmé une réunion-débat sur ce sujet.

La réunion-débat était modérée par M. M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP, et M. B.N. Tankoano, Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire du G5-Sahel (CIP-G5 Sahel). Les intervenants avaient des connaissances et des points de vue différents sur la situation en matière de sécurité dans la région. M. M.N. Hounkonnou, Président du Réseau des Académies africaines des sciences (NASAC), a évoqué l'état de l'éducation dans la région du Sahel au regard de la dégradation de l'environnement et de son impact sur la prolifération du terrorisme.

M. S. Stroobants, Directeur pour la région Europe et MENA à l'Institut pour l'économie et la paix, a fait un exposé intitulé *Le Sahel : point chaud des menaces écologiques*, expliquant les effets de la dégradation de l'environnement sur la prolifération du terrorisme. M. Y. Nassef, Directeur de la Division de l'atténuation au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), s'est joint à distance afin de présenter le concept de résilience et d'adaptation au changement climatique, y compris l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

M. M. Karimipour, Chef du Service de la prévention du terrorisme à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui a également participé à distance, a mis en lumière les problèmes de sécurité et de développement liés à la dégradation de l'environnement. M. K. Darwish (Égypte), membre de la Chambre des représentants et membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a insisté sur le lien entre la dégradation de l'environnement et la sécurité alimentaire et hydrique, qui est un droit de l'homme fondamental pour les populations du Sahel.

La séance de questions-réponses a permis d'évoquer l'impact de l'insécurité alimentaire et hydrique sur les populations et le rôle que peuvent jouer les différentes parties prenantes dans la suppression des conditions propices au terrorisme. Les intervenants et les participants ont reconnu que si les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ne sont pas en soi des causes directes du terrorisme, ils constituent des facteurs clés pour comprendre la montée du terrorisme au Sahel ces dernières années. À cet égard, de nombreuses références ont été faites au *Rapport sur les menaces écologiques* de l'Institut pour l'économie et la paix, qui met en évidence la relation cyclique entre les conflits et la dégradation écologique. Les débats se sont également appuyés sur la *Théorie du changement* de l'*Appel en faveur du Sahel* et sur la *Note d'orientation sur l'environnement*, qui soulignent la nécessité de faire participer des acteurs locaux pertinents vis-à-vis de l'action en Afrique.

La réunion-débat a abordé deux des objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie de l'UIP 2022-2026. Dans le contexte du premier objectif *Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces*, les débats ont porté sur le soutien aux parlements du Sahel, qui sont les acteurs clés de la représentation et de la protection des droits des citoyens. En ce qui concerne le deuxième objectif *Favoriser l'action parlementaire collective*, il a été établi que l'initiative de l'*Appel en faveur du Sahel* serait pilotée par un secrétariat conjoint incluant l'UIP et diverses organisations parlementaires régionales, dont le CIP-G5 Sahel.

En conclusion, les intervenants et les parlementaires du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ont exprimé leur attachement à soutenir l'*Appel en faveur du Sahel*.

5. Réunion-débat – Vers l'égalité des sexes : célébrer et comprendre les accomplissements des forums de femmes parlementaires

La réunion-débat du 14 octobre était modérée par Mme H. Fayez (Bahreïn), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP. Trente-quatre participants étaient présents (31 femmes et 3 hommes), représentant 21 pays. Les objectifs de la réunion étaient de familiariser les parlementaires avec le travail important des forums de femmes parlementaires, d'examiner les liens entre ces forums et la transformation des parlements en institutions plus sensibles au genre et de partager les bonnes pratiques parlementaires.

La réunion a débuté par une présentation des forums parlementaires de femmes par Mme Z. Hilal, Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme de participation des jeunes de l'UIP. Elle a insisté sur l'importance des forums en tant qu'organes réunissant des femmes parlementaires de tous les partis afin de renforcer leur coopération visant à faire progresser l'égalité des sexes et des parlements sensibles au genre. L'exposé a également mis en lumière des études de cas de bonnes pratiques dans le travail des forums de genre provenant de pays du monde entier.

Mme F. Hamadou (Djibouti) a parlé de la création récente du Forum des femmes parlementaires dans son pays, en 2019. Le leadership fort du Président de l'Assemblée nationale a été un ingrédient clé pour insuffler la volonté politique nécessaire à la formation du Forum, tout comme le soutien reçu de partenaires comme l'UIP. Mme L. Clifford Lee (Irlande) a souligné l'importance de travailler au-delà des clivages politiques, en solidarité et toutes ensemble, pour faire avancer les questions relatives aux femmes grâce au Forum parlementaire des femmes irlandaises. Leur travail acharné a contribué à l'adoption de nouvelles pratiques en matière de congé de maternité. Mme H.N. Murangwa (Rwanda) a réitéré que la solidarité entre les partis politiques et entre les femmes et les hommes parlementaires contribuait au succès du Forum des femmes parlementaires rwandaises du pays. Elle a également mis en exergue le rôle des forums dans le suivi de l'application des lois relatives à l'égalité des sexes et de la budgétisation sensible au genre.

Au cours du débat qui a suivi, 11 délégations ont pris la parole pour faire part de l'expérience de leurs pays respectifs. D'autres aspects ont été abordés, notamment le rôle des forums dans la mobilisation et la sensibilisation de la société civile, le vocabulaire non sexiste dans les règlements parlementaires, les possibilités d'autonomisation des femmes parlementaires et le rôle des hommes dans la promotion des forums et de l'égalité des sexes. L'importance de mettre à profit les moments opportuns durant lesquels les dirigeants politiques sont fortement favorables aux forums, en particulier dans les parlements présidés par des femmes, a également été soulevée.

6. Atelier sur les changements climatiques

L'atelier visait à faciliter un dialogue ouvert et critique sur les changements climatiques entre parlementaires de différents pays du monde. Il a fourni aux délégués une plateforme interactive permettant un partage d'expériences nationales et régionales sur l'action climatique récemment menée dans les parlements. La modération de l'atelier a été assurée conjointement par la Présidente de la Commission permanente du développement durable et le Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP.

Des parlementaires de 23 pays ont fait part de leurs vues. La mobilisation directe des populations sur le terrain favorise le dialogue national sur les changements climatiques et facilite la transposition des données scientifiques en mesures concrètes au niveau local. Il s'agit là d'une pratique parlementaire qui a fait ses preuves. L'association du public doit prévoir d'aller à la rencontre non seulement des femmes et des jeunes, mais aussi des populations exposées en première ligne aux changements climatiques.

Plusieurs participants ont indiqué que la sécurité alimentaire était un sujet de préoccupation majeur. La modification du régime des pluies se solde par des inondations et des sécheresses, ce qui ajoute un élément d'imprévisibilité aux efforts déployés pour légiférer et élaborer des politiques dans ce domaine. Les participants ont été unanimes à souligner que les changements climatiques n'ont pas de frontières et qu'une coopération efficace doit être mise en place aux niveaux régional et mondial, notamment dans les domaines du financement et des pertes et dommages.

7. Atelier sur la nutrition : Comment l'action parlementaire peut-elle contribuer à préserver les progrès réalisés en matière de nutrition ? (organisé conjointement par l'UIP, le Mouvement SUN et l'AUDA/NEPAD)

L'atelier était organisé par l'UIP, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA/NEPAD) pour discuter de la manière dont les parlements peuvent aider à mettre en œuvre les engagements en matière de nutrition dans leur pays et contribuer à de meilleurs résultats dans ce domaine. Il a été modéré par Mme S. Mbaya (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) et ouvert par M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP. Tous deux ont insisté sur le contexte actuel marqué par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits, qui mettent en péril les acquis relatifs à la nutrition. Dans ce contexte, il est nécessaire de mobiliser les pouvoirs parlementaires et d'établir des partenariats pour stimuler l'action au niveau des pays et trouver des solutions pour améliorer la nutrition.

Mme G. Verburg (Mouvement SUN) a souligné l'importance de la nutrition pour le développement individuel et national, au nom duquel les mères et les enfants doivent être ciblés en priorité. Elle a appelé les parlements à veiller à ce que l'accès aux services de nutrition soit prévu dans les plans d'urgence et de sécurité sociale en tant qu'investissement en faveur de la résilience. Elle leur a

également demandé de se mobiliser en vue de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) afin de stimuler le débat sur les systèmes alimentaires et de plaider en faveur d'une révision de la définition du seuil de pauvreté tenant compte de la nutrition.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) a évoqué les stratégies visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, en mettant l'accent sur les approches communautaires. Pour que celles-ci soient efficaces, il est nécessaire de fournir des services de base, de faire participer les dirigeants communautaires et de définir des actions fondées sur des objectifs et des indicateurs communautaires. Les rôles clés des parlements sont les suivants : promouvoir des cadres législatifs dotés de ressources adéquates, surveiller les politiques qui concernent directement et indirectement la nutrition, représenter la population en prenant en compte ses besoins nutritionnels dans les processus décisionnels, et établir des partenariats pour la mise en place de mécanismes de protection sociale et le développement social et environnemental au niveau local.

Le débat a mis en évidence à la fois le rôle des parlementaires en tant que défenseurs de la nutrition et celui des institutions pour la promotion du bien-être des personnes et d'une approche de la nutrition fondée sur les droits. Les partenariats avec les gouvernements, la communauté internationale et les organisations locales de la société civile peuvent contribuer à la mise en œuvre de solutions à court terme, telles que les interventions en cas de catastrophe et d'urgence, ainsi qu'à la promotion de politiques à long terme et à leur ancrage dans la législation. Les participants sont convenus que les femmes, y compris les femmes âgées, et les enfants étaient particulièrement vulnérables à la malnutrition et à ses conséquences. La promotion de l'allaitement maternel, la sensibilisation des hommes et des femmes, et les programmes de nutrition en faveur des travailleurs sont autant d'actions qui tiennent compte de la dimension de genre. L'atelier s'est terminé par un appel à traduire les paroles en actes.

8. Atelier sur les droits de l'enfant : Renforcer l'action parlementaire en faveur des droits de l'enfant par le biais de parlements adaptés aux enfants

Le 14 octobre, l'UIP a organisé, en collaboration avec le Parlement du Rwanda, un atelier sur le thème : *Renforcer l'action parlementaire en faveur des droits de l'enfant par le biais de parlements adaptés aux enfants*. Les instruments de protection des droits de l'enfant tels que la Convention relative aux droits de l'enfant ont pour une large part été ratifiés, mais la réalité n'est pas à la hauteur de cet engagement et les droits de l'enfant sont encore fréquemment violés. La notion de parlement adapté aux enfants constitue l'un des meilleurs outils pour mettre pleinement en œuvre ces droits.

L'atelier avait pour objectif de sensibiliser les parlementaires à la notion de "parlement adapté aux enfants" et de présenter aux participants les différents volets de cette réflexion. Il s'agissait également de mieux faire comprendre la notion de parlement adapté aux enfants, de tirer des enseignements de l'expérience et de mettre en commun les bonnes pratiques.

Dans ses remarques liminaires, Mme S. Kiladze, point focal de l'UIP pour le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, a déclaré qu'il revenait au parlement l'énorme responsabilité d'élaborer une approche holistique en matière de droits de l'enfant et de les intégrer dans son travail quotidien. Les mécanismes de contrôle dont dispose le parlement lui permettent, non seulement de superviser les activités de l'exécutif et du judiciaire, mais aussi de déceler les lacunes et d'y remédier pour mieux protéger les enfants.

Le point principal soulevé par les intervenants concernait les solutions de nature à renforcer les parlements afin que la protection des enfants et de leurs droits ne dépende pas de l'initiative individuelle de parlementaires enthousiastes, mais relève de l'institution tout entière.

M. P. Katjavivi (Namibie) a souligné qu'il était important de créer un environnement propice à la réalisation des aspirations des enfants et des jeunes et, plus important encore, de leur permettre de faire entendre leur voix afin qu'ils ne parlent pas dans le vide. Il est donc essentiel que l'avis des enfants et des jeunes soit communiqué à l'exécutif, qui doit prendre des décisions en tenant compte et servant l'intérêt supérieur de l'enfant. Les parlements doivent être accessibles aux enfants et aux jeunes. Le parlement des enfants de la Namibie a vocation à servir d'enceinte permettant aux enfants de s'exprimer sur les sujets qui les concernent. Un grand nombre de responsables namibiens actuels, parmi lesquels le Vice-Ministre de l'information, étaient passés par le parlement des enfants, qui constitue un levier important pour créer un sentiment de responsabilité et de redevabilité et promouvoir la culture de la démocratie.

M. L. Dushimimana (Rwanda) a expliqué que le Rwanda comptait un certain nombre de politiques en faveur des droits de l'enfant. Il s'agit notamment de la politique de développement de la petite enfance, de la politique nationale intégrée en faveur des droits de l'enfant et de la politique nationale pour l'alimentation et la nutrition. Outre les instances parlementaires chargées de la promotion des droits de l'enfant, le Parlement a créé un Réseau de parlementaires rwandais pour la population et le développement chargé de veiller sur la santé maternelle et infantile. Dans le cadre des efforts qu'il a entrepris pour promouvoir les droits de l'enfant, le Parlement rwandais a créé une commission consacrée à ces questions, portant le nom de Commission nationale pour l'enfance. Cette instance a pour principale mission de renforcer la protection des droits de l'enfant en coordonnant, en mettant en œuvre et en supervisant le système de protection visant à garantir aux enfants la possibilité de se développer de façon productive et responsable.

La séance de questions-réponses a offert aux participants l'occasion de mettre en commun leurs bonnes pratiques comme suit :

- Malawi : il existe là aussi un parlement des enfants, qui compte 193 membres. Ce parlement des enfants a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes du pays à l'éducation, quelle que soit leur confession religieuse.
- Le Parlement de la République islamique d'Iran a pris plusieurs mesures visant à mettre en œuvre l'intégralité des droits des personnes de moins de 18 ans, qui représentent à l'échelon national une population de plus de 22 millions de personnes.
- L'Assemblée nationale du Bénin s'était attaquée à la question du travail des enfants, qui revêt une importance critique pour le pays.
- Le Parlement de l'Inde a étroitement lié les initiatives qu'il a prises en faveur des droits de l'enfant aux Objectifs de développement durable (ODD). Les parlementaires se mobilisent autour des problèmes auxquels sont confrontés les enfants, tout particulièrement en matière de santé, d'éducation, de nutrition, de loisirs et de protection vis-à-vis de l'exploitation et des abus.

Il a été souligné que l'évolution technologique rapide exige de protéger les enfants d'Internet, qui les expose à de multiples dangers. Par ailleurs, le travail des enfants doit être analysé dans une perspective culturelle. En Afrique, par exemple, les enfants commencent à travailler dès leur plus jeune âge pour les préparer à l'âge adulte. L'"invisibilité" des enfants en Afrique constitue l'un des défis majeurs.

9. Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP

L'atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP le 15 octobre s'est appuyé sur la première ébauche des nouveaux [Indicateurs pour des parlements démocratiques, sur la base des cibles 16.6 et 16.7](#). Au nombre de 25, ces indicateurs offrent un cadre visant à aider les parlements à évaluer leur capacité et leur performance dans tous les domaines de l'action parlementaire et à définir des changements prioritaires. Cet outil a pour but de soutenir la formation et le développement des parlements.

La séance conjointe a été ouverte par M. J.P. Montero, Vice-Président de l'ASGP, et M. A. Richardson (Responsable du programme Normes parlementaires à l'UIP). L'atelier a débuté par une courte présentation des indicateurs, suivie d'informations présentées par le Royaume-Uni concernant le groupe de discussion en ligne qui a été mené avec les Secrétaires généraux en septembre 2022, ainsi que d'une annonce indiquant que le Sénat du Pakistan a l'intention de se servir des indicateurs pour réaliser une évaluation du parlement.

L'axe principal de cette séance conjointe était l'exercice pratique visant à mettre à l'épreuve l'*Indicateur 1.1 – Autonomie des parlements*. Cet indicateur possède quatre aspects, à savoir l'autonomie institutionnelle, procédurale, budgétaire et administrative des parlements. Les participants ont travaillé en petits groupes afin d'analyser comment ils évalueraient ces aspects dans leur propre contexte parlementaire. Ils ont ainsi eu l'occasion de réfléchir aux pratiques qui ont cours dans leur propre parlement et de se faire une idée du degré d'autonomie d'autres parlements.

Les participants se sont appuyés sur les conclusions de la discussion dans les groupes pour formuler des propositions visant à peaufiner l'indicateur sur l'autonomie parlementaire. Ils ont également abordé la question de savoir comment les indicateurs pourraient être mis à profit par les parlements pour étayer leur procédure institutionnelle. Le représentant du Canada a par exemple suggéré que les indicateurs servent de base à un audit interne du parlement et que les évaluations soient menées, non seulement à l'échelon du parlement national, mais aussi au niveau des parlements infranationaux à l'intérieur d'un même pays.

10. Visite du Centre communautaire de Gikondo à Kigali (organisée par le HCR)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a organisé une visite d'une demi-journée au Centre communautaire de Gikondo à Kigali, à laquelle ont pris part des membres du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP.

Le Rwanda accueille des réfugiés depuis plusieurs décennies. Le pays applique en effet une politique de porte ouverte et maintient un environnement de protection favorable. Au 31 août 2022, le Rwanda accueillait plus de 127 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Quelque 90 % d'entre eux résident dans des camps de réfugiés et 10 % vivent dans des zones urbaines, dont la majorité à Kigali (9 880 personnes), mais aussi à Nyamata (2 214 personnes) et Huye (850 personnes). La plupart des réfugiés vivant à Kigali sont originaires du Burundi et plus de 60 % d'entre eux sont des femmes.

Afin de fournir des services multiples et diversifiés aux réfugiés et demandeurs d'asile vivant en zone urbaine, le HCR et ses partenaires gèrent un centre communautaire à Gikondo, l'une des régions où se concentre la population de réfugiés. Quelque 823 personnes se rendent au centre communautaire de Gikondo chaque mois. Le Centre est également accessible à la communauté d'accueil rwandaise et fournit ainsi un soutien complet à tous ceux qui s'y rendent.

Le Centre communautaire de Gikondo propose notamment aux réfugiés et demandeurs d'asile des services et un soutien en matière d'engagement communautaire – aide à l'enregistrement, récupération des pièces d'identité, inscription aux régimes d'assurance maladie, services de protection de l'enfance, prévention et prise en charge des cas de violence sexiste, etc. – et de formation professionnelle.

La délégation de l'UIP a eu l'occasion de s'entretenir directement avec des réfugiés et de découvrir quelques-unes des initiatives et des petites entreprises qu'ils avaient réussi à mettre en place au Rwanda, dans des domaines tels que la réparation de téléphones, la production de savon, la confection de bijoux ou la boulangerie. La délégation a également pris part à des discussions de groupe avec des femmes réfugiées qui ont évoqué ce qu'elles ont vécu au Rwanda ainsi que les défis et les opportunités qu'elles y ont rencontrés. Cette visite a mis en lumière des exemples concrets d'initiatives d'intégration des réfugiés et a été grandement appréciée par les participants.

Élections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants au Comité exécutif :

- *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*
M. I. Flores García (Chili) en remplacement de M. J.P. Letelier (Chili), qui n'est plus parlementaire et dont il terminera le mandat arrivant à échéance en octobre 2023.
- *Groupe Asie-Pacifique*
Mme A. Sarangi (Inde) en remplacement de M. Chen Guomin (Chine), dont le mandat est arrivé à échéance. Elle effectuera un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026.
- *Groupe des Douze Plus*
M. F. Marchand (France) en remplacement de M. M. Grujic (Serbie), qui n'est plus parlementaire. Il effectuera un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026.

2. Vice-présidents de l'IUP

Les membres suivants du Comité exécutif ont été désignés comme vice-présidents de l'UIP pour représenter :

Groupe africain

- Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) – Vice-Présidente du Comité exécutif

Groupe arabe

- M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme P. Krairiksh (Thaïlande)

Groupe Eurasie

- M. A. Saidov (Ouzbékistan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme B. Argimón (Uruguay)

Groupe des Douze Plus

- M J.I. Echániz (Espagne)

3. Sous-Comité des finances

M. I. Flores García (Chili) remplacera M. J.P. Letelier (Chili), qui n'est plus parlementaire et dont il terminera le mandat arrivant à échéance en octobre 2023.

4. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe africain

- Mme C. Mumma (Kenya) en remplacement de Mme S. Kihika (Kenya), qui n'est plus parlementaire et dont elle terminera le mandat arrivant à échéance en avril 2023.

Groupe des Douze Plus

- Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) en remplacement de Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), qui n'est plus parlementaire et dont elle terminera le mandat arrivant à échéance en avril 2023.

5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le poste vacant annoncé pour un membre représentant le Groupe arabe n'a pas été pourvu lors de cette Assemblée.

6. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en octobre 2027 :

- Mme M.G. Odhiambo (Kenya)
- M. M. Hussain Sayed (Pakistan)
- Mme A. Gerkens (Pays-Bas)
- M. H. Kamboni (Zambie)

7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026 :

- M. H. Julien-Laferrière (France)
- Mme N.H.M. Kaky (Iraq)
- Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse)
- M. A. Niffouri (Uruguay)

M. M. Hadid (Palestine) a été désigné comme le membre de droit représentant la Palestine au Comité en remplacement de M. F. Za'rir.

Un poste demeure vacant.

8. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026 :

- M. S. Cogolati (Belgique)
- M. L. Wehrli (Suisse)

9. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026 :

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme M. Brawser (Argentine)
- M. A.A. Paredes González (Pérou)

Groupe des Douze Plus

- Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne)

10. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026 :

Groupe africain

- Mme S. Ntarakutimana (Burundi)

Un poste demeure vacant pour un membre du *Groupe Eurasie*.

11. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a élu M. D. Naughten (Irlande) comme son prochain président.

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2026 :

Groupe des Douze Plus

- M. V. Vojtko (République tchèque)

12. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2023

Le Conseil directeur a nommé les vérificateurs internes des comptes suivants pour l'exercice 2023 :

- Mme A. Habibou (Niger)
- M. H. Carneiro (Portugal)

13. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs bureaux respectifs :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. J. Rathgeb Schifferli (Chili) en remplacement de M. R.M. García (Chili) pour terminer le mandat arrivant à échéance en avril 2023.

Groupe des Douze Plus

- M. L.-J. de Nicolaj (France) en remplacement de M. E. Blanc (France) pour terminer le mandat arrivant à échéance en octobre 2023.

Commission permanente du développement durable

Groupe Eurasie

- M. S. Gavrilov (Fédération de Russie) élu pour un premier mandat arrivant à échéance en octobre 2024.

Commission permanente de la démocratie et droits de l'homme

Groupe arabe

- Mme W. Fahad (Iraq) en remplacement de Mme A. Talabani (Iraq) pour terminer le mandat arrivant à échéance en avril 2023.
- M. S. Al Dosari (Qatar) en remplacement de M. A.F. Al Marri (Qatar) pour terminer le mandat arrivant à échéance en avril 2023.

Groupe des Douze Plus

- La Suède nommera un nouveau membre au Bureau pour terminer le mandat de M. D. Larsson (Suède), qui n'est plus parlementaire.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies*Groupe africain*

- Mme R. Tonkei (Kenya) en remplacement de Mme S. Abdi Noor (Kenya) pour terminer le mandat arrivant à échéance en avril 2023.

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. E. Bustamante (Pérou) élu pour un premier mandat arrivant à échéance en octobre 2024.

La Commission a décidé de reporter l'élection du Président de la Commission à la 146^e Assemblée à Bahreïn, en demandant à M. Wehrli de continuer à servir en tant que Président par intérim jusqu'à cette date.

14. Rapporteurs à la 147^e Assemblée

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a nommé Mme L. Reynolds (Australie) comme co-rapporteuse pour le thème d'étude intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* :

Un ou deux autres co-rapporteurs seront nommés par le Président de l'UIP à la suite de consultations conformément à l'article 13.4 du Règlement des commissions permanentes.

Médias et communication

Presse et médias traditionnels

La 145^e Assemblée de l'UIP a bénéficié d'une large couverture médiatique, tout particulièrement de la part des médias basés en Afrique et de tous les médias rwandais.

Une note à l'intention des médias, un communiqué de presse portant spécifiquement sur la résolution du point d'urgence sur la guerre en Ukraine et un communiqué de presse de clôture ont été envoyés aux milliers de journalistes figurant dans la base de données de l'UIP, ce qui a également contribué à renforcer la couverture internationale. L'équipe de la communication de l'UIP a organisé une conférence de presse inaugurale, à laquelle ont assisté une trentaine de représentants des médias, principalement de la presse nationale, mais aussi quelques correspondants internationaux.

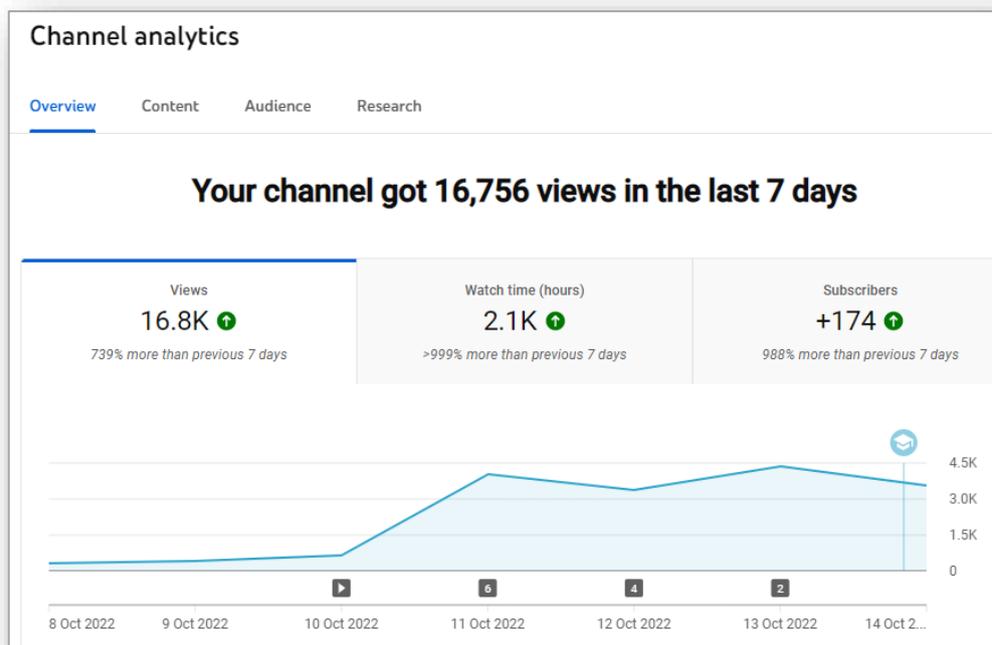
Les délégations de médias nationaux ont également communiqué sur l'Assemblée depuis leur perspective nationale, ce qui a permis une large couverture en Afrique du Sud, en Algérie, à Bahreïn, en Côte d'Ivoire, aux Émirats arabes unis, en Espagne, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Inde, en Indonésie, au Mali, en Namibie et au Zimbabwe. L'Assemblée de l'UIP a aussi été très largement commentée dans la presse ukrainienne et russe. Le Secrétaire général a été interviewé par la principale chaîne de télévision nationale et s'est également longuement entretenu avec ONU Info.

Diffusion en temps réel et statistiques YouTube

La diffusion en temps réel de l'Assemblée, du Conseil directeur et du Forum des femmes parlementaires, ainsi que la couverture éditoriale de l'Assemblée par l'UIP ont généré un nombre record de visites sur le site web et la chaîne YouTube de l'UIP.

La diffusion en temps réel et les vidéos ont été suivies par environ 16 800 personnes, ce qui représente une hausse considérable par rapport aux 10 000 vues enregistrées à Nusa Dua (Indonésie), à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP, et aux 4 000 vues de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (Espagne). La chaîne YouTube de l'UIP compte aussi désormais 174 nouveaux abonnés.

Les périodes de consultation sont indiquées ci-dessous, la période de pointe ayant été enregistrée le jeudi 13 octobre :

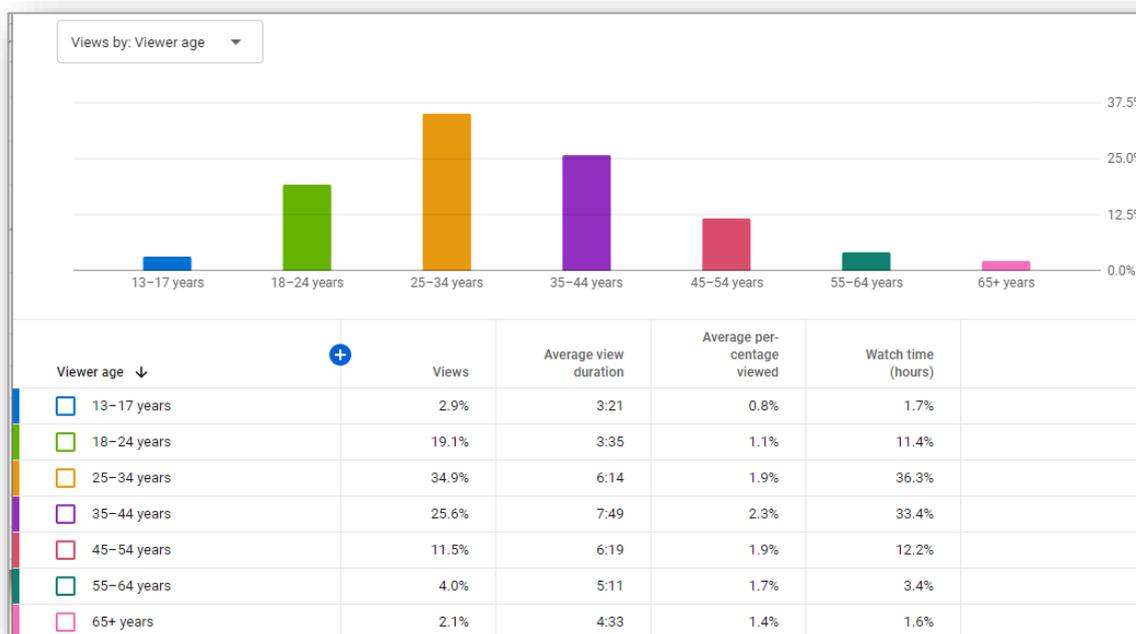


Les dix pays ayant le plus regardé les cinq journées de l'Assemblée : les pays africains et asiatiques arrivent en tête :

Geography	Views ↓	Watch time (hours)	Average view duration
<input type="checkbox"/> Total	16,756	2,051.5	7:20
<input type="checkbox"/> Thailand	3,091 18.5%	375.5 18.3%	7:17
<input type="checkbox"/> Rwanda	2,836 16.9%	400.5 19.5%	8:28
<input type="checkbox"/> Indonesia	1,009 6.0%	86.6 4.2%	5:08
<input type="checkbox"/> India	633 3.8%	70.9 3.5%	6:43
<input type="checkbox"/> South Africa	449 2.7%	60.5 3.0%	8:05
<input type="checkbox"/> United States	337 2.0%	19.7 1.0%	3:30
<input type="checkbox"/> Côte d'Ivoire	192 1.2%	11.2 0.5%	3:29
<input type="checkbox"/> Uganda	149 0.9%	6.1 0.3%	2:26
<input type="checkbox"/> United Kingdom	146 0.9%	14.5 0.7%	5:58
<input type="checkbox"/> Bangladesh	139 0.8%	3.6 0.2%	1:32

Parmi les spectateurs, 60 % étaient des hommes et 40 % des femmes. Le nombre de femmes ayant regardé l'Assemblée était plus élevé qu'à Nusa Dua (Indonésie), où 69 % des spectateurs étaient des hommes.

Le public était relativement jeune, la majorité des spectateurs ayant moins de 34 ans :



Vidéo à la demande (VOD)

L'UIP a été en mesure de proposer des extraits vidéo de moments choisis lors des réunions plénières. Ce service, qui a rencontré un immense succès, a constitué un moyen efficace pour inciter les Membres à relayer les messages de l'Assemblée par leurs propres communications et plateformes de réseaux sociaux. Soixante-deux extraits vidéo, contre 30 au cours de l'Assemblée précédente, ont été demandés et envoyés aux délégations pour être relayés à l'échelle nationale.

Internet et réseaux sociaux

En dépit de multiples tentatives de piratage du site web (attaques de type DDoS), ce dernier est resté opérationnel grâce aux efforts de l'équipe chargée du site. Le trafic a augmenté de 105 % (soit 32 655 visiteurs) et les nouveaux utilisateurs de 125 % (soit 30 376) par rapport à l'Assemblée précédente.

Le nombre de pages du site web consultées a augmenté de 58 % et les visiteurs sont restés en moyenne 36 % plus longtemps sur le site que lors de la 144^e Assemblée à Nusa Dua. Les 10 pays dont les ressortissants ont été les plus nombreux à consulter le site web étaient la France, le Portugal, l'Inde, l'Italie, le Rwanda, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Kenya, la Suisse et le Danemark.

Sur les réseaux sociaux, l'équipe de la communication de l'UIP a mené une vaste campagne en publiant un important contenu sur les diverses manifestations, des clips sonores, des études de cas parlementaires et des publications pertinentes. Elle a activement encouragé les parlementaires présents à être actifs et à relayer les informations.



Sur Twitter, l'équipe a créé 136 posts, qui ont recueilli 526 600 impressions (soit une moyenne de 52 900 impressions par jour), le double de l'Assemblée précédente.

La participation a quadruplé par rapport à l'Assemblée précédente avec 3 000 j'aime, 1 500 tweets repris, 50 réponses et 56 000 clics amenant sur le contenu de notre site web.

Le tweet le plus lu concernait la visite sur le terrain des membres du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, qui se sont rendus au centre de réfugiés de Gikondo.

Les autres réseaux sociaux de l'UIP ont également donné de très bons résultats. Les 14 mises à jour sur LinkedIn ont généré 6 475 impressions, soit presque le double des impressions recueillies lors de l'Assemblée précédente et les réactions et les interactions directes ont augmenté de 25 %. Sur Facebook, la participation a augmenté de 40 % par rapport à l'Assemblée précédente et plus de 500 personnes ont commenté le contenu de

l'UIP. Les chiffres sont demeurés stables sur Instagram par rapport à la dernière Assemblée.

L'équipe a également créé un [mur de réseaux sociaux](#) au moyen du hashtag #IPU145 pour inciter les parlementaires et les participants à commenter les thèmes de l'Assemblée de l'UIP. Les parlementaires ont répondu par le même biais, à savoir des posts fréquents stimulant une saine "concurrence" entre les délégations se disputant l'honneur d'apparaître sur le grand écran de la plénière.

Support de communication

Un petit support de communication aux couleurs de l'UIP a permis de mettre en valeur les publications les plus récentes de l'Organisation, notamment sur l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre. La demande d'exemplaires papier de nos publications reste forte, tout particulièrement de la part des pays en développement ayant un accès limité au haut débit. Toutes les publications ont été distribuées.

Photos et vidéos

L'équipe de la communication de l'UIP a étroitement collaboré avec les photographes recrutés par le Parlement hôte et traité chaque jour des milliers de photographies, qui ont été mises à disposition sur la chaîne Flickr de l'UIP. Des centaines de photos ont été téléchargées chaque jour par les Parlements membres, puis reprises pour relayer le message de l'Assemblée auprès du public national, comme l'ont prouvé les articles publiés dans la presse nationale, ainsi que sur les plateformes de réseaux sociaux des parlements et des parlementaires assistant à l'Assemblée.

L'UIP a aussi recruté un vidéaste chargé de produire une compilation vidéo des temps forts de l'Assemblée incluant de nombreux entretiens avec les parlementaires présents.

Ces entretiens fourniront du contenu pour la campagne de communication à venir de l'UIP, intitulée "Parlements pour la planète", qui sera lancée à l'occasion de la prochaine Assemblée, prévue à Manama (Bahreïn), en mars 2023.

Membres de l'Union interparlementaire¹

Membres (178)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (14)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement panafricain.

¹ À la clôture de la 145^e Assemblée

* Membres non participants (tous droits suspendus)

** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 145^e Assemblée

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 145^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
4. *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
5. Rapports des Commissions permanentes
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 147^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
7. Point d'urgence : *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*

Déclaration de Kigali

Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique

*que la 145^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Nous, parlementaires du monde entier, nous sommes réunis à l'occasion de la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda) pour débattre du thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, célébrer le dixième anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et réaffirmer notre engagement à faire progresser l'égalité des sexes dans nos institutions et au sein de la société.

Nous sommes conscients du fait que nous vivons une époque singulière, marquée par plusieurs défis mondiaux. Après deux ans de lutte contre la pandémie de COVID-19, nous savons que les crises n'ont jamais les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes. Au contraire, les crises accentuent les inégalités entre les sexes, en créent de nouvelles et précarisent encore plus les populations vulnérables. Lors des situations de crise, les femmes et les filles paient un lourd tribut, car ces situations accroissent les discriminations et les violences sexistes, ce qui entrave les progrès vers l'égalité des sexes et les progrès au sein de la société en général.

Nous demeurons néanmoins optimistes en constatant que notre engagement collectif en faveur de l'Objectif de développement durable relatif à l'égalité des sexes a permis d'attirer davantage l'attention sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et de mieux la faire respecter, et d'attirer aussi davantage l'attention sur la question de l'autonomisation des femmes et des filles. Nous pensons également que l'actuelle génération de parlementaires, aux profils plus diversifiés, œuvre encore plus en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

Nous affirmons que l'égalité des sexes est essentielle pour trouver des solutions aux pandémies, aux conflits, aux récessions économiques et aux changements climatiques. Du point de vue économique, l'égalité des sexes se traduit par l'égalité de rémunération, l'inclusion financière, la protection sociale universelle, la valorisation des tâches exercées au sein du foyer et la protection contre les discriminations et la violence. L'égalité économique implique également un accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail, avec à la clé une plus grande prospérité et une meilleure productivité. L'égalité des sexes en politique nous permet de mieux répondre aux crises en tenant compte de la diversité des besoins de chacun et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats. Le leadership des femmes constitue un élément moteur en matière de consolidation de la paix et de diplomatie, car les accords de paix signés par des femmes déléguées débouchent sur une paix plus durable. Pour ce qui est de la prise de décisions politiques, l'expérience montre que les mesures prises dans le domaine climatique sont plus rigoureuses lorsqu'elles sont prises par des femmes. Autrement dit, lorsqu'il s'agit de relever des défis mondiaux, il est moins probable de laisser des personnes de côté lorsque les femmes participent aux processus et sont aux commandes.

Comme nous l'avons constaté lors de notre débat général, plusieurs parlements à travers le monde ont réalisé des progrès dont nous pouvons nous inspirer. À l'occasion de cette 145^e Assemblée, à Kigali, nous avons reconnu que l'égalité des sexes est un droit universel en tous points du monde, et nous sommes convenus de procéder à des changements progressifs pour l'instaurer et de rendre nos parlements sensibles au genre afin de bâtir un monde plus résilient et pacifique.

Si nous voulons renforcer notre action en faveur de l'égalité des sexes, nous devons nous attaquer aux causes structurelles des inégalités entre les sexes, qui créent des vulnérabilités au lieu de renforcer la résilience. Pour ce faire, nous nous engageons à prendre les cinq mesures clés suivantes :

1. Atteindre la parité dans la prise de décision politique, notamment en appliquant des quotas par sexe lors des élections et en veillant à ce que les autres quotas électoraux soient définis en vue d'assurer la parité.

2. Veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois ainsi que l'établissement des budgets tiennent compte de la dimension de genre dans tous les domaines.
3. Placer les populations vulnérables au centre de nos fonctions parlementaires : législation, contrôle, allocation des ressources et représentation.
4. Mettre fin aux discriminations, à la violence et aux autres pratiques néfastes sexistes, et garantir l'accès à la santé sexuelle et génésique ainsi qu'aux droits et à la justice pour toutes les femmes et les filles.
5. Promouvoir l'égalité des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes et donner l'exemple dans nos sociétés en exerçant la moitié des tâches au sein du foyer, et ce indépendamment de notre sexe.

Les transformations structurelles nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes ne pourront avoir lieu que si nous poursuivons et renforçons les efforts que nous déployons déjà pour bâtir des parlements sensibles au genre. Ce n'est qu'ainsi que nos parlements pourront répondre aux besoins du monde contemporain, affronter les crises et demeurer résilients. Les parlements n'intégrant pas la question du genre ne peuvent pas remédier aux inégalités et aux vulnérabilités. En revanche, les parlements sensibles au genre, qui, par définition, sont plus représentatifs et possèdent les compétences, les structures et les capacités nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes, sont plus à même de corriger les inégalités entre les sexes et les vulnérabilités.

Ces 10 dernières années, nous avons constaté des progrès en matière d'égalité des sexes dans les parlements, dans le sillage de la feuille de route fixée par le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* :

- La proportion de femmes participant aux activités parlementaires et occupant des postes de direction a augmenté pour passer de 20 % à 26 %. Plusieurs parlements ont mis en place des quotas en interne, afin de veiller à ce que les postes de direction soient occupés à parts égales entre des hommes et des femmes et que la composition des commissions reflète cette parité. Aujourd'hui, 23 % des personnes occupant la fonction de président de parlement sont des femmes.
- S'agissant des infrastructures parlementaires, 50 % de l'ensemble des parlements ont mis en place un forum des femmes et 68 % une commission consacrée aux femmes ou à l'égalité des sexes.
- En termes de politiques internes intégrant une dimension de genre, 23 % de l'ensemble des parlements possèdent désormais une politique en faveur de l'égalité des sexes au sein de leur administration.
- Il existe davantage de dispositions et de mesures favorables à la vie de famille pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, comme la possibilité de voter à distance ou par procuration ou des dispositifs de garde d'enfants.
- L'existence même de la violence à l'égard des femmes dans les parlements, ses différentes formes et sa prévalence sont aujourd'hui largement reconnues, et certains parlements ont commencé à prendre des mesures pour y mettre un terme, notamment en appliquant les *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* de l'UIP.

Dans un contexte de crises politiques, économiques, sociales et écologiques de plus en plus urgentes et elles-mêmes liées aux inégalités entre les femmes et les hommes, la nécessité de bâtir des parlements sensibles au genre ne s'est jamais autant fait sentir. Par ailleurs, la crise climatique actuelle exige que les parlements sensibles au genre deviennent également soucieux de l'environnement, non seulement dans leurs méthodes de travail au quotidien mais aussi dans leurs résultats. De même, l'essor et l'évolution rapide des nouvelles technologies ont ouvert de nouvelles perspectives qui doivent être exploitées lorsqu'elles sont favorables, et non pas préjudiciables, à l'égalité des sexes.

Il ne suffit pas de procéder à un changement institutionnel profond pour bâtir un parlement sensible au genre. Il faut, en plus, témoigner d'une volonté politique, faire preuve de leadership, procéder à des remises en question, établir des planifications stratégiques, faire des réformes, disposer de ressources et rendre des comptes.

L'engagement que nous prenons aujourd'hui en faveur des parlements sensibles au genre doit être plus ambitieux qu'il y a 10 ans. Dans une perspective d'avenir, nous nous engageons à prendre les 10 mesures suivantes pour renforcer la dimension de genre dans les parlements au cours des 10 prochaines années :

1. Évaluer le niveau de sensibilité au genre de nos parlements entre deux grandes étapes pour suivre les progrès accomplis.
2. Créer un comité de pilotage respectant la parité et possédant les capacités, les ressources et les attributions nécessaires pour mener des réformes, afin d'assurer le suivi des conclusions et des recommandations des évaluations du niveau de sensibilité au genre.
3. Prendre en compte les différences entre les femmes et accorder la priorité à l'inclusion de groupes sous-représentés, tels que les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes porteuses d'un handicap.
4. Créer une commission de l'égalité des sexes, ou un organe similaire, ayant compétence pour demander des comptes au gouvernement et au parlement et un forum des femmes visant à soutenir concrètement les femmes parlementaires dans le cadre de leurs travaux parlementaires, ou, le cas échéant, doter ces organes de ressources et de capacités.
5. Adopter des règles formelles visant à établir un équilibre entre les sexes à tous les postes de direction dans les parlements, à instaurer la parité en matière de participation des femmes et des hommes à toutes les activités parlementaires, et à interdire les commissions et les groupes non mixtes.
6. Mobiliser des parlementaires hommes et d'autres hommes actifs dans l'écosystème parlementaire, afin qu'ils deviennent des défenseurs de l'égalité des sexes, notamment en élaborant des projets de loi, des initiatives et des actions en collaboration avec des parlementaires femmes, dans les domaines législatif, du contrôle et de la représentation.
7. Veiller à ce que la sensibilité au genre, l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre, notamment dans les budgets, orientent l'ensemble des travaux des parlements en toutes circonstances.
8. Réaliser des évaluations de la dimension de genre dans les actions relevant des fonctions législative, budgétaire et de contrôle, mais aussi dans les initiatives visant à introduire ou à réformer, entre autres, les technologies parlementaires, les mesures prises pour rendre les parlements plus soucieux de l'environnement et les initiatives associant les citoyens aux travaux parlementaires, et mettre en œuvre les recommandations découlant de ces évaluations.
9. Devenir des parlements soucieux du bien-être des parlementaires et des membres du personnel parlementaire, hommes et femmes, en s'efforçant de répondre pleinement à leurs besoins dans l'exercice de leurs fonctions.
10. Introduire des politiques strictes de tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes, du harcèlement sexuel et de l'intimidation dans les parlements, et instaurer des procédures de règlement des griefs indépendantes et efficaces pouvant donner lieu à de lourdes sanctions.

L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États

Résolution adoptée par consensus par la 145^e Assemblée de l'UIP
(Kigali, 15 octobre 2022)*

La 145^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

constatant que le terme "migration" renvoie généralement à divers moyens par lesquels des personnes sont déplacées au-delà des frontières internationales, volontairement ou involontairement, et que les termes "réfugié" et "demandeur d'asile" constituent des sous-catégories de la migration assorties de cadres politiques et juridiques particuliers,

exprimant sa vive inquiétude face à l'essor des réseaux de passeurs et du trafic des êtres humains en tant que moyen de migration touchant des personnes en situation de vulnérabilité,

réaffirmant les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Conventions de Genève, ainsi que les valeurs et principes de l'Union interparlementaire,

rappelant le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies,

rappelant également les résolutions de l'UIP intitulées *Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme* (adoptée à la 118^e Assemblée, Le Cap, avril 2008) et *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* (adoptée à la 139^e Assemblée, Genève, octobre 2018),

réaffirmant le droit souverain des États de déterminer, en conformité avec le droit international, leur politique migratoire nationale et leur prérogative de régir les migrations relevant de leur juridiction,

réaffirmant également que tout État doit veiller à la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des enfants migrants non accompagnés se trouvant sur son territoire et relevant de sa juridiction, sans discrimination d'aucune sorte et tout particulièrement sans distinction d'origine nationale,

reconnaissant que les violations du droit humanitaire par les belligérants, qui se traduisent par des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que par le crime de génocide, sont une cause majeure des déplacements forcés et des flux de réfugiés,

soulignant que la guerre et la violence comptent parmi les principaux facteurs des migrations et des déplacements, comme il a été récemment observé à la suite de la guerre d'agression lancée par la Fédération de Russie sans justification et sans provocation en 2014 et radicalement intensifiée par l'attaque militaire de grande envergure le 24 février 2022 contre la nation souveraine de l'Ukraine et son peuple, et *rappelant* la résolution de l'UIP intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale* (adoptée à la 144^e Assemblée, Nusa Dua, mars 2022), qui traite des migrations et des déplacements résultant de cette guerre,

regrettant que, outre les pertes massives en vies humaines, l'agression perpétrée actuellement par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ait déclenché l'une des plus grandes crises mondiales en matière de déplacement, comptant déjà plus de 7 millions de réfugiés ukrainiens et plus de 6,9 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays,

soulignant que les migrations sont liées à la pauvreté, aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, à l'iniquité des structures socio-économiques, aux persécutions, aux conflits armés, aux violations des droits de l'homme et aux facteurs d'identité comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge, le sexe et le genre ; et que la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés, et que les personnes en déplacement, quel que soit leur statut juridique, ont le droit d'avoir pleinement accès à leurs droits fondamentaux, tels qu'ils sont énoncés dans les traités et pactes internationaux pertinents,

prenant acte du climat d'insécurité ainsi que de l'instabilité et de la violence politiques, économiques et sociales qui règnent actuellement dans diverses régions du monde et qui contraignent les populations à fuir et à chercher refuge dans d'autres pays,

affirmant que la coopération internationale renforcée est indispensable pour remédier à ces causes structurelles et transnationales qui engendrent les migrations, en gardant à l'esprit que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans les situations de crise migratoire et que ces groupes ont besoin d'une protection et d'une assistance supplémentaires,

constatant l'aspect particulièrement sexospécifique des migrations, selon lequel l'expérience des migrations est différente pour les femmes et les hommes, que ce soit les raisons pour lesquelles ils quittent leur pays d'origine et le transit, et les défis, notamment l'accès à la protection juridique et sociale et à des services de santé,

constatant également la forte proportion de jeunes migrants, qui augmente de manière inversement proportionnelle au niveau de développement économique du pays d'origine, et le fait que les raisons pour lesquelles les jeunes migrent sont très diverses, notamment l'éducation et les possibilités d'emploi,

constatant en outre que les jeunes migrants sont fortement représentés en tant que réfugiés et mineurs non accompagnés et qu'ils sont donc confrontés à des défis et à des risques particuliers, ce qui accroît leur vulnérabilité comparativement aux migrants d'âge adulte,

condamnant avec la plus grande fermeté les trafiquants d'êtres humains et les passeurs criminels à travers le monde qui exploitent la vulnérabilité des migrants et des réfugiés, en particulier les femmes et les enfants, dans leur propre intérêt,

condamnant également les graves abus commis à l'encontre des femmes et des filles migrantes, notamment toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre, le travail forcé, l'exploitation et la traite,

constatant avec vive préoccupation une tendance à l'exploitation des migrants vulnérables et aux violations de leurs droits de l'homme à des fins politiques et économiques partout dans le monde, notamment pour inciter à la xénophobie et répandre de fausses informations,

regrettant et condamnant les décès tragiques et les disparitions de réfugiés et de migrants le long de différentes voies de migration,

soucieuse de garantir les droits des réfugiés énoncés dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans son Protocole de 1967,

rappelant le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui fournissent un cadre pour prévenir et combattre effectivement la traite et le trafic des êtres humains,

réaffirmant le rôle de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, tel qu'établi par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (décision 2004/110) et *demandant* aux États de coopérer avec la titulaire du mandat,

rappelant les diverses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui condamnent dans les termes les plus énergiques toute forme de traite et le trafic illicite d'êtres humains, et *saluant* le travail effectué conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre de l'initiative financée par l'Union européenne intitulée *Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants* en Asie et au Moyen-Orient,

1. *demande* que l'ONU inscrive la question de la traite des êtres humains, du trafic illicite de migrants et de l'esclavage moderne à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies ;
2. *invite* les États et leur parlement respectif à envisager de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ou d'y adhérer, et *exhorte* les États parties à ces instruments à les appliquer pleinement et efficacement ;
3. *exhorte* les États et leur parlement respectif à adhérer, s'ils ne l'ont pas déjà fait, au Pacte mondial sur les migrations et au Pacte mondial sur les réfugiés et à les mettre pleinement à profit en les utilisant comme feuille de route en vue d'améliorer la coopération internationale et la gouvernance des migrations ;
4. *invite* les parlements, en coopération avec leur gouvernement, les groupes de la société civile et diverses parties prenantes, notamment les femmes et les jeunes, à promouvoir l'accès des citoyens à des informations complètes et actualisées à propos des possibilités, des limites, des risques et des droits en cas de migration, afin de permettre aux migrants potentiels de faire des choix en connaissance de cause qui sont fondés sur des attentes réalistes ;
5. *prie instamment* les parlements, en coopération avec leur gouvernement, de garantir et d'accroître la disponibilité et la flexibilité des voies légales et des possibilités de régularisation pour des migrations régulières afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et la formation professionnelle, le regroupement familial ainsi que la migration pour des motifs tels que les conflits armés, la violence sexiste, les catastrophes naturelles et les changements climatiques, en fragilisant ainsi les réseaux de passeurs et de trafiquants, et d'éliminer les politiques discriminatoires qui privent les enfants migrants de l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé ; et de protéger et respecter les droits fondamentaux des migrants ;
6. *appelle* les parlements et les organisations interparlementaires régionales et sous-régionales à contribuer activement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'optimiser la gouvernance des migrations et de s'attaquer aux principales causes des migrations forcées et irrégulières, qui attisent intrinsèquement la traite des êtres humains – notamment les guerres, l'extrême pauvreté, les inégalités profondes entre les pays et au sein de ceux-ci, les changements climatiques et les catastrophes naturelles – et à promouvoir des mesures visant à sensibiliser aux avantages que procure une migration sûre et régulière en termes de développement et à optimiser ces avantages ;
7. *exhorte* les États de la bande sahélo-saharienne, spécifiquement les États du G5-Sahel, à un sursaut de solidarité internationale et de synergie d'action en vue de réduire le nombre de migrants irréguliers ;
8. *exhorte* les parlements à veiller à ce que le gouvernement de leur pays respecte et applique les normes pertinentes du droit international et les résolutions pertinentes adoptées par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité de l'ONU, et à contribuer à la réalisation des droits de l'homme fondamentaux dans le monde entier par des mesures et des activités de plaidoyer dynamiques ;
9. *réaffirme* le droit de tout être humain de ne pas faire l'objet d'une déportation arbitraire par une puissance étrangère, telle que le déplacement forcé par la Fédération de Russie de civils ukrainiens, dont des milliers d'enfants, des territoires temporairement occupés vers la Fédération de Russie ;

10. *demande* à ce que soit renforcée la solidarité internationale avec les pays où la situation sociale, économique et sécuritaire pousse les populations à migrer et aussi avec les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés ;
11. *invite* tous les parlements et gouvernements à établir et mettre en œuvre des programmes de développement qui contribuent à éliminer les inégalités et la pauvreté, à remédier au manque d'opportunités et à éradiquer la violence, y compris la violence sexiste, dans les pays à taux de migration internationale élevé ainsi que dans les pays de transit, de manière à créer des opportunités dans les pays d'origine afin de réduire les raisons qui peuvent pousser les personnes à migrer et veiller à ce que de tels programmes répondent aux besoins particuliers des groupes vulnérables, y compris les femmes vulnérables, car ce n'est qu'en combattant les causes profondes des migrations forcées que celles-ci pourront être prévenues ;
12. *demande* aux États et à leur parlement respectif de prendre des mesures pour prévenir les disparitions et les décès sur les voies de migration mondiales, d'adopter les lois et les politiques nécessaires permettant de rechercher les disparus, d'identifier les défunts et de rétablir les liens familiaux, et de renforcer la coopération internationale en la matière ;
13. *exhorte* les parlements à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de programmes spécifiques protégeant les droits des réfugiés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants, en facilitant l'emploi et en assurant une éducation ;
14. *invite* tous les gouvernements du monde à investir davantage et à promouvoir la coopération internationale en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes, de l'autonomisation et de programmes de protection sociale, y compris la formation professionnelle et le développement de l'esprit d'entreprise, l'éducation de qualité et la santé, afin de répondre à leurs besoins particuliers et de leur offrir de meilleures possibilités tant dans les pays d'origine que dans les États d'accueil et de mener des campagnes de sensibilisation sur des migrations sûres ; ainsi qu'à investir dans la collecte, la gestion et l'analyse systématiques des données afin de garantir la disponibilité de données fiables, précises et ventilées sur les migrations et la traite des êtres humains, et à élaborer des programmes pertinents vis-à-vis du genre et des groupes d'âge ;
15. *demande* à tous les gouvernements et à tous les parlements de veiller à ce qu'aucun obstacle, y compris la législation sur les immunités ou le droit procédural national, n'empêche les personnes déplacées de force qui sont victimes d'agressions, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'autres violations graves des droits de l'homme de demander justice devant les tribunaux nationaux ou d'être dûment dédommagées ;
16. *demande également* à tous les gouvernements et à tous les parlements de prendre des mesures globales, concrètes et coordonnées – notamment la promulgation et l'application de lois qui criminalisent la traite et le trafic illicite, la sensibilisation par l'intermédiaire des médias, dont les réseaux sociaux, et le renforcement des capacités nationales en matière d'application des lois – en vue de démanteler les organisations et réseaux mondiaux de passeurs et de trafiquants et de renforcer les efforts de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'objectif 10 du Pacte mondial sur les migrations ; de veiller à la mise en œuvre effective des conventions et traités internationaux pertinents ; et d'empêcher l'utilisation de faux passeports et de faux permis d'entrée ;
17. *encourage* les gouvernements à fournir une aide adéquate aux victimes de la traite et du trafic illicite d'êtres humains, à élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à leur fournir des soins physiques, une assistance psychologique, un hébergement et des services de réinsertion dans la société, y compris, mais sans s'y limiter, en facilitant l'accès à la justice, en protégeant les victimes, en leur apportant un soutien psychologique, notamment en leur donnant accès à des dispositifs sensibles au genre et adaptés aux enfants, et en prolongeant leur permis de séjour pendant qu'elles se remettent des effets de leurs expériences ;

18. *invite* les parlements à garantir un appui financier adéquat aux principales agences et unités publiques qui jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le fléau de la traite des êtres humains, et à mener des campagnes de sensibilisation sur la traite et le trafic illicite d'êtres humains auprès de leur population ;
19. *exhorte* les gouvernements et les parlements à s'attaquer à l'aspect de la demande de la traite, notamment de la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, au moyen de mesures législatives, répressives et éducatives ;
20. *encourage* les gouvernements à renforcer la coopération internationale ainsi que les capacités nationales et internationales qui permettront de doter les représentants des forces de l'ordre, du pouvoir judiciaire et d'autres organismes concernés de l'ensemble des aptitudes et compétences nécessaires pour prévenir les actes de traite et de trafic, enquêter sur ces faits, poursuivre leurs auteurs et lutter contre ces phénomènes de manière efficace, notamment la pratique de l'instrumentalisation de la traite des êtres humains par des États, et à repérer et perturber les flux financiers liés à ces activités et toutes les formes de blanchiment d'argent associées ;
21. *invite* les organisations internationales à jouer un rôle plus actif et plus audacieux pour soulager les souffrances des personnes déplacées de force ainsi que pour prévenir et résoudre les causes profondes de ces déplacements ;
22. *exhorte* tous les gouvernements et tous les parlements à évaluer de manière critique les mandats des organisations internationales et à lancer un débat ouvert sur la manière dont les organisations internationales, y compris l'ONU, son Conseil de sécurité et son Assemblée générale, peuvent être réformées afin de devenir plus efficaces et plus inclusives et de pouvoir lutter contre les causes profondes des déplacements forcés ;
23. *demande* aux pays d'origine et de transit de mener des enquêtes approfondies sur les itinéraires de la traite, de coopérer pleinement avec les États limitrophes et de contribuer à l'élimination de la traite organisée des êtres humains vers des pays tiers, ainsi que de surveiller les réseaux sociaux et les plateformes en ligne, qui facilitent désormais les activités de traite transnationale, et de partager des renseignements sur la traite avec les pays concernés par les flux migratoires au moyen de canaux de communication sécurisés et en respectant pleinement les lois nationales en vigueur ;
24. *rappelle* aux gouvernements que, conformément au principe de non-criminalisation des victimes, les migrants introduits clandestinement ne doivent pas être traduits en justice pour avoir été introduits clandestinement ;
25. *exhorte* les parlements à renforcer la législation afin de garantir une protection et une assistance aux victimes de la traite dans le cadre des flux migratoires, qui tiennent compte des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des besoins des enfants, en créant des cadres juridiques et politiques propices à la protection des victimes et des survivants de ce crime contre des sanctions pour conduite illégale résultant du fait d'avoir été introduits clandestinement, ainsi que contre la stigmatisation, le racisme et la xénophobie, et contre le risque que ces personnes ne redeviennent victimes et fassent à nouveau l'objet d'un trafic ;
26. *proclame* sa pleine solidarité avec les migrants et les réfugiés que les conflits et les situations liées à la sécurité contraignent à fuir et à chercher refuge dans d'autres pays, *affirme* son soutien aux victimes de la traite des êtres humains et *s'engage* à les aider et à les assister, ainsi qu'à prendre des mesures efficaces pour prévenir et combattre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, en période de conflit et conformément au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et à d'autres pactes et instruments internationaux pertinents ;
27. *reconnaît* l'importance de la coopération, de la solidarité, de l'échange d'expériences et des partenariats au niveau international entre les différentes autorités compétentes, ainsi que du renforcement de la gouvernance à tous les niveaux, de manière à atteindre les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;

28. *demande instamment* aux parlements d'assumer leurs responsabilités et leurs rôles en matière de législation et de contrôle pour lutter contre l'immigration clandestine, renforcer les droits et les mécanismes des relations contractuelles et atteindre les Objectifs de développement durable ;
29. *demande* à tous les parlements et tous les gouvernements de prendre des mesures ciblées pour renforcer la sécurité et la stabilité, et de résoudre les différends par des moyens pacifiques ;
30. *demande* au Secrétaire général de l'UIP de transmettre la présente résolution aux Parlements membres de l'UIP, au Secrétaire général de l'ONU et à toutes les institutions concernées ;
31. *invite* les Parlements membres de l'UIP à communiquer au Secrétariat de l'UIP, d'ici la 149^e Assemblée, les mesures prises pour mettre en œuvre la présente résolution.

-
- * Plusieurs délégations ont pris la parole pour exprimer des réserves :
- L'**Inde** sur l'alinéa 21, le **Kazakhstan** sur les alinéas 9 et 10, et le paragraphe 9, le **Qatar** sur la référence à la mobilité de la main-d'œuvre dans le paragraphe 5, la **République arabe syrienne** sur l'alinéa 9, la **République tchèque** sur le paragraphe 3 et la **Türkiye** sur l'alinéa 19.
 - La **Hongrie** et l'**Indonésie** sur l'ensemble de la résolution.
- La **Fédération de Russie** a exprimé son opposition à la résolution.

Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Chili et les membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives 706 Total des voix positives et négatives 836
Voix négatives 130 Majorité des deux tiers 557
Abstentions 362

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	3	10	4	Gabon	<i>Absent</i>			Pakistan		21	
Albanie	<i>Absent</i>			Gambie	11			Palestine	<i>Absent</i>		
Algérie	<i>Absent</i>			Géorgie	11			Paraguay	<i>Absent</i>		
Allemagne	19			Ghana	14			Pays-Bas	13		
Andorre	10			Grèce	13			Pérou	14		
Angola	7		7	Guinée			13	Pologne	15		
Arabie saoudite			14	Guinée équatoriale			11	Portugal	13		
Argentine	16			Guyana	<i>Absent</i>			Qatar	3		8
Arménie	<i>Absent</i>			Hongrie	13			République arabe syrienne	<i>Absent</i>		
Australie	14			Inde	23			République de Corée	<i>Absent</i>		
Autriche	12			Indonésie		22					
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Iran (Rép. islam. d')		19		République tchèque	13		
Bahreïn			11	Iraq	1	14		République-Unie de Tanzanie			17
Bangladesh	<i>Absent</i>			Irlande	11			Roumanie	14		
Bélarus		8		Islande	8			Royaume-Uni	18		
Belgique	13			Israël	12			Rwanda	12		
Bénin	<i>Absent</i>			Italie	8			Serbie			12
Bolivie (État plurinational de)	1		11	Japon	20			Seychelles	10		
Botswana	11			Jordanie			12	Sierra Leone	11		
Brésil	<i>Absent</i>			Kazakhstan			10	Slovénie	11		
Burundi	<i>Absent</i>			Kenya			15	Somalie	13		
Cambodge	8		5	Liechtenstein	10			Soudan du Sud	<i>Absent</i>		
Cameroun			13	Madagascar			12	Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Canada	15			Malaisie			10	Suède	10		
Chili	10		3	Malawi	13			Suisse	12		
Côte d'Ivoire			13	Maldives	10			Suriname	4		6
Croatie	11			Mali			10	Tchad			13
Danemark	12			Malte	8			Thaïlande			18
Djibouti	<i>Absent</i>			Maroc	<i>Absent</i>			Timor-Leste	11		
Égypte	<i>Absent</i>			Maurice	<i>Absent</i>			Togo	<i>Absent</i>		
Émirats arabes unis			11	Mexique	<i>Absent</i>			Türkiye	19		
Équateur	<i>Absent</i>			Monaco	10			Ukraine	17		
Espagne	16			Mozambique			13	Uruguay	9		
Estonie	11			Namibie			11	Viet Nam			19
Eswatini			11	Népal	<i>Absent</i>			Yémen		11	
Fédération de Russie		20		Niger	<i>Absent</i>			Zambie			13
Fidji	10			Nigéria	15	5		Zimbabwe			10
Finlande	12			Norvège	12						
France	18			Nouvelle-Zélande	12						
				Oman			11				
				Ouganda			15				
				Ouzbékistan	<i>Absent</i>						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Le 15 octobre 2022, la délégation yéménite a informé le Conseil directeur que ses votes n'avaient pas été enregistrés correctement. Le Président de l'UIP s'est engagé à refléter fidèlement leurs votes dans les comptes rendus. Après avoir vérifié l'enregistrement, le Secrétariat de l'UIP a corrigé les résultats tels qu'ils apparaissent sur cette page. Le nombre total de votes positifs pour la proposition 2 a diminué de 717 à 706 tandis que le nombre de votes négatifs a augmenté de 119 à 130. Cependant, ces changements n'ont pas affecté le résultat global du vote.

Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État

Résolution adoptée par consensus par la 145^e Assemblée de l'UIP
(Kigali, 14 octobre 2022)*

La 145^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que l'invasion de l'État souverain d'Ukraine a provoqué la mort et la mutilation de milliers de civils et de militaires, la destruction de villes et d'infrastructures, et le déplacement de millions de personnes en tant que réfugiés de guerre,

considérant que l'Union interparlementaire (UIP) œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de la défense et de la promotion des droits de l'homme, qui sont universels par nature et dont le respect absolu est un facteur essentiel de démocratie et de développement pour toutes les nations,

notant la résolution adoptée par la 144^e Assemblée de l'UIP le 23 mars 2022 à Nusa Dua (Indonésie) en faveur d'une *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*,

ayant à l'esprit que la Charte des Nations Unies dispose que "[l]es Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force [...] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État",

prenant en considération la résolution ES-11/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative aux conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine, qui exige la cessation immédiate des hostilités, en particulier de toute attaque contre les civils et les biens de caractère civil,

notant la résolution 49/1 sur la situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe, adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 4 mars 2022, ainsi que la résolution S-34/1 que le Conseil a adoptée le 12 mai 2022, appelant à mener des enquêtes sur les crimes de guerre commis sur le territoire ukrainien,

attentive à la teneur des Conventions de Genève de 1949, en particulier de la Quatrième Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et de leurs Protocoles additionnels,

consciente que l'agression militaire contre l'Ukraine dure depuis déjà huit mois malgré les nombreux appels de la communauté internationale à mettre fin au conflit et aux souffrances qui en découlent pour la population civile,

alarmée par les conséquences désastreuses de l'invasion du territoire ukrainien par la Fédération de Russie, qui mettent au jour une crise humanitaire, migratoire et des réfugiés touchant toutes les populations, et en particulier : la dégradation brutale de l'économie mondiale, qui suscite des préoccupations importantes, la situation particulièrement inquiétante dans la Corne de l'Afrique, où, rien qu'en Somalie, 92 % du blé importé vient de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, l'envolée des prix des denrées alimentaires et des carburants, qui menace de plonger la population africaine dans une crise alimentaire dont les conséquences pourraient être catastrophiques, et la situation en Europe, qui se prépare à affronter un hiver rigoureux avec des réserves de gaz réduites, sachant que près de 41 % de cette source d'énergie vitale provient du territoire russe,

1. *réitère* son appel à mettre fin immédiatement à l'occupation militaire russe sur le territoire souverain d'Ukraine, en rétablissant son intégrité territoriale afin qu'elle retrouve ses frontières internationalement reconnues, qui s'étendent à ses eaux territoriales, et la primauté du droit international qui en découle ;
2. *condamne avec la plus grande fermeté* les graves atteintes à la dignité humaine et les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées dans les régions de Kyïv, Kharkiv, Soumy, Tchernihiv, entre autres ;

3. *condamne également* le recours aux exécutions extrajudiciaires, aux violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux traitements inhumains ou dégradants comme arme de guerre, en violation flagrante des Conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers de guerre, à l'amélioration du sort des blessés et des malades, et à la protection des personnes civiles ;
4. *réaffirme* l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, en ce qui concerne l'annexion territoriale pratiquée par la Fédération de Russie ;
5. *soutient* les résolutions des différentes instances internationales qui appellent à mener des enquêtes et à poursuivre les auteurs de possibles crimes de guerre commis en Ukraine, particulièrement en ce qui concerne le massacre de Marioupol, les fosses communes découvertes à Izioum, les événements tragiques de Boutcha, les centaines d'attaques contre les infrastructures médicales du pays, l'utilisation de bombes non guidées et de munitions à fragmentation contre la population civile à Tchernihiv et à Okhtyrka, entre autres ;
6. *soutient également* la création de tribunaux spéciaux pour mener des enquêtes sur les possibles crimes perpétrés lors des guerres d'agression, afin de juger les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme commis sur le territoire ukrainien ;
7. *lance un appel urgent* à la communauté internationale pour qu'elle soutienne l'action de l'UNICEF et d'autres organismes d'aide, afin de remédier aux privations généralisées dont souffrent trois millions d'enfants en Ukraine et deux autres millions d'enfants réfugiés, qui ont besoin d'une aide immédiate et vitale ;
8. *appelle* les parlements du monde entier à :
 - sensibiliser, le cas échéant, les autorités nationales compétentes dans leur pays, ainsi que la société civile, afin qu'elles contribuent, dans la mesure de leurs possibilités, à résoudre la crise humanitaire caractérisée par la migration de six millions de citoyens ukrainiens devenus réfugiés,
 - encourager le soutien et la coopération de la communauté internationale dans le processus de reconstruction de l'Ukraine, en solidarité avec sa population et en respectant les principes, les valeurs et les normes du droit international humanitaire,
 - poursuivre leur engagement en faveur des objectifs de réduction des changements climatiques, en reconnaissant que la guerre d'agression a un impact sur l'approvisionnement énergétique ;
9. *demande* aux institutions compétentes du système de l'ONU, aux gouvernements et aux parlements du monde entier, ainsi qu'aux institutions financières multilatérales, d'adopter et de soutenir des politiques sociales efficaces et ciblées, afin de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire mondiale résultant de la guerre, à savoir la hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, dont l'approvisionnement est fortement perturbé ou interrompu ;
10. *exprime sa solidarité* avec toutes les victimes du conflit armé en Ukraine et *condamne* tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ainsi que toute autre violation des droits de l'homme ;
11. *exhorte* tous les États à prendre en compte la dimension humanitaire du conflit, à coopérer pour apaiser les tensions et à utiliser tous les moyens pacifiques disponibles prévus par les mécanismes de résolution pacifique des conflits ;
12. *réaffirme* son soutien aux travaux en cours du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine; *encourage* le Groupe de travail à poursuivre ses efforts pour inciter les parties concernées à participer au dialogue politique en vue d'un règlement pacifique de la guerre, dans le respect de la Charte des Nations Unies, de l'intégrité territoriale et du droit international; et *encourage* les deux parlements à faciliter les efforts du Groupe de travail pour lui permettre d'accomplir sa mission.

* À la suite de l'adoption de la résolution, les délégations suivantes ont pris la parole pour s'abstenir de soutenir la résolution :

- Afrique du Sud, Inde, Mozambique, Soudan du Sud et Yémen.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 145^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Kigali, 15 octobre 2022)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, respectivement les 13 et 14 octobre 2022, sous la conduite de son Président, M. M. Al-Ahbabî (Qatar).

Le 13 octobre, après avoir passé en revue les questions de procédure et les communications officielles, la Commission a tenu une première réunion-débat sur le thème *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles*. Trois experts ont abordé le thème sous des angles différents dans le cadre d'une table ronde animée par un modérateur. Mme M. Kiener Nellen, membre du Conseil international de l'ONG Femmes de paix autour du monde et ancienne parlementaire suisse, a concentré son intervention sur l'impact de la guerre sur les femmes, qui supportent toutes les conséquences des conflits, à savoir une charge disproportionnée en matière de soins, le deuil des proches perdus et la violence sexuelle et sexiste. Elle s'est également arrêtée sur le rôle central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, tel que le reconnaît expressément la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. M. F. Safari, Directeur du Centre d'excellence africain pour les enfants, la paix et la sécurité de l'Institut Romeo Dallaire, a abordé la question du recrutement par la force d'un grand nombre d'enfants en tant que soldats, qui sont amenés à commettre des actes de violence. Un mécanisme a été créé pour prévenir ce type de violations, à savoir les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats. Il a exhorté les parlementaires à envisager d'adhérer à ces principes et à les mettre en œuvre. Mme J. Arman, Conseillère juridique régionale pour l'Afrique de l'Est au Comité international de la Croix-Rouge, a évoqué les enjeux liés aux conflits urbains, et en particulier à l'utilisation d'armes explosives dans les zones fortement peuplées et à l'impact de ce phénomène sur les civils. Lorsque les villes deviennent le théâtre de conflits, les populations civiles paient un lourd tribut en raison de la destruction des infrastructures, et les pertes civiles augmentent. Dans de telles circonstances, de nombreux défis se posent quant au respect du droit international humanitaire, en particulier l'interdiction des attaques sans discrimination et l'évaluation de la proportionnalité des attaques.

Lors du débat qui a suivi, encadré par le Président de la Commission, les participants ont abordé la situation actuelle dans le monde en mettant en avant la protection des plus vulnérables. Les 17 délégués qui ont pris la parole ont rappelé les conflits en Ukraine, en Palestine, au Sahel et au Yémen, mais aussi ce qui s'est passé dans les années 90 au Rwanda, pays hôte de l'Assemblée. Ils ont reconnu que la guerre dévaste les populations civiles et que le meilleur moyen de protéger les civils est de prévenir la violence armée et de veiller au règlement pacifique des conflits. Les intervenants ont ainsi appelé tous les pays à mettre en place un cadre pour la défense des droits de l'homme qui contribuera à l'élimination de toutes les formes de conflit. Ils ont également exhorté les parlementaires à créer des environnements prévoyant des systèmes de protection et de sécurité sociale au profit des groupes vulnérables. Enfin, afin de contribuer concrètement à la prévention des violations du droit international dont sont victimes les personnes les plus vulnérables dans le cadre des conflits, les parlementaires doivent veiller à ce que les normes et traités internationaux soient appliqués, les promouvoir énergiquement et faire en sorte qu'ils soient signés, ratifiés et mis en œuvre. À cet égard, les délégués ont salué les travaux menés par l'UIP pour promouvoir les traités susceptibles de sauver des vies et de protéger les gens.

La deuxième réunion-débat, intitulée *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale*, a également pris la forme d'une table ronde en présence d'un modérateur et de trois experts. Mme E. Heines, Directrice de pays du Programme alimentaire mondial (PAM) au Rwanda, a dressé le bilan de la crise alimentaire mondiale, qui a pris des proportions sans précédent au cours des trois dernières années. Trois facteurs sont à l'origine de la crise actuelle, à savoir les conflits et leurs répercussions aux niveaux régional et mondial, les chocs climatiques, et la menace d'une récession mondiale. L'un des moyens d'y remédier consiste à renforcer la résilience des populations et à prévenir le cercle vicieux des conflits, qui entraînent la pauvreté et une lutte autour des maigres ressources disponibles. L'intervenante s'est arrêtée sur le contexte fragile du Rwanda et la vulnérabilité de ce pays aux chocs climatiques. M. W. von Trott zu Solz, Ambassadeur de

l'Ordre souverain de Malte au Kenya et au Soudan du Sud, a fait allusion à l'indice de la faim dans le monde et a souligné l'importance de la sécurité alimentaire pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale. La guerre, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire sont les principales causes du déplacement des populations. L'intervenant a donné des exemples d'activités menées par son organisation dans la région et de mesures que les parlementaires peuvent prendre, comme de veiller à adapter les politiques aux contextes spécifiques et de mettre à disposition non seulement des fonds, mais aussi leur savoir-faire pour soutenir l'aide internationale. M. M. Kapila, Professeur en santé mondiale et affaires humanitaires à l'Université de Manchester et Conseiller principal à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), a expliqué qu'au vu de l'intensification, et non de la disparition, des guerres et des changements climatiques, les pays devaient accélérer leurs efforts pour atténuer les problèmes et donner aux communautés les moyens d'agir. La planète peut produire assez pour nourrir tous ses habitants, mais le problème réside dans l'accès à ces ressources et leur qualité, deux facteurs qui ont un retentissement sur la santé et le taux de mortalité. L'intervenant a exhorté les parlementaires à élaborer des politiques agro-alimentaires basées sur des ressources et des critères nationaux plutôt que sur des normes mondiales, et à faire figurer le droit à l'alimentation dans les politiques nationales afin de permettre aux pays de devenir résilients par leurs propres moyens et plus autonomes et de ne pas avoir à se battre pour bénéficier de l'aide humanitaire, qui les rend dépendants.

Les huit délégués ayant pris la parole ont souligné l'impact des guerres et des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, lequel s'est traduit par une flambée des prix des denrées alimentaires dans le monde entier : la production agricole a diminué en raison des sécheresses et des inondations, et plusieurs routes d'approvisionnement sont devenues inaccessibles à cause des combats. L'insécurité alimentaire a un impact majeur sur les pays pauvres et vulnérables. Le monde doit absolument redoubler d'efforts pour trouver des solutions. Les parlementaires doivent agir à la source et axer leur action en priorité sur le renforcement de la résilience des populations et la prévention des catastrophes humanitaires. Les intervenants ont réaffirmé que la paix, la sécurité et le développement étaient indissociables. Plusieurs recommandations ont été formulées au cours du débat, notamment l'examen des structures qui permettront l'avènement d'une économie verte, la protection des réseaux alimentaires, la mise en œuvre de l'Accord de Paris et le renforcement des dialogues de paix et de la diplomatie pour désamorcer les tensions et mettre un terme aux conflits. Les participants ont également appelé de leurs vœux un plus grand échange de pratiques législatives et de contrôle s'agissant de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et des mesures prises pour prévenir les conflits.

Le 14 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Cyberattaques et cybercrimes : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. L'audition a été ouverte et close par les co-rapporteurs de la résolution portant le même titre, Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne), qui ont présenté leurs positions sur la question ainsi que les travaux qu'ils ont menés. Trois experts sont intervenus pendant l'audition – tous à distance – afin de faire part de leurs points de vue sur la nature, le caractère actuel et l'importance de la criminalité dans le cyberspace, ainsi que des perspectives nationales sur les mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour faire face à ces nouvelles menaces. Mme A.-M. Buzatu, Vice-Présidente et Cheffe des opérations à la *ICT4Peace Foundation*, dans ses remarques liminaires, a exposé une base conceptuelle du cyberspace et de la nature humaine des interactions dans le cyberspace, faisant valoir que le fait d'appliquer la sécurité humaine au cyberspace pourrait aider les parlementaires à lutter contre la cybercriminalité et les cyberattaques. Elle a expliqué en détail la vulnérabilité des infrastructures essentielles et la menace qui en découle pour la sécurité des citoyens, qui dépendent tous des services de base tels que l'électricité, l'eau, les communications et les services bancaires. M. J. Candau, Chef du Département de la cybersécurité du Centre national de cryptologie en Espagne, s'est félicité du caractère actuel du sujet, dans le contexte de l'augmentation alarmante du nombre de cyberattaques au cours des dix dernières années et en particulier pendant la pandémie de COVID-19. L'Espagne a mis en place des systèmes de réponse qui anticipent et combattent les vulnérabilités et les risques, et y remédient. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en faisant connaître la problématique, en promulguant des lois et en assurant leur application, et en allouant des fonds adéquats à la cyber-résilience des pays. M. M. Al-Kuwaiti, Directeur général du Centre national de données sous l'autorité du Conseil suprême de sécurité nationale des Émirats arabes unis, a présenté brièvement la révolution technologique et la dématérialisation de tous les aspects de la société. Aux Émirats arabes unis, le Cadre de gouvernance de la cybersécurité mise sur la résilience, la protection, la sensibilisation et la recherche tout en tenant compte des perspectives humaines et en prévoyant des partenariats et une collaboration internationale.

La discussion qui a suivi, encadrée par le Président de la Commission, s'est penchée sur l'importance cruciale du cyberspace en tant qu'espace vulnérable dans lequel nous communiquons quotidiennement. Six délégués ont pris la parole sur des sujets aussi variés que les nouvelles menaces qui apparaissent, l'importance de l'application du droit international dans le cyberspace, l'augmentation des cyberattaques pendant la pandémie, les manières dont des acteurs malveillants parviennent à sévir en ligne en toute impunité et le caractère inévitable des crimes dans un domaine aussi fortement exploité. La discussion a mis en lumière d'une part de nombreux exemples de travaux et efforts réalisés par différents parlements pour lutter contre la cybercriminalité et les cyberattaques, notamment par le biais de partenariats public-privé et de la coopération internationale, et, d'autre part, les mesures nécessaires pour améliorer la résilience, en particulier s'agissant des infrastructures essentielles.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 15 octobre, par le Président de la Commission permanente, M. M. Al-Ahbab (Qatar).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 13 octobre 2022, en présence de 13 de ses 20 membres, ainsi que de la représentante de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Au cours de la réunion, le Bureau a débattu de son plan de travail. Il a été décidé de consacrer tout le temps à sa disposition lors de la 146^e Assemblée à la négociation de la résolution. Cette proposition a par la suite été approuvée par la Commission à la fin de sa dernière séance plénière, qui s'est tenue le 14 octobre.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

*dont la 145^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Kigali, 15 octobre 2022)*

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 12 et 14 octobre, sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme A. Mulder (Pays-Bas).

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*

Le débat était organisé autour du thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. Le débat a fourni au co-rapporteur des informations préliminaires sur la manière dont les Parlements membres de l'UIP abordent cette question et des avis d'experts sur le sujet de la résolution. Le thème et les principales questions à traiter et à examiner ont été présentés par M. B. Kaiser, recteur et professeur d'économie appliquée à l'Université des sciences forestières appliquées de Rottenburg (Allemagne), et M. P. Boeckx, directeur du laboratoire de bioscience isotopique et professeur au Département de chimie verte et de technologie de la Faculté d'ingénierie des biosciences de l'Université de Gand (Belgique). M. C. Hoffman (Allemagne), co-rapporteur de la résolution, a également participé à la discussion.

M. C. Hoffman a présenté le sujet en faisant observer qu'en 2019, le Secrétaire général de l'ONU, M. A. Guterres, avait appelé à agir pour inverser le cours de la déforestation. Même avec une réduction ambitieuse des émissions, il est peu probable, voire impossible, que les objectifs internationaux énoncés dans l'Accord de Paris en 2015 tendant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C soient atteints. C'est pourquoi il est impératif que les émissions en termes de séquestration du carbone soient négatives. Les objectifs climatiques ne pourront pas être réalisés si l'on ne réduit pas les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Les arbres – ces "moteurs" à énergie solaire qui capturent le gaz carbonique de l'atmosphère et le stockent dans la biomasse – jouent un rôle important dans la réalisation de cet objectif. Les forêts mondiales ont non seulement la capacité d'atténuer les changements climatiques, mais contribuent aussi de façon très importante à la préservation de la biodiversité. Ce potentiel ne pourra être libéré que si les mesures sont intensifiées à l'échelle mondiale. Les parlementaires doivent accélérer leurs procédures législatives pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et redoubler d'efforts en matière de préservation, de boisement et de gestion durable des forêts.

Selon les intervenants, la foresterie pourrait devenir une source de revenus à condition que ces revenus soient, premièrement, aussi planifiables que possible aux niveaux environnemental, économique, politique et juridique ; deuxièmement, réglementés sur une base annuelle au moins ; troisièmement, suffisamment importants pour que les exploitants puissent en vivre et soient avantageux par rapport aux autres utilisations des terres ; et enfin, garantir l'approvisionnement des stades ultérieurs de la chaîne de valeur. L'utilisation durable du bois et la disponibilité des capacités de transformation ultérieures pour l'utilisation industrielle ou énergétique du bois doivent également être assurées. Pour protéger les forêts, les parlementaires doivent veiller à ce qui suit : 1) qu'il existe un droit de propriété clair sur les forêts ; 2) que les propriétaires bénéficient de droits d'utilisation à long terme ; 3) que les personnes souhaitant exploiter les forêts pour une courte durée seulement ne soient pas retenues, si cela est possible ; 4) que la fonction des forêts en tant que pourvoyeuses de revenus ait un lien direct avec les populations locales ; et 5) que les capacités de transformation ultérieure (industrielle) du bois soient encouragées.

Au total, 29 délégués ont pris la parole pour faire part des bonnes pratiques établies par leur pays pour pérenniser la couverture forestière et se conformer ainsi aux engagements de l'Accord de Paris, ainsi que des défis et des préoccupations rencontrés dans la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de climat.

On a fait observer que les moyens les plus acceptables d'augmenter l'absorption de carbone étaient le boisement, la gestion durable des forêts et la réduction de la déforestation. Les gouvernements et les organisations internationales doivent renforcer leur coopération et nouer davantage de partenariats. Il est également important de revitaliser les zones boisées en les défrichant et en définissant des cycles de plantation et de s'assurer que les autorités publiques budgétisent ces mesures environnementales.

On a également mis l'accent sur la sensibilisation à l'importance des forêts pour le développement vert et la prévention des catastrophes. Plusieurs parlementaires ont indiqué qu'une action en ce sens était menée dans leur pays auprès des communautés locales et au niveau infranational afin de garantir que tous soient suffisamment informés pour contribuer de manière efficace à un processus décisionnel plus solide tenant compte de leurs besoins et de leurs points de vue.

S'agissant des fonctions parlementaires, les intervenants ont mis l'accent sur le contrôle des engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris, l'allocation de budgets pour financer les initiatives vertes et la promulgation de lois en faveur de forêts à bilan carbone négatif. Des questions telles que la création de puits de carbone, l'amélioration de la qualité des forêts et la restauration des mangroves ont également été évoquées.

Préparatifs pour la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en Égypte

La Présidente a rappelé que l'UIP encourageait les parlements à agir dans le domaine des changements climatiques depuis plus de dix ans et a indiqué que c'est dans cette logique que l'UIP organiserait, conjointement avec le Parlement égyptien, une réunion parlementaire lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), le but étant de donner aux parlementaires l'occasion d'obtenir des informations de première main sur les principales questions à examiner dans le cadre de la Conférence. Cette réunion aura lieu le 13 novembre, à Charm el-Cheik (Égypte). M. K. Darwish, désigné rapporteur pour cette réunion par la Chambre des Représentants égyptienne, a évoqué les modalités pratiques de la rencontre et présenté les principaux éléments du projet de résolution devant être adopté durant celle-ci. La Commission permanente a été invitée à formuler des observations et des suggestions en vue de peaufiner le texte avant sa présentation à la réunion parlementaire.

Le projet de résolution s'articulera autour des points suivants : 1) renforcement du principe de responsabilité humaine dans les aspects non humains de l'environnement, comme la biodiversité des écosystèmes ; 2) affirmation du fait que la connaissance et la science sont des droits de l'humanité ; 3) reconnaissance de l'importance de la consolidation du droit d'accès à des écosystèmes durables ; 4) utilisation accrue d'outils tels que les budgets verts ; 5) prise de décisions fondées sur des preuves scientifiques tout en reconnaissant l'importance des politiques générales et leurs liens avec les mesures de lutte contre les changements climatiques ; 6) renforcement des capacités des différentes institutions spécialisées dans le domaine de l'analyse des risques et en particulier des risques liés aux changements climatiques ; 7) accroissement du soutien aux pays et aux communautés qui en ont le plus besoin, notamment en comblant le déficit de financement de l'action climatique et en consolidant la coopération entre pays voisins pour répondre aux défis inhérents aux changements climatiques grâce à une coordination accrue.

Au total, neuf délégués ont pris la parole pour exposer leur point de vue sur le projet de document. Il est ressorti des échanges que les changements climatiques sont un phénomène sans frontières et que l'accent doit donc être mis sur les efforts d'atténuation des changements climatiques, la justice climatique et le financement de l'action climatique. Il faut également que de bonnes pratiques telles que les lois relatives à la neutralité carbone, qui doivent être réexaminées tous les cinq ans, soient établies. Les répercussions des changements climatiques sur les produits agricoles, le secteur de l'élevage et les migrations sont au nombre des autres questions essentielles soulevées au cours du débat. On a fait observer que c'étaient les pays pauvres qui pâtissaient le plus des effets des changements climatiques et que les engagements pris lors des précédentes COP n'étaient pas respectés. En ce qui concerne les fonctions parlementaires, les parlementaires ont été invités à faire des mesures de lutte contre les changements climatiques une priorité, à veiller à ce qu'un crédit budgétaire approprié soit alloué à celles-ci, et à effectuer un fort contrôle des activités menées par les autorités dans le domaine des changements climatiques. On a également souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des parlementaires à mieux comprendre les changements climatiques.

Réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8*

Les principales questions à examiner ont été présentées par M. A. Gryffroy (Belgique) et M. J. Chirove, spécialiste de l'emploi à l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui ont également ouvert le débat.

Pour assurer la prospérité et soutenir les systèmes économiques locaux, il est important que l'économie locale soit durable et inclusive. M. Gryffoy a rappelé que la pandémie de COVID-19 a provoqué la perte de 255 millions d'emplois à plein temps et qu'elle a particulièrement touché les jeunes et les femmes dont le niveau d'instruction était faible, qui travaillaient dans l'économie informelle et qui ne disposaient pas de dispositif de protection sociale. De nombreuses micro et petites entreprises ont dû cesser leurs activités pendant la pandémie. On s'attendait à ce qu'une fois celle-ci passée, de nombreux pays retrouveraient leur niveau d'avant la pandémie, lorsque les entreprises opéreraient dans des conditions normales. Certains segments de la population et les petites entreprises locales ont cependant continué à avoir du mal à se maintenir à flot. Les petites entreprises ont dû également entrer en concurrence avec de grandes entreprises, ce qui a rendu les choses encore plus difficiles.

M. Chirove a indiqué que pour stimuler la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans les économies locales, les autorités publiques doivent appliquer une approche coordonnée et globale pour planifier la création d'emplois, établir des cadres de politique macro-économique qui tiennent compte des possibilités ouvertes par la création d'emplois, allouer des budgets à la création d'emplois, créer un environnement propice à la croissance du secteur privé, et associer les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques socio-économiques par le biais du dialogue social. L'OIT peut apporter une aide aux parlementaires en encourageant des discussions plus approfondies avec les commissions parlementaires, en renforçant les capacités en matière de cadres macro-économiques et de budgétisation favorables à l'emploi, en fournissant des outils de mesure de l'emploi pour évaluer l'incidence des programmes d'investissement public sur l'emploi, et en fournissant un appui aux parlements lors de l'élaboration de stratégies et de politiques nationales pour l'emploi, ainsi que de plans ou de stratégies pour l'emploi ciblant les jeunes et d'autres groupes marginalisés.

Au total, 18 délégués ont pris la parole pour échanger leurs expériences au sujet des mesures prises pour recréer des liens entre les populations et une économie durable et inclusive à l'échelle locale. La nécessité de mettre en place des politiques favorables aux pays en développement, mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises et les personnes à faible revenu, a été évoquée et considérée comme un exemple de stratégie efficace de lutte contre la crise économique provoquée par la pandémie. Un mécanisme de dialogue régulier et effectif entre les communautés locales et les autorités centrales devrait être établi afin de promouvoir un développement économique durable à l'échelle locale. Pour ce faire et pour veiller à ce que les communautés locales tirent parti de la croissance économique, il faut que les systèmes de gouvernement et les structures soient décentralisés et que soit reconnue l'importance pour l'économie nationale d'une croissance économique durable et inclusive à l'échelle locale. À cet égard, les municipalités et les administrations locales devraient jouir d'une plus grande indépendance dans les processus décisionnels liés à l'emploi et être dotées des ressources financières et humaines appropriées pour soutenir leurs communautés. On a également noté des différences fondées sur le sexe en ce qui concerne les emplois non déclarés et le travail décent.

La Commission a tenu des élections au Bureau et a approuvé la proposition du Bureau de consacrer ses séances lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à la préparation de la résolution.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 145^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Kigali, 15 octobre 2022)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en plénière le 14 octobre, sous la conduite de son Vice-Président, M. L. Wehrli (Suisse), Mme S.A. Noor (Kenya) n'ayant récemment pas été réélue. En raison du débat sur la guerre en Ukraine, qui se tenait en parallèle dans le cadre de l'Assemblée, seules 30 délégations parlementaires étaient présentes. La séance a consisté en deux réunions-débat auxquelles ont participé de hauts responsables des Nations Unies.

La première réunion-débat a porté sur les mesures prises par les Nations Unies face à l'aggravation de la faim et de la famine. M. S. Krishnaswamy, Responsable de la recherche, de l'analyse et de la surveillance pour la Région de l'Afrique de l'Est du Programme alimentaire mondial (PAM) et Mme B. Lazarus du Bureau régional de Nairobi de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont présenté l'édition 2022 du Rapport mondial sur les crises alimentaires. Ils ont été rejoints par Mme E. Heines, la Représentante et Directrice de pays du PPAM au Rwanda, et Mme C. Sow, la Représentante de la FAO au Rwanda.

Le PAM est en première ligne de l'action humanitaire menée pour répondre aux besoins alimentaires urgents. La FAO aide les gouvernements et les organismes de développement à coordonner leur action afin d'améliorer et de développer l'agriculture ainsi que les sols et les ressources en eau.

L'édition 2022 du Rapport mondial sur les crises alimentaires a été l'occasion pour les parlementaires de mieux comprendre l'aggravation de la faim et de la famine dans le monde. Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire comprend cinq phases, dont la 3^e, la 4^e et la 5^e correspondent respectivement à un état de crise, d'urgence et de catastrophe/famine ou famine probable. Le rapport montre qu'il y a actuellement dans le monde un nombre record de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë en phase 3 ou pire, sachant que 205 millions de personnes dans 45 pays se situaient dans ces trois phases au milieu de l'année 2022. Sur l'ensemble des personnes touchées, 52 % se trouvent dans cinq pays : l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Nigéria, la République démocratique du Congo et le Yémen. L'insécurité alimentaire aiguë s'est aggravée dans 23 pays, dont 19 ont enregistré une hausse à deux chiffres.

La présentation comportait des données sur des zones particulièrement préoccupantes, notamment des références aux conflits dans la région. D'après le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, près de 38,6 millions de personnes dans 34 pays se trouvent en phase d'urgence et au moins un million d'entre elles vivent dans 10 pays. Depuis 2016, trois pays se retrouvent systématiquement parmi les dix premiers : l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Yémen. Près d'un demi-million de personnes se trouvent en phase 5, dite phase de catastrophe, avec 400 000 personnes dans la seule région du Tigré, en Éthiopie.

Le conflit est bien trop souvent à l'origine de l'insécurité alimentaire, tous les pays en phase 5 étant en proie à un conflit prolongé, à l'instar de nombreux pays en phase 4.

Les chocs économiques, notamment la forte hausse des prix des denrées alimentaires au niveau mondial ces deux dernières années, sont visibles à l'échelle internationale et nationale. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont également eu de lourdes conséquences. L'une des pires sécheresses que la région ait connue depuis 40 ans a des effets dévastateurs en Afrique de l'Est.

Malheureusement, des données plus récentes de l'UNICEF montrent que 7,5 millions d'enfants (contre 6,1 millions) devraient être touchés.

Les intervenants ont encouragé les parlementaires à faire pression pour intensifier de toute urgence l'aide humanitaire. Ils ont souligné la nécessité de travailler sur la prévention des conflits et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Mme Heines a noté que 20 % des Rwandais vivaient dans l'insécurité alimentaire, les populations les plus vulnérables consacrant 65 % de leur revenu tous les mois à l'alimentation. Si la malnutrition chronique a diminué au fil des ans, elle touche encore près de 32,4 % de la population. Si le PAM est plus particulièrement connu comme le dispositif d'intervention d'urgence des Nations Unies, son mandat est double : il travaille avec les Rwandais afin de renforcer la résilience et de développer le capital humain. Le programme de distribution de repas scolaires, que plusieurs membres de la Commission ont pu voir à l'œuvre le 13 octobre, est un bon exemple du travail réalisé pour favoriser la réussite des agriculteurs et améliorer la qualité des aliments consommés par les écoliers. Un engagement pluriannuel est nécessaire et l'intervenante encourage les parlementaires à lancer un appel à l'action, en incitant leurs propres gouvernements à soutenir les efforts d'assistance, en particulier lors des catastrophes, mais aussi en attirant l'attention sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans leurs propres pays. Le PAM renforce la résilience et construit des structures durables.

Mme Sow a fait remarquer que la FAO travaillait sur les urgences tout en aidant les gouvernements à mettre en place un cadre adéquat en matière de politique alimentaire. Au Rwanda, 70 % de l'ensemble des aliments consommés sont disponibles sur les marchés locaux et près de 72 % de la population travaille dans le secteur agricole. Environ 12 millions de jeunes Africains entrent sur le marché du travail tous les ans et le secteur agricole est le seul à pouvoir absorber cette main-d'œuvre. Les jeunes souhaitent élaborer des produits à haute valeur ajoutée et bénéficier de la zone de libre-échange en Afrique avec des produits comme le café, le thé, les fèves, le riz et les pommes de terre. La FAO œuvre pour faire en sorte qu'ils puissent répondre aux normes strictes en matière d'exportation.

La FAO et le PAM travaillent conjointement afin de garantir une approche cohérente vis-à-vis du gouvernement. Dans 30 districts, ils tentent notamment de s'attaquer aux retards de croissance. Ils mettent à contribution l'Alliance parlementaire nationale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle que le Président du parlement rwandais soutient.

Quinze délégués ont formulé des commentaires et posé des questions. Ils ont souligné la nécessité de prévenir les conflits, d'adopter des mesures renforcées pour lutter contre les changements climatiques, d'instaurer une coopération Sud-Sud et de donner suite à la Déclaration de Maputo, et ils ont ajouté que le personnel de la FAO et du PAM était souvent en danger. Un délégué kényan a fait remarquer que "lorsqu'un enfant mourait de faim quelque part dans le monde, c'était un échec cuisant pour les dirigeants politiques de tous les pays".

La deuxième réunion-débat a porté sur la présence de l'ONU sur le terrain à l'appui du développement national : le cas du Rwanda. Le nouveau coordonnateur résident pour le Rwanda, M. O. Ojielo, en poste dans le pays depuis seulement trois mois, mais fort de plusieurs autres expériences professionnelles aux Nations Unies, a exhorté les parlements à collaborer davantage avec les Nations Unies par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents. Le rôle des Nations Unies est de fournir des conseils stratégiques de pointe et d'encourager les responsables à mieux rendre compte de leur action. Il a fait remarquer que le contrôle budgétaire, le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la politique Vision 2050 du Rwanda et la lutte contre la corruption étaient les principales thématiques de leurs réunions avec le Parlement. Il a encouragé les parlementaires à participer aux examens nationaux volontaires. Cinq délégués ont parlé de leur coopération avec les coordonnateurs résidents et se sont engagés à travailler afin d'améliorer la coordination et les échanges dès leur retour.

Dans sa réponse à l'un des délégués, le coordonnateur résident a précisé que l'ONU était tenue de justifier son action auprès des autorités nationales, y compris des parlements. Il a encouragé le délégué à demander aux organismes des Nations Unies de son pays de venir au parlement pour se présenter et expliquer leur travail. Les Nations Unies doivent soutenir le programme national de développement défini par le pays et constituent une importante source de données factuelles. Le coordonnateur résident a indiqué que le développement devait inclure l'ensemble de la population et que les parlementaires avaient un rôle à jouer pour permettre à toutes les personnes qui sont d'habitude privées de parole de se faire entendre.

À l'issue des présentations, deux nouveaux membres ont été élus au Bureau : Mme R. Tonkei (Kenya) et M. E. Bustamante (Pérou). La Commission a remercié Mme A. Noor du Kenya qui a présidé jusqu'à sa récente défaite à l'élection et a décidé de confier la présidence par intérim à M. Wehrli (Suisse) jusqu'à la 146^e Assemblée à Bahreïn.

Budget de l'UIP pour 2023

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 210^e session
(Kigali, 12 octobre 2022)

	Budget 2022	Budget 2023		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	10 920 800	11 248 400		11 248 400
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	392 000	382 400		382 400
Contributions du personnel	1 089 400	1 158 500		1 158 500
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	399 000	(399 000)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	5 257		5 386 800	5 386 800
TOTAL DES RECETTES	18 005 900	13 534 300	4 987 800	18 522 100
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	4 889 800	2 119 400	2 687 500	4 806 900
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	993 100	595 200	520 900	1 116 100
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	886 700	345 200	699 700	1 044 900
4. Favoriser l'action parlementaire collective	7 724 800	6 788 500	1 421 200	8 209 700
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 793 400	3 578 400	57 500	3 635 900
Autres charges	107 600	107 600		107 600
Suppressions	(389 500)		(389 500)	(389 500)
TOTAL DES DÉPENSES	18 005 900	13 534 300	4 987 800	18 522 100

Budget d'équipement approuvé pour 2023

Poste	2023
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000
2. Ameublement	15 000
4. Conception du site Web	100 000
Dépenses d'équipement totales	150 000

Programme et budget approuvé pour 2023

Barème des contributions pour 2023 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 210^e session
(Kigali, 12 octobre 2022)*

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	12 400
Afrique du Sud	0,244 %	0,400 %	45 000
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 400
Algérie	0,109 %	0,240 %	27 000
Allemagne	6,111 %	6,630 %	745 800
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 400
Angola	0,010 %	0,110 %	12 400
Arabie saoudite	1,184 %	1,460 %	164 200
Argentine	0,719 %	0,940 %	105 700
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 400
Australie	2,111 %	2,470 %	277 800
Autriche	0,679 %	0,890 %	100 100
Azerbaïdjan	0,030 %	0,140 %	15 700
Bahreïn	0,054 %	0,170 %	19 100
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 400
Bélarus	0,041 %	0,150 %	16 900
Belgique	0,828 %	1,060 %	119 200
Bénin	0,005 %	0,110 %	12 400
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 200
Bolivie (État plurinational de)	0,019 %	0,120 %	13 500
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 500
Botswana	0,015 %	0,120 %	13 500
Brésil	2,013 %	2,370 %	266 600
Bulgarie	0,056 %	0,170 %	19 100
Burkina Faso	0,004 %	0,100 %	11 200
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 200
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 200
Cambodge	0,007 %	0,110 %	12 400
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 500
Canada	2,628 %	3,030 %	340 800
Chili	0,420 %	0,600 %	67 500
Chine	15,254 %	11,750 %	1 321 700
Chypre	0,036 %	0,150 %	16 900
Colombie	0,246 %	0,400 %	45 000
Comores	0,001 %	0,100 %	11 200
Congo	0,005 %	0,110 %	12 400
Costa Rica	0,069 %	0,190 %	21 400
Côte d'Ivoire	0,022 %	0,130 %	14 600
Croatie	0,091 %	0,220 %	24 700
Cuba	0,095 %	0,220 %	24 700
Danemark	0,553 %	0,750 %	84 400
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 200
Égypte	0,139 %	0,270 %	30 400
El Salvador	0,013 %	0,120 %	13 500
Émirats arabes unis	0,635 %	0,840 %	94 500
Équateur	0,077 %	0,200 %	22 500
Espagne	2,134 %	2,500 %	281 200
Estonie	0,044 %	0,160 %	18 000
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 200

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 400
Fédération de Russie	1,866 %	2,210 %	248 600
Fidji	0,004 %	0,100 %	11 200
Finlande	0,417 %	0,600 %	67 500
France	4,318 %	4,820 %	542 200
Gabon	0,013 %	0,120 %	13 500
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 200
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 400
Ghana	0,024 %	0,130 %	14 600
Grèce	0,325 %	0,490 %	55 100
Guatemala	0,041 %	0,150 %	16 900
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 200
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 200
Guinée équatoriale	0,012 %	0,120 %	13 500
Guyana	0,004 %	0,100 %	11 200
Haïti	0,006 %	0,110 %	12 400
Hongrie	0,228 %	0,380 %	42 700
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 200
Inde	1,044 %	1,300 %	146 200
Indonésie	0,549 %	0,750 %	84 400
Iran (République islamique d')	0,371 %	0,540 %	60 700
Iraq	0,128 %	0,260 %	29 200
Irlande	0,439 %	0,620 %	69 700
Islande	0,036 %	0,150 %	16 900
Israël	0,561 %	0,760 %	85 500
Italie	3,189 %	3,630 %	408 300
Japon	8,033 %	8,490 %	955 000
Jordanie	0,022 %	0,130 %	14 600
Kazakhstan	0,133 %	0,270 %	30 400
Kenya	0,030 %	0,140 %	15 700
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 200
Koweït	0,234 %	0,390 %	43 900
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 200
Lettonie	0,050 %	0,160 %	18 000
Liban	0,036 %	0,150 %	16 900
Libye	0,018 %	0,120 %	13 500
Liechtenstein	0,010 %	0,110 %	12 400
Lituanie	0,077 %	0,200 %	22 500
Luxembourg	0,068 %	0,190 %	21 400
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 400
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 200
Malaisie	0,348 %	0,520 %	58 500
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 200
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 200
Mali	0,005 %	0,110 %	12 400
Malte	0,019 %	0,120 %	13 500
Maroc	0,055 %	0,170 %	19 100
Maurice	0,019 %	0,120 %	13 500
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 200
Mexique	1,221 %	1,500 %	168 700
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 200
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 400
Mongolie	0,004 %	0,100 %	11 200
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 200
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 200
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 400
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 400

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Népal	0,010 %	0,110 %	12 400
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 400
Niger	0,003 %	0,100 %	11 200
Nigéria	0,182 %	0,320 %	36 000
Norvège	0,679 %	0,890 %	100 100
Nouvelle-Zélande	0,309 %	0,470 %	52 900
Oman	0,111 %	0,240 %	27 000
Ouganda	0,010 %	0,110 %	12 400
Ouzbékistan	0,027 %	0,140 %	15 700
Pakistan	0,114 %	0,240 %	27 000
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 200
Palestine		0,100 %	11 200
Panama	0,090 %	0,210 %	23 600
Paraguay	0,026 %	0,130 %	14 600
Pays-Bas	1,377 %	1,670 %	187 900
Pérou	0,163 %	0,300 %	33 700
Philippines	0,212 %	0,360 %	40 500
Pologne	0,837 %	1,070 %	120 400
Portugal	0,353 %	0,520 %	58 500
Qatar	0,269 %	0,430 %	48 400
République arabe syrienne	0,009 %	0,110 %	12 400
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 200
République de Corée	2,574 %	2,970 %	334 100
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 400
République démocratique populaire lao	0,007 %	0,110 %	12 400
République de Moldova	0,005 %	0,110 %	12 400
République dominicaine	0,067 %	0,190 %	21 400
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	12 400
République tchèque	0,340 %	0,510 %	57 400
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 400
Roumanie	0,312 %	0,480 %	54 000
Royaume-Uni	4,375 %	4,870 %	547 800
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 200
Sainte-Lucie	0,002 %	0,100 %	11 200
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 200
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 200
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 200
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 200
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 400
Serbie	0,032 %	0,140 %	15 700
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 200
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 200
Singapour	0,504 %	0,700 %	78 700
Slovaquie	0,155 %	0,290 %	32 600
Slovénie	0,079 %	0,200 %	22 500
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 200
Soudan du Sud	0,002 %	0,100 %	11 200
Sri Lanka	0,045 %	0,160 %	18 000
Suède	0,871 %	1,110 %	124 900
Suisse	1,134 %	1,400 %	157 500
Suriname	0,003 %	0,100 %	11 200
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	11 200
Tchad	0,003 %	0,100 %	11 200
Thaïlande	0,368 %	0,540 %	60 700
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	11 200
Togo	0,002 %	0,100 %	11 200

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 200
Trinité-et-Tobago	0,037 %	0,150 %	16 900
Tunisie	0,019 %	0,120 %	13 500
Türkiye	0,845 %	1,080 %	121 500
Turkménistan	0,034 %	0,140 %	15 700
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 200
Ukraine	0,056 %	0,170 %	19 100
Uruguay	0,092 %	0,220 %	24 700
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 200
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175 %	0,320 %	36 000
Viet Nam	0,093 %	0,220 %	24 700
Yémen	0,008 %	0,110 %	12 400
Zambie	0,008 %	0,110 %	12 400
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	12 400

Membre associé	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 200
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 200
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 500
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 200
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 200
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,020 %	2 200
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,020 %	2 200
Parlement andin		0,020 %	2 200
Parlement arabe		0,020 %	2 200
Parlement centraméricain		0,020 %	2 200
Parlement panafricain		0,020 %	2 200
Parlement de la CEDEAO		0,020 %	2 200
Parlement de la CEMAC		0,020 %	2 200
Parlement européen		0,060 %	6 700
Total		100 %	11 248 400

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

1. La 34^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 11 octobre 2022. Elle a réuni 191 participants, dont 139 parlementaires (128 femmes et 11 hommes) de 78 pays et des représentants de diverses organisations internationales.

Élection de la Présidente et allocutions de bienvenue

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme L. Vasylenko (Ukraine), a ouvert la session. Le Forum a élu Mme E. Nyirasafari, Vice-Présidente du Sénat du Rwanda, à la présidence de sa 34^e session. La Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, Mme D. Mukabalisa, et le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, ont souhaité la bienvenue aux participants au Forum et à la 145^e Assemblée de l'UIP.

Activités de l'UIP visant à faire avancer l'égalité des sexes

3. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes ne s'étant pas encore réuni, la Secrétaire du Forum, Mme Z. Hilal, a informé les participants de l'équilibre entre les sexes dans les délégations à la 145^e Assemblée.

4. Les participants ont été également informés des activités récentes et futures de l'UIP sur la question de l'égalité des sexes. Mme M. M. Chinomona, Présidente du Sénat du Zimbabwe ainsi que Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie, ont fait rapport sur le 14^e Sommet des Présidentes de parlement, qui s'est tenu les 8 et 9 septembre 2022 à Tachkent (Ouzbékistan). Mme H. Fayez (Bahreïn) a informé les participants des activités en lien avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF). La Secrétaire du Forum a informé les participants de l'organisation d'une Conférence régionale pour les parlements africains intitulée *Prévenir et répondre à la violence contre les femmes en politique et dans les parlements* qui aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022 à Lomé (Togo).

Bureau des femmes parlementaires

5. Mme Vasylenko a présenté une synthèse des travaux de la 47^e session du Bureau, qui s'est tenue à Nusa Dua en mars 2022, et des travaux de la 48^e session tenue le 14 octobre à Kigali.

6. Le Bureau s'est à nouveau réuni le 15 octobre afin de faire le point sur les résultats de la 145^e Assemblée en ce qui concerne les questions de genre et pour discuter de la suite de ses travaux.

Contribution aux travaux de la 145^e Assemblée dans une perspective de genre

7. À titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. La réunion a débuté par un exposé introductif de M. P. Beyer (Allemagne), co-rapporteur de la résolution. Le débat s'est ensuite déroulé en plénière. Mme A. Nassif (Égypte) l'a présidé et Mme N. Bujela (Eswatini) en a été la rapporteure. Les participants ont recommandé une approche de la migration fondée sur les droits humains et tenant compte de la dimension de genre, l'examen des causes profondes de la traite des femmes et des filles, notamment à des fins d'exploitation sexuelle, et une lutte contre la traite des êtres humains axées sur les droits et les besoins des personnes rescapées.

8. Tout au long du cycle de migration, et lorsqu'elles fuient pour sauver leur vie, les femmes et les filles sont confrontées à des discriminations et des violences sexistes spécifiques. Elles sont aussi fortement menacées par la traite, en particulier à des fins d'exploitation sexuelle. Le Forum a considéré que les mesures législatives, répressives et éducatives pour lutter contre la traite des êtres humains doivent s'attaquer à la demande des biens et services issus de l'exploitation, à la traite des orphelins et à l'utilisation de la technologie et des plateformes en ligne comme moteurs de la traite. Il est également impératif de garantir que les femmes migrantes dans des situations d'esclavage moderne et de trafic sexuel soient toujours traitées comme des victimes et reçoivent le soutien dont elles ont besoin, quel que soit leur statut migratoire dans un pays.

9. Le rapport des débats a donné lieu à deux propositions d'amendement au projet de résolution de la Commission permanente, et plusieurs amendements proposés par des délégations nationales ont été soutenus. Les amendements proposés ont été pris en compte dans le projet de résolution et ont permis de le renforcer sur le plan de la dimension de genre.

Réunion-débat sur le thème *Des parlements sensibles au genre : des parlements exempts de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes*

10. Dans le cadre du 10^e anniversaire du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, la réunion-débat a été consacrée aux solutions concrètes pour créer une culture d'égalité et de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence sexiste dans les parlements. Car un parlement où règne un climat de violence à l'encontre des femmes manque à son obligation d'être représentatif, efficient et efficace, ainsi qu'à sa mission, qui est de servir la population dans toute sa diversité. Le débat a mis en lumière des politiques et des mécanismes pour la prévention et la réponse au sexisme et à la violence fondée sur le genre dans l'espace parlementaire et suscité des échanges d'expériences sur ces initiatives.

11. La réunion a débuté avec des remarques liminaires du Secrétaire général de l'UIP et Président du Conseil consultatif mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, M. M. Chungong. Plusieurs intervenants ont fait des exposés sur des initiatives parlementaires mises en œuvre pour lutter contre le sexisme et toutes formes de violence envers les femmes parlementaires et le personnel parlementaire féminin : Mme C. Mix (Chili), Mme J. Dean (Nouvelle Zélande), Mme E. Anyakun (Ouganda) et Mme S. Childs, Professeure de politique et genre à l'Université d'Édimbourg.

12. Les participants ont appelé à lutter contre les discriminations, la culture sexiste et toutes les formes de violence sexiste qui prévalent encore dans les parlements. Parmi les mesures de lutte, ils ont recommandé : des formations pour prévenir le sexisme et le harcèlement au parlement, des mécanismes indépendants de signalement et de traitement des plaintes, la mise à disposition d'un espace confidentiel permettant aux victimes de recevoir des informations et du soutien. L'application de sanctions lorsqu'une procédure de plainte révèle un mauvais comportement est également cruciale. La discussion a également mis en évidence l'importance de collaborer avec les médias pour qu'ils diffusent des informations appropriées sur la participation des femmes en politique et les violences auxquelles elles peuvent être confrontées.

Débat paritaire

13. Le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire sur le thème *Rajeunir les parlements : comprendre pourquoi des parlements plus jeunes et sensibles au genre sont plus efficaces ?* Le débat a permis d'examiner les besoins, les attentes et les aspirations d'une génération plus diversifiée d'hommes et de femmes parlementaires. L'accent a été mis sur les moyens pratiques permettant de concilier activités parlementaires et responsabilités familiales. Le débat a également ouvert un nouveau champ de discussion sur l'utilisation des nouvelles technologies au sein du parlement, et comment elles peuvent soutenir l'égalité au lieu de l'affaiblir.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

14. Les participants ont élu Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) pour pourvoir le siège vacant au Groupe des Douze Plus et Mme C. Muyeka Mumma (Kenya) pour pourvoir le siège vacant au Groupe africain.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le mercredi 12 octobre 2022, en présence de 125 participants, dont 84 parlementaires (26 jeunes femmes et 58 jeunes hommes) de 62 pays et des représentants de diverses organisations internationales. En l'absence de la Présidente du Conseil du Forum des Jeunes parlementaires, Mme S. Albazar (Égypte), la réunion a été présidée par M. M. Rakotomalala (Madagascar), le plus jeune membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires présent à l'Assemblée.

Le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont souhaité la bienvenue aux participants et ont exprimé leur soutien à la cause de la participation des jeunes. Ils ont souligné le rôle des jeunes parlementaires en tant que moteurs de l'innovation au parlement, notamment grâce aux initiatives visant à moderniser les parlements pour les rendre davantage sensibles au genre. Les jeunes parlementaires contribuent à promouvoir l'utilisation des technologies numériques et l'inclusion de tous les groupes de la société. Ils ont exhorté les jeunes parlementaires à continuer à se mobiliser pour faire évoluer les parlements et l'UIP.

Les membres du Forum ont rendu compte des principaux développements concernant la participation des jeunes dans leurs pays respectifs. Les initiatives ont porté sur la création de groupes de jeunes, de sections jeunesse au sein des partis politiques et de possibilités d'autonomisation pour les jeunes parlementaires, ainsi que sur l'organisation de réunions en ligne et en présentiel pour mieux canaliser le point de vue des jeunes au sein du parlement. Les membres du Forum ont également rappelé leur engagement vis-à-vis de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, notamment les actions qu'ils ont menées pour promouvoir et mettre en œuvre cette campagne dans leur pays. Les membres du Forum ont remercié l'UIP pour son soutien à l'élaboration de la campagne, ainsi que pour l'aide qu'elle a apportée aux parlements pour la promouvoir au niveau national et, plus généralement, pour sa contribution à la mise en œuvre des objectifs de la campagne. Les participants ont également évoqué les difficultés posées par la guerre en Ukraine, la crise alimentaire et la menace d'une récession mondiale, et ont appelé au renforcement de la solidarité et de la coopération afin que la communauté internationale puisse faire front commun face à ces problèmes.

Une séance de questions-réponses sur le mentorat et l'autonomisation des jeunes qui envisagent une carrière politique a été organisée afin de mutualiser les bonnes pratiques et ainsi contribuer à la mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*. Les membres du Forum ont largement partagé leurs expériences et bonnes pratiques sur la façon d'associer les jeunes aux travaux du parlement par des moyens officiels mais aussi informels. La réunion a été l'occasion de présenter la pratique du Rwanda consistant à réserver deux sièges au parlement pour un homme et une femme élus par le biais du Conseil des jeunes du pays. D'autres initiatives ont aussi été présentées, comme la création de parlements de jeunes pour prendre en compte le point de vue des jeunes dans les travaux du parlement. Dans de nombreux pays, les partis politiques jouent un rôle important pour favoriser la participation des jeunes, que ce soit par la création de sections jeunesse ou par l'organisation d'élections spéciales pour les jeunes, parfois dès l'âge de 14 ans, à certains postes au sein du parti. Des moyens moins officiels de soutenir les futurs parlementaires ont également été présentés, notamment des initiatives qui permettent à des jeunes hommes et des jeunes femmes d'assister à des auditions et de leur donner la possibilité d'échanger avec des parlementaires. D'autres initiatives de formation, comme les parlements fictifs, ont aussi été citées. Les problèmes de financement, notamment pour les jeunes qui ont besoin de financer leur campagne électorale, ont également été abordés afin de trouver les solutions.

Les membres du Forum ont échangé leurs points de vue sur le thème principal du débat général de l'Assemblée intitulé *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*. Ils ont rappelé que la question des jeunes et celle de l'innovation vont de pair, notamment lorsqu'il s'agit de rendre les parlements davantage sensibles au genre. Les jeunes parlementaires ont déploré que trop de parlements ne disposent toujours pas des moyens nécessaires pour favoriser la participation des jeunes parlementaires, par exemple ceux qui ont des enfants en bas âge. Même si beaucoup reste à faire, les participants ont cité plusieurs exemples où des jeunes parlementaires et l'institution à laquelle ils appartiennent ont fait bouger les lignes sur cette question. Des groupes de jeunes ont par exemple créé des salles d'allaitement pour les jeunes parlementaires mères, et des jeunes parlementaires ont joué un rôle moteur dans la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la discrimination, aussi bien au parlement que sur les réseaux sociaux. Les membres du Forum ont également affirmé que pour être pleinement modernes et répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens, les parlements doivent représenter toutes les catégories de population, notamment les femmes et les jeunes, mais aussi les minorités, les populations autochtones, les personnes handicapées et les personnes LGBTQI+. Les jeunes parlementaires ont également déploré les répercussions de la guerre et de la violence, qui empêchent les jeunes, hommes et femmes, d'exercer leur mandat.

Un rapport de synthèse visant à prendre en compte le point de vue des jeunes dans la résolution de l'UIP intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et*

de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États a été présenté. Au cours de leurs discussions, les jeunes parlementaires ont appelé les pays à adopter et à mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme en ce qui concerne la législation et l'élaboration des politiques destinées à lutter contre la traite des êtres humains, notamment des jeunes.

En vue de la 146^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en mars 2023, le Forum a chargé M. U. Lechte (Allemagne) de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes à propos de la résolution intitulée *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*.

Les membres du Forum ont également confié à M. M. Rakotomalala (Madagascar) la rédaction d'un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes en tant que contribution à la résolution de l'UIP intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*.

Les jeunes parlementaires ont été unanimes à déclarer que les parlements doivent consacrer davantage de ressources financières et techniques pour accroître l'autonomisation des jeunes. Lors de la réunion du Conseil du Forum des jeunes parlementaires qui s'était tenue plus tôt dans la journée, les membres du Conseil avaient fait part de leur grand étonnement face à l'absence de plusieurs de leurs collègues élus. Afin que le Forum puisse contribuer efficacement à la réalisation de l'objectif relatif à l'autonomisation des jeunes inscrit dans la Stratégie de l'UIP, et pour que l'UIP tienne ses promesses en matière d'autonomisation des jeunes parlementaires, les membres du Forum ont exhorté les parlements dont certains de leurs membres siègent au Conseil à inclure en priorité dans leur délégation ces jeunes parlementaires.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session (Kigali, 15 octobre 2022)

Le Comité a tenu deux séances, le 28 juillet et le 11 octobre 2022, en présence d'au moins huit de ses membres à chacune d'elle. Le Comité a reconnu l'importance de son mandat pour parvenir à la paix par la coopération, l'établissement de relations au moyen de la diplomatie parlementaire, et la conjugaison des efforts pour trouver des solutions aux problèmes communs.

Les membres ont entendu un rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités menées par le Comité depuis la 144^e Assemblée. Le Secrétariat de l'UIP a travaillé en collaboration avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à la mise en place des Écoles de la science au service de la paix, un programme de formation avancée de l'UIP permettant aux fonctionnaires parlementaires du monde entier de travailler ensemble pour relever les défis mondiaux et découvrir des modèles de coopération scientifique. La première séance, qui se tiendra au CERN en décembre 2022, sera axée sur l'exploration des sources d'eau nouvelles ou renouvelables. Le Comité a estimé que pour contribuer à l'instauration de la paix dans la région, il devait concevoir des activités dont les effets soient prévisibles et concrets.

Les membres ont souligné leur volonté de visiter la région. En raison des derniers événements inattendus qui s'y sont produits et des élections à venir en Israël, et pour garantir le succès et l'efficacité de cette visite, le Comité est convenu de la reporter à 2023.

Lors des deux séances, le Comité a examiné les 10 communications reçues par l'UIP en rapport avec la situation au Moyen-Orient depuis sa précédente réunion à la 144^e Assemblée en mars 2022. Ces communications faisaient référence à l'escalade de la violence et aux colonies en Israël et en Palestine, aux menaces à la liberté de culte, à la sécurité hydrique en Égypte et au Soudan, à la restriction de l'accès à l'eau que la Türkiye imposerait en République arabe syrienne, et à la situation humanitaire au Yémen.

Au cours de sa séance du 11 octobre, le Comité a entendu un exposé sur les faits nouveaux au Moyen-Orient, notamment sur les évolutions tant encourageantes que préoccupantes pour les relations de paix. Les membres ont relevé le rôle de la République islamique d'Iran dans la survenance de troubles dans la région. Ils ont souligné l'importance de mettre en lumière les évolutions positives et de montrer comment celles-ci peuvent être mises à profit pour trouver des solutions. Le Comité est convenu que l'accent devait être mis sur les éléments qui unissent tous les peuples, notamment leur désir de paix et de liberté. Ni les Israéliens ni les Palestiniens ne profitent de la situation actuelle : tous en souffrent, et en particulier les femmes et les enfants. Les membres se sont félicités des récentes déclarations des dirigeants israéliens et palestiniens en faveur de la solution à deux États. Toutefois, pour renouveler la confiance dans le processus de paix, toutes les parties doivent s'attacher à identifier les problèmes fondamentaux du conflit et à mettre en œuvre des solutions, plutôt que de traiter les symptômes apparents. Vivre en paix est dans l'intérêt tant des Israéliens que des Palestiniens.

Lors de la séance du 28 juillet, le Président du Parlement yéménite, M. S.S. Al Barkani, a informé le Comité de l'évolution de la situation au Yémen. Malgré la trêve, le peuple yéménite endure d'immenses souffrances. Le droit et les accords internationaux ne sont pas respectés par les milices Houthis. Le Yémen traverse une crise alimentaire très préoccupante, qui est par ailleurs exacerbée par la situation en Ukraine. La communauté internationale doit intensifier ses efforts en matière de médiation et de fourniture d'aide humanitaire. Le Yémen doit rester une priorité de l'ordre du jour du Comité. Le Secrétariat de l'UIP a engagé des discussions avec le Parlement du Yémen afin de déterminer ses besoins en matière d'assistance technique pour soutenir son relèvement.

Lors de sa séance du 11 octobre, le Comité a été informé de l'évolution de la situation en Libye par le Vice-Président et le Secrétaire général de la Chambre des représentants libyenne, respectivement M. F. Salim et M. A. Mussa. La Libye connaît actuellement de fortes tensions interinstitutionnelles tout en subissant des ingérences étrangères. La population veut vivre en paix et a droit à une solution menée par les Libyens pour établir la sécurité dans le pays et la région. Les représentants libyens ont demandé que l'UIP aide la Libye à trouver la stabilité politique par le biais d'une assistance technique et que le Comité agisse à titre dissuasif sur les ingérences étrangères. Le Comité a estimé que la Libye devait continuer à maintenir une communication efficace sur le soutien dont elle a besoin pour une solution dirigée par la Libye, en particulier pour remettre ses institutions en état de fonctionner.

Lors de leur séance du 28 juillet, les membres ont reconnu que la sécurité alimentaire était une question majeure dans la région, qui est fortement impactée par la crise en Ukraine. Lors de leur séance du 11 octobre, les membres ont entendu un exposé de M. S. Nakouzi, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sur la crise de la sécurité alimentaire qui sévit au Moyen-Orient à la suite des événements en Ukraine. M. Nakouzi a expliqué que la région était confrontée à des défis multidimensionnels en matière de sécurité alimentaire, mais que les réponses actuelles n'étaient pas dynamiques et ne suffisaient pas. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la transformation des systèmes agroalimentaires par le biais de politiques et d'allocations budgétaires. Les mécanismes de protection sociale doivent être adaptés pour garantir l'accès à des régimes alimentaires sains et abordables. Le Comité a félicité la Türkiye pour le rôle qu'elle a joué dans la conclusion d'un accord sur l'exportation des céréales entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et pour avoir ainsi ouvert une fenêtre d'espoir vers de futures solutions pacifiques aux crises mondiales de ce genre.

Lors de la première séance, M. M. Burchard, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a informé les membres du rôle de l'UNRWA, qui consiste à apporter une aide aux réfugiés palestiniens dans la région. La présence de cet organisme a réduit le risque de voir les réfugiés s'enfoncer dans une pauvreté grandissante et basculer dans la radicalisation. Ces dernières années, la situation s'est détériorée dans plusieurs pays de la région, entraînant une dépendance accrue vis-à-vis de l'UNRWA. Malgré la valeur incontestable de son travail, cet organisme ne dispose pas des ressources financières dont il a besoin pour remplir son mandat. Les membres ont reconnu que les parties concernées et la communauté internationale avaient la mission de trouver une solution au conflit. Le mandat humanitaire de l'UNRWA consiste à protéger les réfugiés, la communauté internationale n'ayant pas réussi à résoudre le problème.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session (Kigali, 15 octobre 2022)

1. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le 12 octobre 2022. M. J. Kiarie (Kenya) a été élu président du Comité pour un mandat d'un an renouvelable une fois.
2. Le Comité a entendu une brève présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au droit international humanitaire (DIH) et à la crise des réfugiés dont il suit l'évolution depuis plusieurs années. Il s'agit notamment de la situation des réfugiés en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine et de celle des personnes déplacées dans ou depuis ces pays. Des informations sur ces situations spécifiques sont disponibles ci-dessous.
3. En général, les membres du comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre d'hommes, de femmes, de garçons et de filles contraints de fuir pour échapper à la violence et à la persécution. Le Comité a fermement appelé à mettre un terme aux guerres, à respecter le DIH et à fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux populations déplacées. Il a appelé les parlements à réfléchir à des moyens de contribuer à ces efforts, au vu de la nécessité d'établir une coopération multilatérale pour répondre aux situations dramatiques auxquelles l'Ukraine ainsi que d'autres régions du monde sont confrontées. En Afghanistan et au Myanmar, ainsi que dans la Corne de l'Afrique et dans d'autres régions du monde, les réfugiés ont urgemment besoin d'aide et d'assistance. Les membres du Comité ont en outre souligné la nécessité de fournir aussi un appui aux pays d'accueil.
4. Le Comité a renouvelé son soutien à la mobilisation des parlements pour mettre un terme à l'apatridie. La campagne #IBelong du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 est entrée dans sa dernière phase. Le Comité tiendra une réunion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour se tenir informé de cette question et élaborer un plan de travail pour les années à venir.
5. Le Comité a été informé de la suite donnée au Forum mondial sur les réfugiés et de la réalisation des engagements pris à cette occasion. Les Membres de l'UIP ont été invités à donner suite aux engagements de leur pays (voir <https://globalcompactrefugees.org/index.php/>). Le Comité a également décidé d'organiser une séance d'information sur le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés lors de la prochaine Assemblée, qui se tiendra au Bahreïn.
6. Le Comité s'est félicité de la réunion mondiale sur les changements climatiques et les populations déplacées organisée à distance par l'UIP et le HCR, à laquelle ont participé plus de 600 personnes. Ce thème sera développé et approfondi lors de la Conférence parlementaire de l'UIP à la COP 27 en Égypte. Le Comité s'est également félicité de la proposition d'organisation d'un séminaire en ligne mondial sur les réfugiés et l'éducation.
7. Le Comité a évoqué sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), s'agissant notamment des préparatifs d'un séminaire en ligne destiné aux parlementaires sur les Protocoles facultatifs aux Conventions de Genève, qui aura lieu à l'occasion du 45^e anniversaire des Protocoles en 2022. Le Comité est également convenu de poursuivre ses travaux en vue de l'universalisation et de l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il a en outre reconnu la nécessité de poursuivre les campagnes d'information sur le DIH et la Convention d'Ottawa dans les parlements.

Vue d'ensemble de faits récents concernant les réfugiés et les personnes déplacées en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine

Afghanistan

Le nombre d'Afghans entrés dans les pays voisins depuis août 2021 s'élève à **1 268 730** (Iran : 1 million, Pakistan : 250 000, Ouzbékistan : 13 000, Tadjikistan : 5 710), dont 187 000 ont sollicité une protection internationale. Au total, 3,6 millions d'Afghans, parmi lesquels 780 000 réfugiés enregistrés,

se trouveraient en Iran, et 3,3 millions, dont 1,29 million de réfugiés enregistrés, au Pakistan. Parmi les personnes nouvellement arrivées en République islamique d'Iran et au Pakistan figurent 52 % d'enfants et à 22 % de femmes adultes.

Au total, 3,5 millions de personnes (selon les estimations) sont actuellement déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit, tandis que 1 million de personnes déplacées sont retournées dans leur lieu d'origine depuis juin 2021. Les changements politiques survenus en août 2021 ont plongé l'Afghanistan dans une crise humanitaire et économique. On estime que 18,9 millions de personnes souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë.

La situation ne cesse de se détériorer en Afghanistan, ce qui conduit des centaines de milliers d'Afghans à tenter de franchir les frontières au péril de leur vie. Le manque de voies de migration régulières et les procédures complexes d'obtention de visa ne laissent d'autre choix que de recourir à des passeurs pour quitter le pays. Les passeurs font partie des premiers responsables des incidents de protection (violence physique, détention, décès, vols).

Sources : HCR, PAM, ReliefWeb

Myanmar

Plus de 1 million de réfugiés et de demandeurs d'asile ont fui le Myanmar vers les pays voisins (943 000 au Bangladesh, 48 000 en Inde, 5 000 en Thaïlande [estimation]). Plus de 1,3 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays.

Les conditions de sécurité ont continué de se détériorer. Dans les États de Rakhine et Chin (au sud), des arrestations et des détentions arbitraires, le renforcement des points de contrôle sur les routes et les voies navigables, et des restrictions au transport de marchandises ont été signalés et ont entraîné des pénuries de nourriture, de médicaments et d'autres articles essentiels, des restrictions en matière de déplacement et des obstacles à l'accès aux soins de santé vitaux et aux moyens de subsistance. Les déplacements de personnes et de biens sont considérablement perturbés par les pénuries de biens, notamment de denrées alimentaires, de médicaments et de carburant, ainsi que par les points de contrôle, les affrontements armés et les mines terrestres.

Le HCR continue de négocier l'accès à l'intérieur du Myanmar pour procéder à des évaluations des besoins et acheminer des secours essentiels.

Les conditions désastreuses qui persistent dans les camps au Bangladesh conduisent des centaines de réfugiés rohingya à recourir chaque année aux services payants de passeurs pour quitter le pays, qui proposent souvent des traversées maritimes périlleuses.

Sources : HCR, ReliefWeb

Ukraine

À la mi-septembre 2022, plus de 7,6 millions de personnes (HCR) ont fui vers les pays voisins, et bon nombre d'entre elles ont poursuivi leur route vers d'autres destinations. Au total, 90 % sont des femmes et des enfants. Près de 4 millions de réfugiés ont sollicité une protection temporaire ou un dispositif de protection nationale similaire. En outre, 6 243 000 personnes supplémentaires (OIM) sont déplacées en Ukraine, et 17,7 millions ont besoin d'une aide humanitaire de toute urgence à l'intérieur du pays.

L'hiver approchant, de nouveaux déplacements auront probablement lieu en raison des mauvaises conditions de logement, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de maladies chroniques et enfants).

Les hostilités se poursuivent dans l'est et le sud de l'Ukraine, et de plus en plus de données font état de victimes civiles et de dommages aux infrastructures civiles, notamment des perturbations à grande échelle des services d'approvisionnement en eau et en électricité. Rien qu'en septembre 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a enregistré 1 222 victimes civiles en Ukraine (299 personnes tuées et 923 blessées), ce qui a entraîné un total de 15 246 victimes enregistrées depuis le 24 février 2022 (6 114 tuées et 9 132 blessées). Toutefois, le chiffre réel pourrait se révéler nettement plus élevé, au vu des difficultés à obtenir et à confirmer les informations provenant de certaines zones où des hostilités intenses sont en cours.

Sources : HCR, OIM, ReliefWeb

Pays frontaliers accueillant des réfugiés ([Portail opérationnel du HCR](#))

Hongrie – 30 000 réfugiés ont sollicité une protection temporaire.

République de Moldova – On estime que plus de 93 000 réfugiés ukrainiens sont restés en République de Moldova.

Pologne : 1 422 482 réfugiés ont sollicité une protection temporaire. Plus de 283 000 réfugiés ont reçu une aide financière à usages multiples.

Roumanie – 67 064 réfugiés ont sollicité une protection temporaire, 22 143 réfugiés ont reçu une aide financière à usages multiples.

Slovaquie – 96 140 réfugiés ont sollicité une protection temporaire, 31 441 réfugiés ont reçu une aide financière à usages multiples.

Fédération de Russie – Selon des données fournies par les autorités russes, 2,8 millions de réfugiés ukrainiens sont arrivés en Russie depuis le début du conflit. Depuis le 24 février, la Société de la Croix-Rouge russe, partenaire du HCR, a fourni des conseils en personne en Fédération de Russie à 11 200 réfugiés et personnes déplacées ayant fui l'Ukraine vers les régions frontalières.

Rapport du Groupe consultatif sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 12 octobre. Cinq de ses huit membres ont pris part à la séance, à laquelle ont également participé des partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe consultatif a été informé de la collaboration entre l'UIP et le Parlement du Rwanda dans le domaine de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Les membres du Groupe ont félicité le Parlement rwandais pour les résultats qu'il a obtenus après qu'il a légiféré sur la santé génésique et l'enregistrement de l'état civil, ainsi que pour l'amélioration des indicateurs concernant la santé maternelle et infantile. Étant chargé de coordonner la mise en œuvre du volet sanitaire de la Stratégie de l'UIP, le Groupe consultatif a discuté des stratégies qui permettent de recenser et d'atteindre efficacement les populations vulnérables et marginalisées. Les membres du Groupe consultatif ont évoqué les barrières culturelles et sociales qui limitent la diffusion de l'information sur la santé sexuelle et génésique et l'accès aux services correspondants. Ils ont souligné qu'il est essentiel d'instaurer la confiance au sein de la population en travaillant avec les parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile, les organisations de jeunes et les chefs religieux. Les membres du Groupe ont également estimé que la qualité des soins et l'autonomisation des femmes constituent des facteurs essentiels pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

Le Secrétariat de l'UIP a présenté les travaux qu'il mène sur la santé et les changements climatiques dans le cadre de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Les membres du Groupe consultatif sont convenus de l'importance de renforcer les synergies entre ces deux domaines, notamment en ce qui concerne la nutrition, les effets des changements climatiques sur la santé et les migrations liées au climat.

Enfin, les membres du Groupe ont été informés des travaux de la GAVI, l'Alliance du Vaccin, et de sa collaboration avec l'UIP pour promouvoir l'action parlementaire en ce qui concerne la vaccination et la couverture sanitaire universelle.

Les membres du Groupe ont décidé d'organiser en 2023 une visite de terrain afin de pouvoir continuer à adresser des recommandations aux parlements sur la manière d'améliorer l'accès aux soins. Ils ont également proposé d'organiser lors de la 146^e Assemblée de l'UIP une réunion parallèle sur les moyens d'assurer une éducation sexuelle complète.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Une séance du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est tenue à huis clos le 12 octobre 2022, en présence de 13 membres et de trois invités spéciaux. Les membres ont adopté l'ordre du jour et approuvé le rapport de la 11^e réunion du Groupe.

Le Groupe a discuté de l'importance, dans le cadre de son mandat, de fixer une définition précise du terrorisme pour permettre aux Parlements membres d'élaborer une législation antiterroriste efficace. Le Secrétariat de l'UIP a présenté un bref historique des précédentes tentatives de définition du terrorisme par les Nations Unies. Les membres ont déclaré que les actes de terrorisme ont changé, que les définitions précédentes ne sont plus appropriées et qu'il est nécessaire de créer une nouvelle définition de travail pour les besoins du Groupe. Ils sont convenus de la nature difficile de la question, car "le terroriste des uns est le combattant de la liberté des autres". Les membres ont conclu qu'il est important de disposer d'une définition fondée sur un consensus et non sur des objectifs politiques personnels.

Le Secrétariat de l'UIP a ensuite présenté aux membres les toutes dernières informations concernant l'Appel en faveur du Sahel et les réunions à venir intitulées *Lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme et Faire participer les communautés à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre les conditions propices au terrorisme*. Le Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire du G5 Sahel (CIP-G5 Sahel), M. N. Tankoano, a informé le Groupe de la situation dans la région du Sahel et les membres sont convenus de la gravité de la situation et de l'urgence d'agir.

Le Groupe a entendu un exposé de l'expert de l'Institut pour l'économie et la paix, M. S. Stroobants, sur l'indice mondial du terrorisme 2022, analysant l'impact du terrorisme sur la situation sans cesse plus dégradée de la région du Sahel, qui est devenue le point chaud mondial des activités terroristes. M. Stroobants a averti que la situation environnementale du Sahel s'aggrave et que la pénurie de nourriture et d'eau entraînera de plus en plus de violence.

Le Groupe a ensuite entendu un exposé du Président du Réseau des académies africaines des sciences, M. N. Hounkonnou, sur l'état de l'éducation dans les pays du Sahel et sa relation avec l'augmentation de la violence et de la radicalisation. M. Hounkonnou a souligné que la population du Sahel est principalement composée de jeunes, avec des degrés variables d'analphabétisme. Il a expliqué que l'analphabétisme et la scolarisation insuffisante sont des problèmes importants à résoudre, car ils exposent les enfants au crime organisé, au recrutement par des groupes armés et à la radicalisation. Il a insisté sur l'importance de l'approche globale de l'Appel en faveur du Sahel, expliquant que l'éducation seule ne suffira pas à éradiquer le terrorisme du Sahel, mais que le Sahel sans éducation ne peut être libéré du terrorisme.

Le Groupe étant le point focal de l'action parlementaire en matière de terrorisme, les membres ont décidé d'élargir l'approche de l'Appel en faveur du Sahel, ce qui nécessiterait le concours d'un plus grand nombre de commissions et d'experts. Les membres ont également fait valoir qu'il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la protection et l'inclusion des femmes dans les efforts de lutte contre le terrorisme. Mme S. Markiewicz, consultante de l'UIP, a présenté un projet d'analyse du contexte du conflit au Sahel.

Les membres du Groupe ont rappelé que l'Appel en faveur du Sahel est l'un des projets les plus importants de l'UIP. Ils ont également souligné que les tragédies de la guerre en Ukraine ne doivent pas éclipser d'autres tragédies dans d'autres parties du monde, notamment dans les pays du Sahel. L'attention mondiale accordée à la guerre en Ukraine montre la nécessité d'adopter la même position humanitaire quel que soit le lieu, car les victimes sont des victimes où qu'elles se trouvent dans le monde.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session (Kigali, 15 octobre 2022)

Le Groupe de travail a tenu deux séances, l'une à Quy Nhon (Viet Nam) le 13 septembre, et l'autre à Kigali (Rwanda) le 14 octobre 2022. Huit membres ont participé à au moins l'une des deux séances.

Lors de sa séance du 13 septembre, le Groupe de travail a discuté de son rôle dans la valorisation de la science dans les travaux de l'UIP dans le contexte de la Stratégie 2022-2026 de l'Organisation. Les membres sont convenus qu'ils devaient déterminer des objectifs et des approches spécifiques liés à la science et à la technologie dans le cadre de la consolidation des travaux de l'UIP dans le domaine scientifique. Une stratégie cohérente garantirait le succès continu du Groupe de travail, qui pourrait être encore renforcé en établissant des liens avec d'autres organes de l'UIP.

Le Groupe de travail est convenu qu'un élément central de son travail doit être l'amélioration des voies de dialogue entre la science et la politique, en veillant à ce que la science soit prise en compte dans la prise de décision politique à tous les niveaux. Au cours de sa deuxième séance, le Groupe de travail a entendu un exposé de M. Ross Smith, ancien Président de l'association *Science and Technology Australia*, sur les moyens par lesquels le dialogue entre les scientifiques et les parlementaires a été amélioré et institutionnalisé en Australie. L'importance accordée à ce dialogue a permis de faire en sorte que les parlementaires disposent d'éléments probants pour orienter leurs décisions politiques, ce qui renforce les deux parties et permet une communication constructive. Les membres de la Thaïlande, de l'Irlande et du Bénin ont fait connaître les meilleures pratiques de leurs pays respectifs en matière de renforcement des liens entre les parlementaires et la communauté scientifique. Néanmoins, le manque de ressources financières peut entraver cette institutionnalisation dans d'autres pays. Dans les pays où les ressources financières sont rares, la force motrice pourrait venir de l'enthousiasme des individus à développer des voies de communication, pour ensuite lui faire prendre de l'ampleur.

Lors de ses deux séances, le Groupe de travail a également examiné la proposition de Charte internationale d'éthique des sciences et des technologies. La Charte doit servir de cadre éthique pour l'application et l'utilisation des sciences et des technologies et pourrait constituer un point de départ pour les pays désireux d'établir une législation dans ce domaine. Les membres ont discuté des amendements relatifs à l'égalité d'accès des citoyens à la recherche scientifique, notamment en ce qui concerne les mesures spéciales d'accès à la science pour les femmes et les jeunes. La Charte devrait également inclure davantage de contributions de la part de plusieurs parties prenantes clés, notamment des spécialistes des sciences sociales et des experts en matière de technologie et d'intégration de la dimension de genre, qui pourraient être recueillies lors d'ateliers de consultation des parties prenantes dans les mois à venir, selon un calendrier strict.

Le Groupe de travail est convenu que les normes éthiques présentées dans la Charte seraient fondées sur le bien-être de l'humanité, qui doit être au centre tant de la science que de la politique. Il est important de s'assurer que les principes énoncés dans la Charte soient applicables dans des contextes partout dans le monde. La manière dont la Charte sera promue et utilisée devrait également être une considération centrale du Groupe de travail lors de la rédaction de ce document, et des directives pratiques sur la mise en œuvre de ses principes au niveau national devraient être définies lors des consultations des parties prenantes. Une campagne de l'UIP devrait être mise en place pour promouvoir la Charte et la faire connaître aux parlementaires du monde entier.

Le Groupe de travail a discuté des résultats de sa participation à la conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain qui a été organisée au Viet Nam en septembre 2022 par les Rencontres du Vietnam, en collaboration avec le CERN, le Parlement du Viet Nam et les organisateurs de l'Année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable 2022. Plusieurs membres étaient présents et certains ont participé aux réunions-débats organisées pendant la conférence. Les membres ont salué cette opportunité de dialogue entre les parlementaires et la communauté scientifique. Il est important de veiller à ce que les termes utilisés lors de ces réunions soient simples et clairs pour les deux communautés, afin de permettre une compréhension commune et un bénéfice mutuel.

Lors de la deuxième séance du Groupe de travail, les membres ont suggéré des activités futures touchant à la manière dont la science et la technologie pourraient être utilisées pour réduire les inégalités, ainsi que la création de bases de données sur des sujets clés pour le partage de la législation et de la recherche scientifique entre les pays. Les membres ont également proposé qu'une discussion soit menée pour définir des indicateurs qui permettraient d'évaluer dans quelle mesure la science et la technologie sont utilisées dans les efforts déployés en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable.

Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 210^e session (Kigali, 15 octobre 2022)

Contexte

En mars à Nusa Dua, la 144^e Assemblée de l'UIP a adopté une résolution sur un point d'urgence intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*. La résolution appelait notamment à constituer un Groupe de travail pour aider les parlements à formuler des solutions pacifiques réalisables.

Le Groupe de travail de l'UIP pour la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a été mis en place au début du mois d'avril, à l'issue de consultations du Président et du Secrétaire général de l'UIP avec des représentants des groupes géopolitiques de l'UIP. Il s'agit d'un groupe représentatif et paritaire piloté par M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), le Président, et M. P. Katjavivi (Namibie), le Vice-Président. Les autres membres du Groupe de travail sont des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Kazakhstan, des Pays-Bas et de l'Uruguay. Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, est membre de droit. Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises en ligne pour évoquer ses objectifs et son programme de travail. Ses travaux ont été appuyés par des experts indépendants.

Le mandat du Groupe de travail a fixé comme objectif principal d'encourager le dialogue, par ses bons offices, entre les parlementaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine et de soutenir les efforts diplomatiques visant à résoudre le conflit, conformes à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, notamment ceux de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, et du non-recours à la menace et à l'usage de la force. Trois objectifs ont été fixés pour l'immédiat, le moyen et le long termes :

- parvenir à un cessez-le-feu total ;
- contribuer, dans la mesure du possible, aux mesures de renforcement de la confiance et à l'assistance humanitaire ;
- établir et renforcer des mécanismes de dialogue entre les parlements de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

Mission à Kyïv et Moscou

Le Groupe de travail de l'UIP a entrepris sa première mission de bons offices à Kyïv et à Moscou mi-juillet 2022 avec pour objectif principal d'engager le dialogue politique avec les dirigeants des parlements des deux pays. Les membres du Groupe de travail ont essayé de mieux comprendre la situation sur le terrain et de mettre en lumière des modalités propices à la cessation des hostilités et au retour de la diplomatie. Le Groupe de travail a reçu une aide sur le plan pratique de la part du Parlement de la Pologne et des points focaux de l'UIP en Fédération de Russie et en Ukraine.

Le Groupe de travail a tenu des discussions constructives avec les dirigeants des parlements de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. À Kyïv et à Moscou, les membres du Groupe de travail s'est entretenus avec les équipes de pays de l'ONU, qui ont fait part d'un éclairage sur la situation sur le terrain et des difficultés auxquelles ils font face. Dans le temps limité dont il disposait, le Groupe de travail n'était pas en mesure d'entrer dans les détails, mais plutôt d'entendre les positions des deux parties. Les deux parlements ont confirmé leur soutien au mandat du Groupe de travail de l'UIP et se sont dits prêts à prendre part à des consultations et à un dialogue interparlementaire. La mission a

montré que les actions de l'UIP complètent celles des gouvernements et des organisations internationales, ouvrant une voie à l'expression des préoccupations des populations et contribuant à la résolution du conflit grâce à des initiatives parlementaires.

Suivi et discussions dans le contexte de l'Assemblée de Kigali

À sa réunion en ligne du 26 septembre, le Comité exécutif a examiné le rapport établi par le Président du Groupe de travail. Il a instamment prié le Groupe de travail de poursuivre ses travaux au moyen de consultations individuelles avec les parlementaires des deux parties. Les membres du Comité exécutif ont réaffirmé leur volonté de décourager toute action susceptible d'attiser encore davantage les tensions dans la région et ont exprimé l'espoir de voir les parlementaires des deux parties rassemblés autour de la même table dans un avenir proche.

Au cours de la 145^e Assemblée à Kigali, le Groupe de travail a discuté des événements qui se sont produits depuis sa dernière réunion et a déploré la dégradation continue de la situation dans la région, se traduisant par :

- le bombardement continu de la centrale nucléaire de Zaporijia, qui représente un grave danger de catastrophe nucléaire pour toute la région ;
- les référendums d'annexion organisés à la hâte fin septembre dans les quatre régions occupées d'Ukraine, promulgués par le Président Poutine le 5 octobre et ratifiés ensuite par la Douma russe ;
- les attaques de missiles qui ont repris contre la capitale Kyïv et de nombreuses autres villes d'Ukraine, causant des pertes civiles et une destruction importante des infrastructures essentielles.

Le Groupe de travail a également tenu des consultations particulières le 13 octobre avec les délégations de la Verkhovna Rada d'Ukraine et de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Les deux parties ont reconfirmé leur détermination à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail pour trouver une solution pacifique à la guerre. Quant au Président et aux membres du Groupe de travail, ils ont fermement plaidé en faveur d'une désescalade et de la recherche de mesures simples qui seraient propices à la restauration du dialogue politique, par exemple la reprise des pourparlers sur l'échange de prisonniers.

Des personnes souffrent dans le monde entier à cause de la guerre et cette situation doit prendre fin. Les parlements jouent un rôle particulier et ont la responsabilité de faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour trouver des solutions pacifiques aux conflits, pour le bien de ceux qu'ils représentent. Les deux parties ont été exhortées à recenser les questions qu'elles seraient disposées à examiner avec l'autre partie comme point de départ au dialogue. En attendant, le Groupe de travail redoublera d'efforts pour mener à bien son mandat.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 145^e Assemblée de l'UIP (au 15 octobre 2022)

**Composition des délégations participants aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP
(mars 2018 - présent)**

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
		total	pourcentage		total	pourcentage			
Kigali (15/10/2022)	552	200	36.2	119	13	11.8	4	17	9
Nusa Dua (03/2022)	393	153	38.9	101	13	14.4	3	16	11
Madrid (11/21)	509	198	38.9	117	10	9.3	3	13	10
	755	287	38	133	8	6.2	2	10	4
Genève en ligne (05/21)	719	221	30.7	149	15	11.4	0	15	17
	721	219	30.3	147	16	11.8	0	16	12
Belgrade (10/19)	751	247	32.9	149	17	12.1	4	21	9
Doha (04/19)	745	227	30.5	148	18	12.7	3	21	6
Genève (10/18)									
Genève (03/18)									

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Kigali (au 15 octobre 2022)

N°	Pays	Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			En ligne mai 21			Belgrade 10/19			Doha 04/19			Genève 10/18			Genève 03/18		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Argentine	2	0	2	absent			absent			4	5	9	1	3	4	1	3	4	1	6	7	2	5	7
2	Arménie	3	0	3	2	2	4	2	4	6	4	4	8	4	4	8	4	4	8	2	2	4	3	3	6
3	Danemark	2	0	2	3	2	5	2	3	5	2	1	3	2	3	5	2	3	5	0	3	3	0	2	2
4	Espagne	0	6	6	1	3	4	2	4	6	2	6	8	1	3	4	0	3	3	3	1	4	2	4	6
5	Gabon	0	2	2	absent			1	5	6	absent			1	4	5	2	5	7	absent			1	3	4
6	Hongrie	2	0	2	absent			3	2	5	4	4	8	4	3	7	3	2	5	4	3	7	1	1	2
7	Islande*	0	2	2	0	2	2	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	1	2	1	2	3	1	2	3
8	Libye*	0	2	2	absent			absent			absent			0	2	2	1	1	2	absent			absent		
9	Madagascar*	0	3	3	0	2	2	0	4	4	3	6	9	2	3	5	absent			absent			3	5	8
10	Malaisie*	0	4	4	0	1	1	absent			1	2	3	2	3	5	1	3	4	2	4	6	absent		
11	Malte*	0	2	2	0	1	1	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	1	1	2	0	2	2
12	Ouzbékistan	0	2	2	absent			3	2	5	4	5	9	1	2	3	1	3	4	1	2	3	2	2	4
13	Seychelles	0	2	2	1	1	2	0	1	1	1	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	1	2
14	Somalie	0	5	5	absent			absent			1	4	5	1	4	5	1	8	9	0	4	4	0	2	2
15	Suriname	0	2	2	1	2	3	1	2	3	2	3	5	1	2	3	1	2	3	1	2	3	2	1	3
16	Uruguay*	0	3	3	0	1	1	3	3	6	4	4	8	1	1	2	1	1	2	1	2	3	5	1	6
17	Yémen*	0	6	6	0	5	5	0	5	5	0	8	8	0	8	8	absent			0	5	5	0	7	7

Délégations composées d'un seul membre présentes à Kigali (au 15 octobre 2022)

N°	Pays	Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			En ligne mai 21			Belgrade 10/19			Doha 04/19			Genève 10/18			Genève 03/18		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Azerbaïdjan	0	1	1	absent			2	3	5	3	6	9	1	5	6	1	4	5	0	2	2	absent		
2	Bélarus*	0	1	1	0	2	2	1	0	1	2	2	4	0	1	1	0	1	1	1	1	2	1	1	2
3	Bésil	0	1	1	absent			3	5	8	2	2	4	1	10	11	1	9	10	1	10	11	2	4	6
4	Italie*	0	1	1	0	1	1	2	3	5	3	3	6	1	3	4	1	4	5	2	4	6	1	2	3
5	Kazakhstan	1	0	1	2	1	3	1	0	1	5	4	9	2	7	9	1	8	9	1	3	4	1	3	4
6	Maurice	1	0	1	1	1	2	absent			1	4	5	absent			absent			absent			absent		
7	Palestine	0	1	1	absent			1	4	5	1	3	4	1	5	6	1	5	6	1	4	5	1	6	7
8	Paraguay*	0	1	1	0	1	1	0	2	2	1	2	3	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0	1	1
9	Slovénie*	0	1	1	absent			0	1	1	2	0	2	1	3	4	2	1	3	0	1	1	1	1	2

* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 145^e Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives

* * * * *

46^e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Kigali (Rwanda), 14 octobre 2022

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes encourage la parité au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées d'un minimum de 40 % et d'un maximum de 60 % de personnes de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont classés en fonction du pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 145^e Assemblée de l'UIP.

Il y a au total 35 délégations équilibrées entre les sexes sur 119 délégations (29,4 %) de Membres de l'UIP participant à la 145^e Assemblée de l'UIP (au 15 octobre 2022).

Délégations avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (14) :

Australie (40 %)
Autriche (40 %)
Égypte (40 %)
Pays-Bas (40 %)
Serbie (40 %)
Suisse (40 %)
Thaïlande (40 %)
Inde (43 %)
Oman (43 %)
Türkiye (43 %)
Ukraine (43 %)
Zimbabwe (43 %)
Ghana (44 %)
Guinée (44 %)

Délégations avec 50 % de femmes parlementaires (14) :

Andorre
Bahreïn
Chili
Congo
Guinée équatoriale
Guyana
Israël
Liechtenstein
Monaco
Nouvelle-Zélande
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni
Rwanda
Tchad

Délégations avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (7) :

Cameroun (57 %)
Zambie (57 %)
Arabie saoudite (60 %)
Canada (60 %)
Djibouti (60 %)
Pologne (60 %)
Timor Leste (60 %)

Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP

*Approuvée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

1. Ces dernières années, l'UIP a mis en lumière, en menant des études de référence, le fléau de la violence faite aux femmes dans les parlements. Les études de l'UIP ont produit des données et des preuves de l'existence et de la fréquence d'actes de sexisme, de harcèlement et de violence, commis dans les parlements, à l'encontre de femmes parlementaires ou membres du personnel. Les études montrent qu'aucune région du globe n'est à l'abri du phénomène et que, face à cette prise de

conscience croissante, la mise en place de règles de tolérance zéro et de mécanismes d'application constitue le meilleur remède.

2. Afin d'appuyer au mieux les efforts des parlements et de leur donner les moyens de lutter contre ce fléau et de montrer l'exemple en la matière, l'UIP a publié en 2019 un ensemble exhaustif de lignes directrices visant à combattre le sexisme, le harcèlement et la violence envers les femmes au parlement, sur la base de bonnes pratiques. Ces lignes directrices définissent les principes essentiels qui doivent servir de fondement aux mécanismes de prévention du harcèlement. Elles fournissent également des modalités et des mesures pratiques pour la mise en œuvre de ces mécanismes

3. Compte tenu de ces travaux et du fait que l'UIP se doit d'être à la pointe du combat et de servir à la fois de modèle et de référence aux parlements nationaux et aux autres organisations internationales, le **Groupe du partenariat entre hommes et femmes** a décidé que **l'UIP devait élaborer son propre cadre de prévention du harcèlement pour les Assemblées et autres événements de l'UIP**. En effet, les études menées par l'UIP indiquent que les femmes sont généralement plus exposées à ce type de comportements lors de déplacements à l'étranger.

4. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a entamé des discussions sur un éventuel cadre de lutte contre le harcèlement en avril 2019. Dans le prolongement de ses précédentes délibérations, le Groupe a examiné en 2021 et 2022 les bonnes pratiques existantes en matière de prévention et de traitement du sexisme et du harcèlement sexuel lors des réunions multilatérales et interparlementaires. Dans son rapport à la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, le Groupe a recommandé que l'UIP prenne comme modèle le *Code de conduite des Nations Unies pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies* (voir [Annexe](#)) ; et a demandé que le Secrétariat de l'UIP élabore un plan de mise en œuvre avec des mesures d'accompagnement spécifiques pour la prévention, la communication, la formation et l'application, et qu'il mette en place un mécanisme de suivi régulier du plan de mise en œuvre par le Groupe.

5. Lors de sa séance du 9 octobre 2022, le Comité exécutif a débattu de cette question et recommande au Conseil directeur d'approuver l'approche suivante :

- I. L'UIP convient d'utiliser le *Code de conduite des Nations Unies pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies* comme point de départ pour les politiques de prévention du harcèlement de l'UIP ;
- II. Le Secrétariat de l'UIP élabore et met en œuvre un plan de mesures concrètes conformément au Code de conduite des Nations Unies ;
- III. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes assure le suivi et rend compte régulièrement du plan de mise en œuvre.

* * * * *

Code de conduite des Nations Unies pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du Système des Nations Unies

Objet

Les organisations du système des Nations Unies s'engagent à organiser des événements auxquels toute personne peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr.

Les événements du système des Nations Unies sont soumis aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées ; et toute personne y participant est tenue de se comporter avec intégrité et respect envers toute personne y assistant ou y intervenant.

Champ d'application

Le Code de conduite s'applique à tous les événements du système des Nations Unies (réunions, conférences et colloques, assemblées, réceptions, congrès scientifiques et techniques, réunions d'experts, ateliers, expositions, événements parallèles et tout autre forum organisé, accueilli ou parrainé

intégralement ou en partie par une entité du système des Nations Unies), quel que soit le lieu où elle se déroule, ainsi qu'à tous les événements ou réunions tenus dans les locaux de l'ONU, que l'entité qui l'organise, l'accueille ou la parraine relève ou non du système des Nations Unies.

Le Code de conduite s'applique à toute personne participant à un événement du système des Nations Unies, y compris toute personne y assistant ou y intervenant à quelque titre que ce soit.

Le système des Nations Unies, ou toute entité responsable d'un événement du système des Nations Unies, s'engage à appliquer le Code de conduite.

Le Code de conduite n'est pas de nature juridique ou normative. Il complète mais ne modifie en rien les autres politiques, directives, règles et lois applicables, y compris les lois régissant les locaux dans lesquels l'événement a lieu et tout accord applicable avec le pays hôte.

Comportements prohibés

Le harcèlement s'entend de tout comportement inacceptable ou déplacé, raisonnablement propre ou de nature à choquer ou humilier. Le harcèlement, sous quelque forme que ce soit, fondé sur le genre, l'identité de genre et son expression, l'orientation sexuelle, les capacités physiques, l'apparence physique, l'appartenance ethnique, la race, l'origine nationale, l'affiliation politique, l'âge, la religion ou tout autre motif, est interdit dans les événements du système des Nations Unies.

Le harcèlement sexuel est un type particulier de comportement prohibé. On entend par harcèlement sexuel tout comportement malvenu à connotation sexuelle, dont il est raisonnable de considérer qu'il est offensant ou humiliant ou qu'il peut être perçu comme tel. Le harcèlement sexuel peut prendre la forme de toutes sortes de conduites, de nature verbale, non verbale ou physique, y compris les communications écrites et électroniques, et intervenir entre personnes de genres différents ou de même genre.

Le harcèlement sexuel peut prendre, sans s'y limiter, les formes suivantes :

- Les commentaires désobligeants ou dégradants au sujet de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre d'une personne ;
- Les injures ou insultes à connotation sexuelle ou fondées sur le genre ;
- Les commentaires de nature sexuelle sur l'apparence, les vêtements ou les parties du corps d'une personne ;
- Les conjectures sur la sexualité d'une personne ;
- Les demandes répétées de rendez-vous ou les demandes de rapports sexuels ;
- Les regards insistants et sexuellement suggestifs ;
- Les contacts physiques malvenus, y compris le fait de pincer, caresser, effleurer délibérément une personne ou se frotter contre elle ;
- Les gestes sexuels obscènes, comme les mouvements du pelvis ;
- Les anecdotes ou les blagues sexuelles ou obscènes ;
- Les propos sexuellement suggestifs communiqués par quelque moyen que ce soit ;
- Le fait de partager ou afficher des images ou des vidéos sexuellement inappropriées, sous quelque format que ce soit ;
- Les actes ou tentatives d'agression sexuelle, y compris le viol.

Procédure de plainte

Toute personne qui estime avoir été victime de harcèlement lors d'un événement du système des Nations Unies peut le signaler aux organisateurs de l'événement ou aux responsables de la sécurité concernés, et tout témoin de harcèlement doit en faire le signalement. Ces signalements n'auront aucune incidence sur les règles et procédures applicables au système des Nations Unies ou au personnel d'autres organisations. La personne responsable de l'organisation de l'événement est tenue de prendre les mesures appropriées conformément aux dispositions pertinentes des politiques, procédures et règlements applicables à l'événement.

À ce titre, la ou le responsable pourra prendre, sans s’y limiter, les mesures suivantes :

- Ouvrir une enquête ;
- Demander à l’auteur des actes de cesser immédiatement le comportement incriminé ;
- Suspendre ou interdire l’accès de l’auteur des actes à l’événement ou lui refuser l’inscription à de futures événements du système des Nations Unies, ou les deux ;
- Transmettre la plainte à toute autorité habilitée à prendre des mesures disciplinaires ou mener des investigations et ayant compétence sur la personne accusée de harcèlement ;
- Transmettre à l’employeur ou à l’entité ayant compétence sur la personne accusée de harcèlement un signalement leur permettant de prendre les mesures de suivi appropriées.

La personne qui s’estime victime de harcèlement peut également solliciter l’aide d’autres autorités compétentes, comme la police, en gardant à l’esprit le cadre juridique applicable.

Les participantes et participants ne se permettront en aucun cas de faire sciemment des allégations fausses ou trompeuses au sujet d’un comportement prohibé.

Interdiction des représailles

Les menaces, l’intimidation ou toute autre forme de représailles visant une personne qui a déposé une plainte ou fourni des renseignements à l’appui d’une plainte sont interdites. Le système des Nations Unies ou l’entité responsable d’un événement du système des Nations Unies prendront toutes les mesures appropriées et raisonnables pour prévenir les représailles et y remédier, conformément aux dispositions applicables de leurs politiques, procédures et règlements.

Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Série de webinaires sur le désarmement coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)	En ligne Janvier – décembre 2022
Autonomisation au niveau mondial : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne (tous les trois mois) 2022
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP27	CHARM EL-CHEIKH (Égypte) 13 novembre 2022
Atelier sur les taxes dans le domaine de la santé, coorganisé avec l'Organisation mondiale de la Santé	GENÈVE (Suisse) 23–25 novembre 2022
Forum parlementaire régional arabe sur le Programme 2030 : renforcer l'engagement parlementaire en matière d'action climatique post-COP27 dans la région arabe	BEYROUTH (Liban) 29-30 novembre 2022
Réunion parallèle lors de la COP27 : concevoir des systèmes de gouvernance pour permettre une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris	CHARM EL-CHEIKH (Égypte) Novembre 2022 (dates à confirmer)
Conférence régionale pour les parlements africains sur la prévention et la répression de la violence contre les femmes en politique et dans les parlements, coorganisée avec l'Union parlementaire africaine et l'Assemblée nationale du Togo	LOMÉ (Togo) 30 novembre 2022
Segment parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2022	Événement hybride ADDIS-ABEBA (Éthiopie) 30 novembre – 1 ^{er} décembre 2022
Atelier régional à l'intention des parlementaires et de leur personnel de l'Amérique latine et des Caraïbes, coorganisé avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	BUENOS AIRES (Argentine) Novembre 2022 (dates à confirmer)
Atelier sur le désarmement global	En ligne Novembre – décembre 2022
Atelier sur la sécurité humaine, dans le cadre de la campagne mondiale <i>Sécurité humaine pour tous</i>	En ligne Novembre – décembre 2022
Webinaire sur la contribution de l'UIP aux négociations de l'ONU en matière de cybercriminalité	En ligne 5 décembre 2022
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Afrique de l'Ouest	ABUJA (Nigéria) Décembre 2022 (dates à confirmer)
Deuxième séminaire régional à l'intention des parlements africains sur la réalisation des ODD	DJIBOUTI (Djibouti) Décembre 2022 (dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le G5-Sahel	NIAMEY (Niger) 2022 (dates à confirmer)
Webinaire mondial coorganisé avec le HCR sur l'éducation et les réfugiés	En ligne 2022 (dates à confirmer)

Webinaire pour marquer le 40 ^e anniversaire des Protocoles facultatifs aux Conventions de Genève	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : Sécurité et développement pour la lutte contre le terrorisme	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : Dignité humaine, femmes et enfants	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : associer les communautés locales à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre les conditions propices au terrorisme	Zimbabwe Novembre 2022 (dates à confirmer)
Réunion parallèle parlementaire à l'occasion de la conférence mondiale intitulée <i>Internet pour la démocratie : réguler les plateformes numériques d'information comme bien public, organisée par l'UNESCO</i>	PARIS (France) 21-23 février 2022
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (É.-U.) Février 2023 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA	DOHA (Qatar) 5-9 mars 2023
146 ^e Assemblée et réunions connexes	MANAMA (Bahreïn) 11-15 mars 2023
Réunion parlementaire annuelle de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK (É.-U.) Mars 2023 (dates à confirmer)
Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel pour des sociétés inclusives	Maroc Fin mai / début juin 2023 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (É.-U.) Juillet 2023 (dates à confirmer)
147 ^e Assemblée et réunions connexes*	GENÈVE (Suisse) 8-12 octobre 2023
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28	DUBAÏ (Émirats arabes unis) 6-17 novembre 2023
Sommet mondial de l'Appel en faveur du Sahel	Fin 2023 Lieu et dates à confirmer
Neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Viet Nam Décembre 2023 (dates à confirmer)
Série sur l'autonomisation à l'échelle mondiale : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne (tous les trois mois) 2023
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants anglophones)	Siège de l'UIP GENÈVE (Suisse) 2023 (dates à confirmer)

* Invitation officielle reçue du Parlement angolais pour accueillir la 147^e Assemblée en octobre 2023. La décision finale sur le lieu de la 147^e Assemblée est attendue d'ici décembre 2022.

Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes	PANAMA (Panama) 2023 (dates à confirmer)
Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	PARIS (France) 2023 (dates à confirmer)
Séminaire interrégional sur les ODD	Chine 2023 (dates à confirmer)
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2023 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : le financement du terrorisme et le financement de la lutte contre le terrorisme	GENÈVE (Suisse) 2023 (dates à confirmer)
Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	Inde 2023 (dates à confirmer)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2023 (dates à confirmer)
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération ainsi que sur les dépenses militaires, coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et d'autres partenaires	En ligne Janvier – décembre 2023
Ateliers sur le désarmement complet : accent sur le traité sur le commerce des armes	En ligne Janvier – décembre 2023
Série d'ateliers sur la sécurité humaine et la sécurité collective avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences.	En ligne Janvier – décembre 2023
Série de webinaires régionaux et sous-régionaux sur l'apatridie	En ligne 2023 (dates à confirmer)
Série de séances d'information à l'intention des parlements des pays qui feront l'objet d'un examen en 2023 et au début de 2024 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de son Examen périodique universel, par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, par le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En ligne 2023 (dates à confirmer)
Série de webinaires à l'intention des parlements sur l'action climatique	En ligne 2023 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour les parlements des régions de l'Amérique latine et des Caraïbes)	2023 Lieu et dates à confirmer
Cinquième Sommet des présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des ODD	2023 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2023 Lieu et dates à confirmer

Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2023 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2023 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2023 Lieu et dates à confirmer
Session parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC	GENÈVE (Suisse) 2023 (dates à confirmer)
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC	2023 Lieu et dates à confirmer
51 ^e session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	2023 Lieu et dates à confirmer
Seizième Atelier des universitaires parlementaires et des parlementaires, coparrainé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull (Royaume-Uni)	2024 Lieu et dates à confirmer
Dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Arménie 2024 Lieu et dates à confirmer
Réunion parallèle dans le cadre de la sixième Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 6)	NAIROBI (Kenya) 2024 (dates à confirmer)

Ordre du jour de la 146^e Assemblée

(Manama, Bahreïn, 11-15 mars 2023)

1. Élection du Président de la 146^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Cyberattaques et cybercrimes : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 148^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs